REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE INTÉRIMAIRE 2022-2025

Décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES DES MINISTERES 5
NARRATIF D'ENSEMBLE 6
AVANT-PROPOS 11
INTRODUCTION 12
1. ANALYSE SITUATIONNELLE 14
1.1. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES 14
1.1.1. Structure et traits caractéristiques de la population 14
1.1.2. Profil du dividende démographique 15
1.1.3. Répartition spatiale et urbanisation. 15
1.1.4. Profil migratoire. 16
1.2. PROFIL SOCIAL 16
1.2.1. Pauvreté. 16
1.2.2. Développement humain. 17
1.2.3. Etat du capital humain 17
1.3. SITUATION DE FRAGILITÉ 22
1.3.1. Appréciation globale. 22
1.3.2. Fragilité de l'Etat 23
1.3.3. Fragilité politique 24
1.3.4. Fragilité économique. 24
1.3.5. Fragilité sociétale. 25
1.3.6. Fragilité environnementale. 25
1.3.7. Fragilité des régions administratives 26
1.4. BILAN ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 27
1.4.1. Tendances macroéconomiques 27
1.4.2. Activités économiques en 2021 30
1.4.3. Perspectives à moyen terme 30
2. STRATEGIE D'INTERVENTION 33
2.1. DÉFIS DE LA TRANSITION 33
2.1.1. Défis institutionnels 33
2.1.2. Défis infrastructurels 35
2.1.3. Défis transformationnels 36
2.1.4. Défis des capacités de gestion du développement 37
2.2. ATOUTS DU DÉVELOPPEMENT 39
2.2.1. Atouts géographiques 39
2.2.2. Dotations en ressources naturelles 39
2.2.3. Opportunités de la révolution 4.0 39
2.2.4. Opportunités de l'économie bleue 40
2.2.5. Opportunités de l'économie verte 41
2.3. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PRI 41
2.3.1. Fondements 41
2.3.2. Principes directeurs 42
2.4. OBJECTIF GLOBAL, RESULTATS FINAUX ET AXES DU PRI 43
3. DESCRIPTION DES AXES 44
3.1. AXE 1 : RECTIFICATION INSTITUTIONNELLE 44
3.2. AXE 2 : CADRE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER 45
3.3. AXE 3 : CADRE LEGAL ET GOUVERNANCE 47

3.4. AXE 4 : ACTION SOCIALE, EMPLOI ET EMPLOYABILITE 50
3.5. AXE 5 : INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITE ET ASSAINISSEMENT 52
4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, EVALUATION ET ANALYSE DES RISQUES 55
4.1. CADRE TEMPOREL DU PRI 55
4.2. COÛT GLOBAL DU PRI 56
4.3. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, EVALUATION ET MODALITES D'APPROBATION 58
4.4. ANALYSE DES RISQUES 59
5. CADRE OPERATIONNEL DU PROGRAMME DE REFERENCE INTERIMAIRE (PRI) 2022-2025 61
5.1. MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE 62
5.2. MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE 68
5.3. MINISTERE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET ECONOMIE NUMERIQUE 71
5.4. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE 73
5.5. MINISTERE DE L'ÉNERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES 76
5.6. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION 78
5.7. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 82
5.8. MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION 85
5.9. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE 87
5.10. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION 91
5.11. MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME 93
5.12. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES PME 95
5.13. MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 97
5.14. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE 99
5.15. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE 100
5.16. MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT 102
5.17. MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES VULNERABLES 105
5.18. MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES GUINEENS DE L'ÉTRANGER 109
5.19. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 111
5.20. MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 113
5.21. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION 115
5.22. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME 118
5.23. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 122
5.24. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS 126
5.25. MINISTERE DU BUDGET 133
5.26. SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES RELIGIEUSES 137
ANNEXES 138
MATRICE DES INDICATEURS ET CIBLES DE RESULTATS DU PRI 139
MATRICE DES ACTIONS URGENTES ET STRUCTURANTES POST-IMMERSION 142
METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PRI 150
TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES 153

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation de la convergence vis-à-vis des critères de la CEDEAO 31
Tableau 2 : Indicateurs et cibles des résultats finaux du PRI 43
Tableau 3 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 1 du PRI 45
Tableau 4 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 2 du PRI 47
Tableau 5 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 3 du PRI 49
Tableau 6 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 4 du PRI 52
Tableau 7 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 5 du PRI 54
Tableau 8 : Répartition par axe du coût global du PRI en milliards GNF 56
Tableau 9 : Répartition par axe du coût global du PRI en dollars USD 56
Tableau 10 : Répartition par axe du coût global du PRI en pourcentage 57

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Évaluation de la fragilité de la Guinée 22
Encadré 2 : Immersion gouvernementale dans les régions 27
Encadré 3 : Les administrations déconcentrées et leurs besoins de refondation 34
Encadré 4 : Inversion de la pyramide des âges dans la fonction publique 36
Encadré 5 : Défis spécifiques attachés au RGPH IV 38
Encadré 6 : Importance socioéconomique de la digitalisation 40
Encadré 7 : Enoncés des cibles 16.6 ;16.7 et 16.9 des ODD 44
Encadré 8 : Enoncés des cibles 8.1 ; 8.2 ; 17,13 et 17.19 des ODD 46
Encadré 9 : Enoncés des cibles 16.3 ;16.10 et 17.17 des ODD 49
Encadré 10 : Les fonds souverains au sens du PRI 57

LISTE DES ACRONYMES DES MINISTÈRES

PM	Primature
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MJDH	Ministère de la Justice et des droits de l'homme
MCTA	Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique
MEDD	Ministère de l'Environnement et du développement durable
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MUHAT	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPTEN	Ministère des Postes, des Télécoms et de l'Economie Numérique
MEFP	Ministère de L'Economie, des Finances et du Plan
MB	Ministère du Budget
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MPFEPV	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MAECIIAGE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Étranger
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MIC	Ministère de l'Information et de la Communication
MEHH	Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SGAR	Secrétariat Général des Affaires Religieuses
OGE	Organe de Gestion des Elections
HCGE	Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger
CC	Cour des Comptes
CNT	Conseil National de la Transition
AJE	Agence Judiciaire de l'Etat
ANLC	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption

NARRATIF D'ENSEMBLE

1. Refonder l'Etat tout en apportant des réponses adéquates aux défis transformationnels et infrastructurels du pays, tels sont les chantiers structurants du Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) 2022-2025. Ce Programme a été élaboré, sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), en collaboration avec les autres départements ministériels, avec l'implication du secteur privé, de la société et des partenaires techniques et financiers, pour contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement de Transition.

Refonder l'Etat

2. En prenant la direction du pays le 5 septembre 2021, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), a clairement affiché sa volonté de refonder l'Etat pour : (i) définitivement tourner la page de l'autocratie qui minait dangereusement la stabilité des institutions nationales ; (ii) alléger les souffrances des populations ; et (iii) rattraper les retards injustifiés de la Guinée sur le plan du développement socio-économique. Cette refondation qui appelle à une profonde transformation de l'Etat, tant dans son fonctionnement que dans son rapport avec les citoyens, reposera sur une nouvelle constitution, une justice équitable, des pratiques administratives rénovées, et une redevabilité accrue.

3. Les institutions nationales devront ainsi être reconstituées à l'aune de l'exigence première de fourniture aux populations des services essentiels de qualité, sans distinction, avec comme finalité d'offrir davantage d'opportunités économiques aux jeunes, aux femmes et aux personnes vulnérables. Cette volonté forte, inspirée par les attentes légitimes du peuple de Guinée, a été partagée avec les forces vives du pays du 14 au 23 septembre 2021, lors d'une série de concertations nationales dont les conclusions ont servi de base à l'élaboration d'une charte. La Charte consacre les valeurs et principes qui doivent guider la Transition et ses organes, tout en définissant les missions qui lui sont dévolues.

Opérationnaliser la feuille de route de la Transition

4. Pour l'exécution de ces différentes missions, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) a été instruit par les plus hautes Autorités, pour élaborer un Programme de Référence Intérimaire (PRI) couvrant la période de 36 mois, de la Transition, pour : (i) décliner de manière opérationnelle, la feuille de route du Gouvernement en actions cohérentes dans les différents secteurs ; (ii) disposer d'un référentiel unique pour l'allocation des ressources budgétaires ; (iii) se doter d'un support de dialogue avec les partenaires au développement ; (iv) définir un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions découlant de la feuille de route.

5. Les choix stratégiques du PRI sont sous-tendus par un état des lieux rétrospectif, basé sur les tendances démographiques, le profil social et environnemental du pays, ainsi que sur l'évolution des agrégats macroéconomiques sur les dernières années. Ils reposent également sur une analyse diagnostique centrée sur les fragilités systémiques de la Guinée. Ces choix tiennent compte par ailleurs, des importants atouts de développement, dont dispose le pays.

6. Le PRI a ainsi vocation à créer les conditions devant permettre à la Guinée de répondre adéquatement à l'impératif de refondation de l'Etat. Un Etat résilient doté d'une administration publique performante est un prérequis pour accroître

l'efficacité de l'action publique et faire face aux défis infrastructurels et transformationnels. Dans le domaine infrastructurel, augmenter le stock du capital physique aidera le pays à consolider les bases matérielles de son développement. Dans le domaine transformationnel, les défis sont ceux qu'appellent : la transition démographique, la transformation numérique, la diversification de l'économie et les changements climatiques. La Guinée doit en effet disposer de capacités suffisantes pour maximiser le dividende démographique qui représente un fort potentiel de croissance économique nécessaire au financement du capital humain. Le pays doit aussi profiter des mutations technologiques induites par la quatrième révolution industrielle (Révolution 4.0), pour entrer dans la modernité, diversifier ses exportations et accélérer la transformation structurelle de son économie. Dans le même temps, la Guinée doit renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles et autres risques environnementaux.

Théorie du changement axée sur la Transition

7. Les impératifs de la Transition sont tels qu'il serait utopique d'assigner au PRI d'apporter des réponses exhaustives à tous les défis du développement de la Guinée. En revanche ce Programme, pour être efficace, doit poser les jalons pour les stratégies de développement futures du pays, tout en étant aligné sur la Charte et sur les priorités politiques définies par le Président de la Transition dans son discours d'investiture le 1er octobre 2021, dans son message à la Nation, le 2 octobre, de la même année, sa lettre de mission adressée au Premier Ministre, ainsi que sur la Feuille de route du Gouvernement. En outre, le PRI devra servir de tremplin pour maintenir le pays sur la trajectoire définie par : (i) la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère ; (ii) par les agendas internationaux de développement, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, la Vision 2050 de la CEDEAO et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) ; ainsi que sur (iii) les évolutions constatées dans ces agendas à la suite des évaluations réalisées à l'échelle nationale.

8. En tant qu'outil d'opérationnalisation de la feuille de route, le PRI contribuera à travers ses interventions, à : (i) créer les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable durant la Transition ; et (ii) permettre l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Pour y parvenir le PRI articule sa stratégie d'intervention autour des cinq (5) axes de la feuille de route du Gouvernement, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité ; (v) infrastructures, connectivité et assainissement.

Description des axes du PRI

9. L'objectif spécifique du PRI, à travers l'axe « rectification institutionnelle » est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions nationales, fortes et résilientes. Les actions prioritaires envisagées devront permettre de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ; (ii) prendre les dispositions législatives et/ou règlementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ; et (iii) organiser les élections de la base au sommet.

10. A travers l'axe « cadre macroéconomique et financier », les objectifs spécifiques du PRI sont de : (i) assurer la continuité de l'Etat ; (ii) garantir la qualité de

la gestion publique ; (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique. Il s'agira de : (i) préserver les grands équilibres financiers de l'Etat ; (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ; (iii) accroître l'efficacité de la dépense publique ; (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif aux investisseurs étrangers ; et (v) assurer la production régulière de statistiques fiables.

11. L'axe « cadre légal et gouvernance » du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique ; (ii) garantir l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales, (iii) assurer un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) renforcer l'encadrement légal et règlementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques…); et (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.

12. L'objectif spécifique du PRI à travers l'axe « action sociale, emploi et employabilité » est de réduire les inégalités socio-économiques ainsi que les disparités de genre, tout en créant les conditions nécessaires au renforcement de l'action sociale, à la création de l'emploi et à la promotion de la concorde nationale. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l'emploi ; (ii) promouvoir la formation à l'auto-emploi des jeunes ; (iii) promouvoir l'autonomisation des femmes ; (iv) organiser la protection sociale publique ; (v) renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes vulnérables.

13. L'axe « infrastructures, connectivité et assainissement » vise de façon spécifique, à assurer sur toute l'étendue du territoire : (i) la desserte des régions administratives du pays ; (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique ; tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux. Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de : (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ; (ii) renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire.

Mise en œuvre, suivi et évaluation

14. D'un point de vue temporel, le PRI sera mis en œuvre sur toute la durée de 36 mois fixée pour la période de la Transition. Aussi, pour les besoins de la programmation, cette période a été découpée en 3 phases de 12 mois chacune : (i) la phase de fondation (phase # 1) ; (ii) la phase de consolidation (phase # 2) ; et (iii) la phase d'achèvement (phase # 3). Chacune de ces phases correspond à des étapes clés du processus transitionnel.

15. Le coût global du PRI compatible avec le cadrage macroéconomique élaboré sur la période de la Transition, est de 108 000 milliards GNF, soit 12 273 millions de dollars des États-Unis (USD).

16. Les capacités nationales de mobilisation de ressources publiques permettront de disposer d'un montant de 78 000 milliards GNF sur les 108 000 milliards GNF requis pour toute la période de mise en œuvre du PRI. Il en résulte un besoin de financement

de 30 000 milliards GNF (soit 3 409 millions dollars USD). L'option du Gouvernement est de couvrir ce besoin de financement à travers : (i) l'accroissement de l'épargne intérieure publique ; (ii) le recours à l'emprunt ; (iii) la mise en place d'un fonds souverain ; et (iv) l'organisation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds.

17. Pour la mise en œuvre du PRI, l'Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaire et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

18. S'agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF). A ce titre, l'Etat aura recours : (i) au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme) ; (ii) au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global ; aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses ; et (iv) au PIP (Programme d'investissement Public), pour la budgétisation des projets de développement.

19. Les principes de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRI. Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée pour servir de support à l'élaboration par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI.

20. L'approbation du PRI sera faite en trois (3) étapes : (i) présentation par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, de l'avant-projet du PRI au Conseil Interministériel puis au Conseil des Ministres ; (ii) transmission par le Gouvernement du projet du PRI, après son adoption, au Conseil National de la Transition (CNT) qui votera la loi portant Programme de Référence Intérimaire 2022-2025 ; et (iii) la promulgation par le Président de la Transition de cette dernière, donnant ainsi, force exécutoire au PRI.

Analyse des risques

21. La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d'ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

22. Sur le plan politique, les facteurs de risques sont : (i) l'absence persistante de consensus au sein de la classe politique sur la conduite de la Transition ; et (ii) les réserves éventuelles de la CEDEAO sur la durée de celle-ci. Les mesures d'atténuation sont : (i) la poursuite de la politique de la main tendue à toutes les sensibilités politiques, et (ii) l'instauration d'un dialogue permanent et constructif avec la CEDEAO sur les enjeux de la Transition guinéenne et ses spécificités.

23. Sur le plan macroéconomique, le principal facteur de risque est l'exacerbation par la crise russo-ukrainienne, des poussées inflationnistes induites par les chocs d'offre et de demande provoqués par la Covid-19. Les mesures d'atténuation sont : (i) la politique de relance post Covid-19 mise en œuvre par les autorités ; (ii) les initiatives gouvernementales contre la vie chère ; et (iii) la préservation des grands équilibres internes et externes de l'Etat, en tant que priorité du PRI.

24. Sur le plan sanitaire, le principal facteur de risque est lié à : (i) la récurrence des épidémies (méningite, poliomyélite, rougeole, Ébola, Covid-19 puis Marburg) et (ii) l'apparition des maladies émergentes à fort potentiel épidémique, comme la fièvre

de Lassa et la variole du singe. Le choix des autorités pour atténuer ce risque, est de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d'un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée.

25. Sur le plan environnemental, les facteurs de risques sont outre, les caractéristiques physiques de la Guinée : (i) la forte empreinte écologique induite par l'extraction minière ; et (ii) la dégradation d'origine anthropique des écosystèmes, provoquée par les activités agricoles, pastorales et halieutiques. Pour atténuer ce risque, les autorités entendent créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnementale puissent être concrétisées. En complément, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience.

AVANT-PROPOS

26. Depuis la prise du pouvoir par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), le 5 septembre 2021, des actes majeurs ont été posés par les nouvelles autorités. Parmi ces actes, il convient de citer la libération des détenus politiques, le maintien de la sécurité des personnes et de leurs biens, la réouverture des frontières terrestres avec les pays voisins, la démilitarisation des centres urbains et la promulgation de la charte de la Transition qui consacre les droits de l'homme et de la personne et définit un mode de dialogue consensuel pour aboutir à une nouvelle Guinée.

27. Ces efforts remarquables en si peu de temps ont été couronnés par : (i) la désignation d'un Chef du Gouvernement civil ; (ii) la présentation par le Premier Ministre de la feuille de route du Gouvernement de Transition ; (iii) la mise en place du Conseil National de la Transition (CNT) et la nomination des membres de son bureau ; (iv) la création et l'installation de la Cour de Répressions des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) ; (v) le lancement des poursuites judiciaires à l'encontre des citoyens soupçonnés de détournements de deniers publics et de crimes de sang ; (vi) l'adoption du chronogramme et de la durée de la Transition . Les actes ainsi posés, concrétisent la volonté manifeste du CNRD d'opérer un changement en profondeur en vue de léguer aux générations futures un pays apaisé avec de meilleurs perspectives.

28. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, sous la coordination du Premier Ministre, a pris l'initiative d'élaborer le Programme de Référence Intérimaire (PRI) en tant qu'outil d'opérationnalisation de la feuille de route de la Transition. Le PRI devra permettre la mise en place, grâce à l'organisation d'élections libres, crédibles et apaisées, des fondements d'un Etat moderne et démocratique, doté d'institutions fortes et efficaces. Il se veut aussi, un instrument de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, dans le souci constant d'amélioration des conditions de vie des populations guinéennes.

Rose Pola PRICEMOU

Ministre du Plan et de la Coopération Internationale

INTRODUCTION

29. Le changement intervenu en Guinée, le 5 septembre 2021, avec l'avènement à la tête du pays, du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) a ouvert une nouvelle ère dans la vie de la Nation. Au cours des dernières années, le pays a connu des crises récurrentes sur le plan politique, économique, social et sanitaire.

30. Ces nombreuses crises socio-politiques ont provoqué un dysfonctionnement des institutions constitutionnelles, une justice aux ordres, la violation des droits et des libertés collectives et individuelles et la corruption généralisée de l'administration avec son corollaire de détournements de deniers publics. Cette situation n'a pas permis à la Guinée de transformer son énorme potentiel en prospérité pour les populations. Le pays continue de vivre dans une pauvreté persistante et une fragilité multidimensionnelle, qui s'explique en partie par la mal gouvernance. Au nombre des manifestations de cette fragilité, il y a le faible niveau d'éducation civique et citoyenne d'une bonne partie de la population, et l'utilisation des spécificités ethniques et régionales à des fins politiques. Il y a aussi, les inégalités socio-économiques liées au genre et à l'âge. Sur le plan politique, le leadership à la tête de l'Etat, tendait à l'autocratie et aux passe-droits.

31. Au lendemain de sa prise du pouvoir, le CNRD s'est engagé dans de larges consultations des forces vives de la Nation qui ont débouché sur l'adoption d'une charte de la Transition, le 27 septembre 2021. La Charte de la Transition consacre en son article 1er, les valeurs et principes devant guider la Transition, ses organes et l'ensemble des personnalités appelées à la conduire. C'est pour traduire en actions concrètes les missions de cette Transition, telles que définies à l'article 2 de la Charte, ainsi que la feuille de route du Gouvernement, que le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, a pris l'initiative de mettre à la disposition du Gouvernement, un Programme de Référence Intérimaire (PRI). De façon spécifique, le PRI vise deux objectifs : (i) créer les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable, durant la Transition ; et (ii) organiser des élections libres, crédibles et transparentes à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

32. Le PRI repose sur les référentiels nationaux et internationaux, notamment la Charte de la Transition du 27 septembre 2021, l'Étude Nationale Prospective « Guinée, vision 2040 », l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la vision 2050 de la CEDEAO et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le PRI a pour principaux référentiels politiques, le discours d'investiture du Président de la Transition du 1er octobre 2021, son message à la Nation lors de la fête du 02 octobre 2021 et sa lettre de mission adressée au Premier Ministre.

33. Le PRI est articulé autour de cinq (5) chapitres. Le premier chapitre part d'un état des lieux pour poser le diagnostic de la situation du développement du pays. Le second se fonde sur les référentiels mentionnés ci-dessus, pour articuler la stratégie d'intervention, du Programme autour de cinq (5) axes, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité des jeunes ; (v) infrastructures, connectivité et assainissement. Le troisième présente de façon détaillée par axe, les options stratégiques et les priorités opérationnelles du Programme. Le quatrième chapitre est consacré aux modalités de mise en œuvre

de suivi-évaluation, d'approbation et une analyse des risques. Le cinquième chapitre présente le cadre opérationnel du PRI détaillé par ministère.

34. Le présent document de programme contient quatre (4) annexes qui en font parties intégrantes. Il s'agit : (i) de la matrice des indicateurs et des cibles de résultat du PRI ; (ii) de la matrice des actions urgentes et structurantes post-immersion gouvernementale ; (iii) la méthodologie d'élaboration du PRI ; et (iv) des tableaux de synthèse des indicateurs macroéconomiques.

1. ANALYSE SITUATIONNELLE

35. L'analyse situationnelle consiste en un état des lieux complété par un diagnostic. L'état des lieux est descriptif et basé sur les données démographiques, les agrégats macroéconomiques, les indices de pauvreté et les indicateurs de conditions de vie. Le diagnostic est systémique et centré sur la fragilité évaluée suivant l'approche du New Deal[1].

1.1. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

36. Cette section présente : (i) la structure et les traits caractéristiques de la population guinéenne ; (ii) le profil du dividende démographique ; (iii) la répartition spatiale et l'urbanisation ; ainsi que (iv) le profil migratoire national.

1.1.1. Structure et traits caractéristiques de la population

37. Estimée en 2021 à 12,9 millions d'habitants, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III) de 2014, la population guinéenne se caractérise par : (i) une majorité de femmes (52%) dont plus de 6 sur dix (64,3%) sont en âge de procréer ; et (ii) une croissance rapide au taux annuel de 2,9%, qui fait doubler le nombre d'habitants tous les 30 ans.

38. **Jeunesse de la population**. La population guinéenne est en majorité jeune : 52% ont moins de 18 ans et 64% sont âgés de moins de 25 ans (RGPH III, 2014). Les personnes âgées (60 ans et plus) ne représentent que 6% de la population. Ce trait caractéristique de la Guinée est une opportunité en termes de dividende démographique ; mais aussi un défi majeur pour le système éducatif guinéen, en particulier, et pour l'équilibre social, en général. Au rythme actuel, la demande potentielle d'éducation[2] augmentera de 54% en 15 ans, (en passant de 5,2 millions en 2014 à 8 millions en 2030). Le corollaire est l'afflux sur le marché du travail d'un nombre de plus en plus croissant de jeunes à qui il faudrait trouver de l'emploi, au risque de les exposer aux fléaux sociaux tels que le banditisme, la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme, etc.

39. **Fécondité.** Quoiqu'en baisse ces dernières années, le taux de fécondité des femmes guinéennes reste élevé. L'indice synthétique de fécondité (ISF) ou nombre moyen d'enfants par femme est passé de 5,7 enfants en 2005 à 5,1 enfants en 2012, puis à 4,8 en 2018, soit une baisse d'environ 8% par an entre 2005 et 2018. Cette baisse de la fécondité est observée beaucoup plus chez les femmes instruites, dans les milieux urbains et chez les adolescentes en lien avec l'augmentation de l'âge médian au premier mariage qui est passé de 16,2 ans en 2005 à 18,5 ans en 2018. Globalement, les tendances d'utilisation des méthodes modernes de planification familiale sont en hausse. La proportion de femmes de 15-49 ans en union utilisant une méthode moderne est passée de 5% en 2012 à 11% en 2018 (EDS-MICS), soit une progression de 6 points en vingt ans. Cependant, ce niveau de progression demeure

[1] Le New Deal est un engagement conclu entre les membres du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, composé du groupe g7+ formé par 20 pays en situations de conflit et de fragilité, des partenaires au développement et des organisations internationales.

L'Engagement repose sur trois piliers : (i) les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, (ii) une priorité à l'engagement à soutenir des voies appropriées et dirigées par les pays pour sortir de la fragilité, et (iii) une confiance mutuelle et des partenariats étroits entre les pays et leurs partenaires internationaux.

[2] La demande potentielle d'éducation concerne la population âgée de 4 à 24 ans.

absolument faible au regard de l'objectif de 18,52 % en 2023 et 23% en 2030. Des efforts importants devraient être faits pour accélérer l'accès et l'utilisation des produits contraceptifs afin de réduire le taux de dépendance démographique. A l'opposé de ces avancées, le déclin rapide de la fécondité est freiné par les pesanteurs socio-culturelles et la faiblesse voire, l'absence d'éducation sexuelle chez les jeunes et adolescents, filles et garçons.

40. **Mortalité**. L'espérance de vie à la naissance s'est accrue, passant de 58,9 ans en 2014 à 61,4 ans en 2021. De 2015 à 2021, le taux de mortalité infantile reste autour de 60%.

1.1.2. Profil du dividende démographique

41. L'extrême jeunesse de la population accroit les rapports de dépendance par rapport à la population en âge d'activité (15-64 ans) ainsi que le poids des investissements sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des loisirs.

42. Le profil[3] pays du dividende démographique indique que les jeunes guinéens entrent tardivement dans l'activité économique : l'âge de début de création du surplus économique se situe à 29 ans, et la fin du surplus survient à 63 ans. La somme des déficits de la jeunesse et de la vieillesse dépasse largement le surplus engrangé par la population active « 51 % contre 15 % du PIB ». L'ampleur du déficit global du cycle de vie (LCD) est la conséquence de l'extrême jeunesse de la population.

43. Le ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de producteurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs) est de 41%, soit 41 travailleurs effectifs qui prennent en charge 100 consommateurs. Il en résulte un taux de dépendance de 81,1. Quoique élevé, ce ratio est cependant, légèrement en-dessous de celui de l'Afrique subsaharienne (86,0) et des pays à faible revenu (87,0). En 2040, le ratio de soutien économique est estimé à 47% et serait de 50% en 2050, si les conditions sont réunies.

1.1.3. Répartition spatiale et urbanisation.

44. La population est inégalement répartie sur le territoire national : 3 guinéens sur 10 sont installés à Conakry et Kindia, sur à peine 12% de la superficie totale, alors que les régions de N'Zérékoré, Kankan, Faranah et Boké, hébergent 53% de la population sur près de 73% du territoire national. Cette disparité accentue les écarts entre les villes et les campagnes en matière d'accès aux services de base (eau potable, électricité et desserte routière)

45. L'urbanisation de la Guinée reste faible mais en pleine croissance. Elle est passée de 29% en 1996 à 35% en 2014 avec une prédominance de Conakry qui abrite 46% de la population urbaine, soit plus d'un million d'habitants. Coyah, N'Zérékoré, Kankan et Boké sont des villes secondaires (entre 200 000 et 300 000 habitants chacune). Cette urbanisation présente les caractéristiques suivantes : (i) elle n'est pas corrélée avec la croissance économique, contrairement aux constats faits dans les pays comparables ; (ii) elle n'est pas accompagnée de plans d'aménagement avec comme corollaires, le développement de bidonvilles et l'installation des citadins les plus pauvres dans les zones à risque.

[3] Ce profil a été élaboré par le Centre Régional en Economie Générationnelle (CREG) de l'Université de Thiès (2017)

1.1.4. Profil migratoire.

46. Depuis une dizaine d'années, de manière croissante, la migration irrégulière des jeunes vers l'Europe est devenue une source de préoccupation majeure pour les autorités. Le pays connait également des mouvements migratoires internes liés au processus d'urbanisation qui intéresse principalement la capitale Conakry, et à la migration de travail vers les zones minières et industrielles.

47. Selon le RGPH-3 de 2014, la Guinée compte 164 733 étrangers résidents sur son territoire, soit 1,57% de la population guinéenne. La majorité des immigrés en Guinée sont originaires des pays frontaliers, en particulier la Côte d'Ivoire (41 000), la Sierra Leone (36 000) et le Sénégal (23 000), suivi par le Libéria et le Mali. Trente-huit pourcent (38%) de la population étrangère sont établis dans la capitale Conakry. Le reste des immigrés réside à proximité des frontières respectives du pays d'origine.

48. L'émigration guinéenne est historiquement composée d'une population jeune et orientée traditionnellement vers les pays de la sous-région. A la mobilité de travail traditionnelle centrée sur la CEDEAO s'est substituée, à partir de 2015, une mobilité irrégulière en direction de l'Europe. Entre 2017 et 2020, les ressortissants guinéens sont la deuxième nationalité la plus représentée parmi les quelques 535 632 migrants arrivés en Europe (OIM, 2020)[4]. Au nombre des facteurs explicatifs de cette migration, il y a : la pression sociale, la dégradation des conditions de vie des ménages même en zone urbaine, et l'existence de réseaux de proches et d'amis facilitant l'organisation du projet migratoire.

49. En Guinée, les retombées les plus fréquemment mentionnées de l'émigration sont les transferts de fonds et les investissements des Guinéens de l'étranger vers le pays d'origine. En 2015, ces transactions avoisinaient 93 millions de dollars USD, soit 1,53% du PIB. Les immigrés présents en Guinée contribuent également à la croissance économique du pays. Ainsi, 54% des migrants de la CEDEAO installés à Conakry ont créé au moins une entreprise (dont 69% sont informelles). Cette création d'entreprises par les migrants de la CEDEAO a généré des emplois, parmi lesquels 69% sont occupés par des Guinéens.

1.2. PROFIL SOCIAL

50. Cette section décrit : (i) la dynamique de réduction de la pauvreté ; (ii) l'évolution de l'Indice du Développement Humain (IDH) sur une longue période ; et (iii) l'état du capital humain, dans ses principales dimensions : l'éducation, la santé, la nutrition, la protection sociale et les questions du genre.

1.2.1. Pauvreté.

51. Selon les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2018-2019, le taux de pauvreté monétaire est passé de 55,2% en 2012 à 43,7%[5] en 2019. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est de 54,3% en 2019 contre 63,4% en 2012. Bien que les méthodologies utilisées pour, respectivement, l'EHCVM et l'ELEP[6], soient différentes, tous les analystes s'accordent sur un recul de la pauvreté entre 2012 et 2019. Pour l'année 2020, il est fort probable

[4] Organisation Internationale pour les Migrations (mars 2021) : Routes de la migration irrégulière vers l'Europe. Afrique de l'Ouest et du Centre, Janvier-Décembre 2020, consulté le 11 juin 2021,
[5] Résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2018-2019
[6] Enquête Légère d'Évaluation de la Pauvreté (ELEP)

que la pauvreté ait augmenté, sous l'effet de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la stagnation de l'activité économique qui s'en est suivie.

52. La pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est estimée à 55,4% en milieu rural contre 22,4% en milieu urbain. L'extrême pauvreté dans les zones rurales est estimée à 33,4%, contre 4,4% dans les zones urbaines. La profondeur de la pauvreté est également plus importante dans les zones rurales, avec un écart de pauvreté d'environ 16,9%, contre 4,5% dans les zones urbaines. Ces résultats soulignent que les pauvres qui vivent dans les zones rurales sont dans une situation pire que celle de leurs homologues urbains. La sévérité de la pauvreté est estimée à 7,0% en milieu rural, reflétant une inégalité modérée parmi les pauvres.

53. Ces différences régionales de pauvreté monétaire se reflètent dans les résultats de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle, où Labé et Faranah présentent les taux les plus élevés (68,7% et 71,3%, respectivement) tandis que Conakry affiche de loin, le taux le plus faible (16%) ».

1.2.2. Développement humain.

54. L'Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée s'est établi à 0,466 en 2018, confirmant ainsi la tendance à la hausse dans laquelle, il s'est inscrit depuis 2010. Malgré cette évolution, le pays reste classé à la 174ème place sur 189 pays. Une position qui le situe dans la catégorie des pays à « faible développement humain »

55. En revanche, sur la période allant de 1990 à 2019, l'IDH de la Guinée a progressé de 0,282 à 0,477, soit une hausse de 69,1%. Cela montre les progrès considérables accomplis dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Ainsi, au cours de la période 1990-2019 :

- l'espérance de vie à la naissance (projetée) a augmenté de 11,6 années ;
- la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1,6 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 6,5 années ;
- le revenu national brut (RNB) par habitant a augmenté d'environ 71,2% entre 1990 et 2019.

56. Relativement à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et aux pays à faible développement humain, la Guinée reste en retard. Toutefois, l'écart d'IDH de la Guinée avec les pays d'Afrique subsaharienne s'est réduit au fil du temps. Cet écart est passé de 0,078 en 2015 à 0,070 en 2019.

57. Le développement humain en Guinée est assez inégalitaire. La prise en compte des inégalités dans les calculs, engendre une perte globale de 34,4% de la valeur de l'IDH qui passe de 0,477 à 0,313, avec un coefficient d'inégalité entre les personnes de 33,1% en 2019.

1.2.3. Etat du capital humain

58. Un enfant né en Guinée aujourd'hui, ne peut espérer atteindre que 37% de son potentiel productif à l'âge adulte[7]. Un résultat en deçà de ce qui est espéré étant donné le PIB par tête du pays. Cette valeur de l'Indice du Capital Humain (ICH) reflète la situation de la Guinée dans les domaines de la santé, de l'éducation et du genre.

[7] Banque mondiale, 2020. L'Indice du Capital Humain (ICH) de la Guinée était de 0,37 en 2020.

59. **Éducation**. Les enfants qui atteignent l'âge d'aller à l'école ne vont pas tous à l'école ; et tous ceux qui sont inscrits ne terminent pas les trois premiers cycles (primaire, collège, lycée). Le nombre moyen d'années d'études en Guinée pour les enfants âgés de 18 ans, est de 7 ans pour une durée de scolarité attendue de 14 ans. L'enseignement technique et professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur peinent toujours à répondre aux besoins de l'économie. Le niveau de connaissance accumulé dans le système scolaire guinéen par les enfants âgés de 18 ans est relativement faible, avec un score de 408 points sur une échelle de 625 points de performance attendue. La performance du système éducatif est affectée par : (i) les conséquences des grèves des enseignants que sont, les rentrées scolaires tardives, les arrêts de cours fréquents et les pertes d'effectifs ; (ii) les disparités entre filles et garçons en matière d'accès et de rétention, particulièrement au niveau secondaire ; et (iii) l'impact négatif de la Covid-19 sur la scolarisation des enfants des familles démunies. La conjugaison de tous ces facteurs explique en partie, l'existence d'une main d'œuvre non qualifiée, ce qui constitue un obstacle à la productivité, à une croissance accélérée et à la réduction de la pauvreté.

60. ***Tendances de la scolarisation***. Au cours de la période 2006-2018, la couverture scolaire mesurée par le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 10% à 25% au préscolaire ; de 91% à 106% au primaire. Une certaine stagnation de la couverture est toutefois notée au 1er cycle du secondaire autour de 50% puis une évolution erratique de la couverture scolaire au lycée qui est passée de 25% à 31% entre 2006 et 2016 avant de baisser à 25% en 2018. Ces résultats indiquent que : (i) une frange importante d'enfants en âge préscolaire ne sont pas scolarisés ; (ii) des progrès sont enregistrés dans l'accès universel dans le primaire ; et (iii) une proportion non négligeable d'adolescents grandissent sans avoir atteint ou achevé les cycles d'enseignement du secondaire.

61. **Qualité de l'éducation primaire et secondaire**. L'éducation primaire en Guinée est caractérisée par une qualité relativement faible. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est passé de 68,2% en 2016 à 54,4% en 2019 (soit une baisse de 13,8 en point de pourcentage) dont 62,8% de garçons et 46,6% de filles. S'agissant du taux d'achèvement du premier cycle du secondaire, la tendance est également à la baisse. En 2015, le taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire était de 31,5% contre 17, 2% en 2019. A la fin du cycle primaire 55,3% des élèves guinéens n'atteignent pas le seuil de compétence en lecture, et 67,6% en mathématiques. La qualité des enseignements primaire et secondaire s'est dégradée au fil des années. Cette situation affecte plus les zones rurales que les zones urbaines, et plus les filles que les garçons.

62. ***Facteurs explicatifs de la situation des filles en matière de scolarisation***. Les attitudes et comportements discriminatoires reproduits à l'école par certains enseignant(e)s sous forme de violence verbale, physique, psychologique ou sexuelle ne créent pas un environnement favorable au maintien et à la réussite des filles à l'école. A cela, viennent s'ajouter la faiblesse des dispositifs d'hygiène menstruelle dans les écoles ainsi que le tabou qui continue de couvrir ce phénomène biologique. Ces différents facteurs constituent des causes de découragement, d'absentéisme, de déperdition scolaire, de vulnérabilité aux grossesses non désirées, aux IST et au VIH /SIDA pour les filles. Il peut être également cité d'autres facteurs tels que : (i) la charge de travail à domicile ; et (ii) les disparités entre filles et garçons en matière d'accès et de maintien dans le système éducatif.

63. ***Alphabétisation et Éducation Non-Formelle (AENF).*** Les données disponibles en ce domaine, indiquent[8], entre 2014 et 2019, une progression du taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus, au niveau national (de 32 à 39,6%), en milieu rural (de 17,6 à 24,4%) et en milieu urbain (de 55,4% à 63,6%). Deux questions essentielles méritent d'être adressées pour promouvoir l'AENF. Il s'agit de la qualité des offres d'AENF adaptées au contexte et aux besoins et caractéristiques des groupes concernés et des impératifs de développement du pays et du renforcement du mécanisme de pilotage, de coordination, de financement et de suivi–évaluation de la politique d'AENF, pour le rendre efficace et efficient.

64. **Santé et nutrition.** L'analyse des performances enregistrées au cours de la période 2016-2020, met en évidence, de façon globale, une certaine progression des indicateurs de santé, du fait des efforts enregistrés dans l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires, l'utilisation des services de santé, la gratuité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le recrutement de nouveaux agents de santé, la rénovation et l'équipement de certains hôpitaux, la création d'équipes d'alerte et de riposte contre les épidémies, la construction de centres de traitement épidémiologique, et la mobilisation des ressources en faveur du système de santé. Cet état des lieux est basé sur les éléments d'appréciation ci-après :

65. ***Santé maternelle***. Le taux de mortalité maternelle, qui était de 980 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2005 (EDS) a chuté à 550 en 2016 (MICS)[9]. Nonobstant ces baisses, ce taux reste toujours préoccupant[10]. La proportion de femmes ayant effectué 4 visites prénatales ou plus a augmenté entre 1999 (49%) et 2012 (57%), puis elle a chuté à 35,3% en 2019[11]. En revanche, la proportion de naissances vivantes ayant eu lieu dans un établissement de santé a augmenté graduellement de 29 % en 1999 à 40 % en 2012, pour atteindre 53 % en 2018. Globalement, 55 % des naissances ont été assistées par un prestataire formé en 2019[12], la majorité a été assistée par une infirmière ou sage-femme. Les principaux facteurs occasionnant les décès maternels sont : une couverture sanitaire insuffisante, un déploiement insuffisant des ressources humaines qualifiées, une faible disponibilité et une mauvaise qualité des soins maternels qui ont abouti à un taux d'accouchement encore moyen (53%). La pauvreté, le faible statut des femmes et le faible niveau d'éducation des filles constituent des facteurs sous-jacents de cette situation qui limitent la demande sociale de santé.

66. ***Santé de l'enfant***. Les indicateurs relatifs à la santé de l'enfant se sont légèrement améliorés au cours des dix dernières années. En comparant les résultats des deux dernières enquêtes démographiques et de santé (EDS 2012 et EDS 2018), il apparaît que les taux de mortalité néonatale et post-néonatale ont stagné, respectivement à 32 pour 1 000 et 34 pour 1 000. Le taux de mortalité infantile a baissé d'environ 1 pour 1 000 et les taux de mortalité juvénile (60 pour 1 000 en 2012 et 48 pour 1 000 en 2018) et infanto-juvénile (123 pour 1 000 en 2012 et 111 pour 1 000 en 2018). En ce qui concerne la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, son taux reste orienté vers la baisse et de manière continue depuis 1999. Selon le sexe, le niveau de la mortalité infanto-juvénile des garçons est supérieur d'environ 5% par

[8] RGPH 2014 et EHCVM 2018-2019

[9] Source : Rapport diagnostic des indicateurs du capital humain en Guinée, juin 2020

[10] Les pays comme le Mali (368 décès pour 100 000 naissances), le Togo (401 décès pour 100 000 naissances) et le Niger (535 décès pour 100 000 naissances) sont tous à des niveaux de mortalité maternelle plus bas que la Guinée

[11] Source : Rapport annuel de performance 2019 de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, décembre 2020

[12] *ibid.*

rapport à celui des filles (114‰ contre 108‰). Et selon le milieu de résidence, le taux est environ deux fois plus élevé en milieu rural (131‰) qu'en milieu urbain (60‰). Conakry (37‰) présente un taux plus faible que celui des autres villes du pays (76‰). Des écarts importants sont observés entre les régions administratives.

67. ***VIH/SIDA.*** Le taux de prévalence du VIH est resté stable entre 2005 et 2018 (1,5%), avec une légère baisse en 2012 (1,4%), selon les résultats des différents EDS. En 2018, chez les personnes de 15 à 49 ans, il est de 1,6% chez les femmes et 1,3% chez les hommes. Le pic de prévalence du VIH chez les femmes se situe à 30-34 ans (2,5%) et parmi les hommes, il est atteint à 35-39 ans (2,2%). La prévalence du VIH est plus élevée en milieu urbain (2,0%) qu'en milieu rural (1,1%) en 2018 (EDS, 2018)

68. ***Paludisme.*** Le paludisme constitue la principale cause de décès de la population, en particulier les enfants de moins de 5 ans. Selon les données du système d'information statistique de la santé, 48% des décès enregistrés dans les formations sanitaires du pays sont causées par le paludisme (simple et grave) dont la prévalence est de 17% (selon EIPAG 2021). Il est suivi par les anémies (12%), la malnutrition (11%) et les infections respiratoires aigües (IRA) avec 9%.

69. ***Nutrition.*** La prévalence de la malnutrition chronique est estimée à 30% et la malnutrition aiguë globale à 9% (EDS 2018). Environ 16 % des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale ou sont trop maigres par rapport à leur âge. Entre 1999 et 2018, les prévalences du retard de croissance, de l'émaciation et de l'insuffisance pondérale sont restées quasiment stables, passant respectivement de (31 à 30%) ; (10 à 9%) et (19 à 16%). Seulement 22% des enfants de moins de 5 ans souffrant de diarrhée ont bénéficié d'un traitement à base de SRO[13] + Zinc (EDS 2018), et un tiers des enfants de moins de six mois (33 %) sont exclusivement nourris au sein. La malnutrition reste la principale cause sous-jacente de la mortalité infanto-juvénile en Guinée. Les facteurs contributifs comprennent les faibles taux d'allaitement maternel exclusif (33%), les mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, les pratiques inadéquates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et un mauvais état nutritionnel chez les femmes.

70. **Questions du genre.** Elles sont abordées ici suivant les cinq (5) rubriques ci-après : (i) les tendances en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes ; (ii) les violences basées sur le genre (VBG) ; (iii) le mariage d'enfants et les grossesses adolescentes ; (iv) les contraintes à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes ; et (v) les réponses aux défis de l'équité du genre et de l'autonomisation des femmes.

71. ***Égalité de genre, autonomisation des femmes.*** Les indicateurs de genre et d'égalité des sexes de la Guinée, sont préoccupants. L'analyse en termes d'indice de développement du genre - IDG[14] (dans les trois dimensions : santé procréative, autonomisation et activité économique), révèle en 2019, que l'IDG (écart Femme-Homme) est de 0,817. Ce qui place le pays dans le groupe 5 des pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH, est bas. De plus : (i) le revenu national brut par tête est de 2,266$ pour les femmes contre 2,554$ pour les hommes ; (ii) la durée attendue de scolarisation pour les femmes est de 8 années contre 10 pour les hommes ; tandis que (iii) la durée moyenne de scolarisation est de 1,5 année pour les femmes contre 4,2 pour les hommes. De façon spécifique, c'est surtout la transition

[13] Soluté de Réhydratation Orale

[14] Source : Rapport sur le développement humain 2020, PNUD

du primaire au secondaire pour les filles, qui est problématique, ce qui ne leur permet pas d'acquérir les compétences à la vie.

72. ***Violences basées sur le genre (VBG)***. Selon l'EDS 2018, le pays fait aussi face à une prévalence élevée de violences basées sur le genre (VBG) avec un taux de violence physique élevé. En effet, deux tiers des femmes (67%) et 55% des hommes considèrent qu'il est justifié qu'un homme batte son épouse/partenaire. S'agissant des mutilations génitales féminines, 95% des femmes de 15-49 ans sont excisées. La prévalence de l'excision varie peu, sauf dans la région de N'Zérékoré où 84% des femmes sont excisées contre plus de 95% dans toutes les autres régions. Ces VBG inhibent le potentiel des jeunes filles et des femmes. Le défi majeur est celui de l'émancipation et de l'autonomisation des jeunes filles et des femmes pour lutter contre les violences basées sur le genre (mariages d'enfants et grossesses précoces des adolescentes, excisions chez les adolescentes).

73. ***Mariage d'enfants et grossesses adolescentes***. En Guinée, au moins 1 femme sur 2 est mariée avant d'atteindre l'âge de 18 ans et 1 femme sur 4 est mariée avant ses 15 ans. Ceci correspond à l'un des taux les plus élevés au monde. Les filles de la tranche d'âge de 12 à 14 ans, vivant en milieu rural sont les plus exposées face à ce phénomène avec un taux d'occurrence de 23,4% contre 10% pour celles vivant en zone urbaine. En plus de mettre fin à la scolarité des filles, le mariage des enfants est souvent associé aux grossesses précoces qui conduisent à un taux élevé de mortalité maternelle et infantile (la mortalité infantile est de 50% plus élevée avec les mamans de moins de 20 ans).

74. ***Contraintes à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes*** : Au nombre de ces contraintes, il peut être cité : (i) la faiblesse des allocations budgétaires en faveur de l'égalité homme/femme (moins de 1% des dépenses budgétaires totales en 2019) ; (ii) la persistance des inégalités dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la gouvernance et de la participation politique ; (iii) les difficultés d'accès au crédit et aux ressources productives notamment, la terre, (iv) l'absence d'un réel ancrage du genre dans les autres secteurs et la faiblesse des capacités en matière de mise en œuvre de l'approche genre ; (v) les normes sociales, culturelles et économiques conférant un statut dévalorisé à la femme ; (vi) la faiblesse de la productivité des femmes actrices économiques ; (vii) la faible compréhension des enjeux en matière d'égalité de genre – capacités et pesanteurs culturelles ; (viii) faible implication et/ou participation des hommes et garçons dans les efforts vers l'égalité de genre ; et (ix) la faible disponibilité des données et des informations fiables et désagrégées sur les disparités de genre, nécessaires à la formulation des politiques et à la prise de décision.

75. ***Réponses aux défis de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes***. Une approche-programme à deux volets est nécessaire. Le premier volet consisterait à renforcer les programmes qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles sur des questions telles que la parité en matière d'éducation, la santé sexuelle et reproductive, la santé maternelle, la participation sociale et politique. Le deuxième vise à influencer les relations de pouvoir entre les sexes, en particulier au niveau communautaire – par exemple- en engageant les communautés et leurs dirigeants dans un dialogue communautaire sur la modification des pratiques discriminatoires, ou en favorisant la représentation des femmes dans les structures décisionnelles communautaires.

1.3. SITUATION DE FRAGILITÉ

76. La problématique majeure du développement de la Guinée reste sa situation de fragilité. En 2018[15], elle était classée au 13ème rang (sur 178) des pays les plus fragiles au monde. Cette fragilité est systémique en raison de son caractère multidimensionnel et de la complexité de ses facteurs générateurs.

1.3.1. Appréciation globale.

77. L'évaluation de la fragilité réalisée en 2016 puis en 2021[16], selon l'approche du New Deal, a attribué à la Guinée, sur une échelle de 1 (fragilité extrême) à 5 (absence de fragilité ou résilience), des scores moyens de 2,44 et de 2,63 respectivement. Selon les critères définis à Busan[17], cette note situe la Guinée dans la phase de « reconstruction » : c'est-à-dire, la phase consécutive à une période de crise.

78. La caractéristique de la fragilité de la Guinée, est qu'il s'agit d'une fragilité de l'Etat exacerbée par des fragilités dans les domaines politique, économique, sociétal et environnemental ; ainsi qu'une fragilité des régions administratives.

Encadré 1 : Évaluation de la fragilité de la Guinée

1. Une évaluation de la fragilité de la Guinée a été réalisée en 2021, cinq ans après celle de 2016. Pour des raisons de comparabilité, ces deux exercices ont été effectués suivant les mêmes critères, à savoir les 5 Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat ou PSG (Peacebuilding and Statebuilding Goals) à savoir : PSG1 (Politique légitime et inclusive), PSG2 (Sécurité), PSG3 (Justice), PSG4 (Fondements économiques), PSG5 (Revenus et Services).

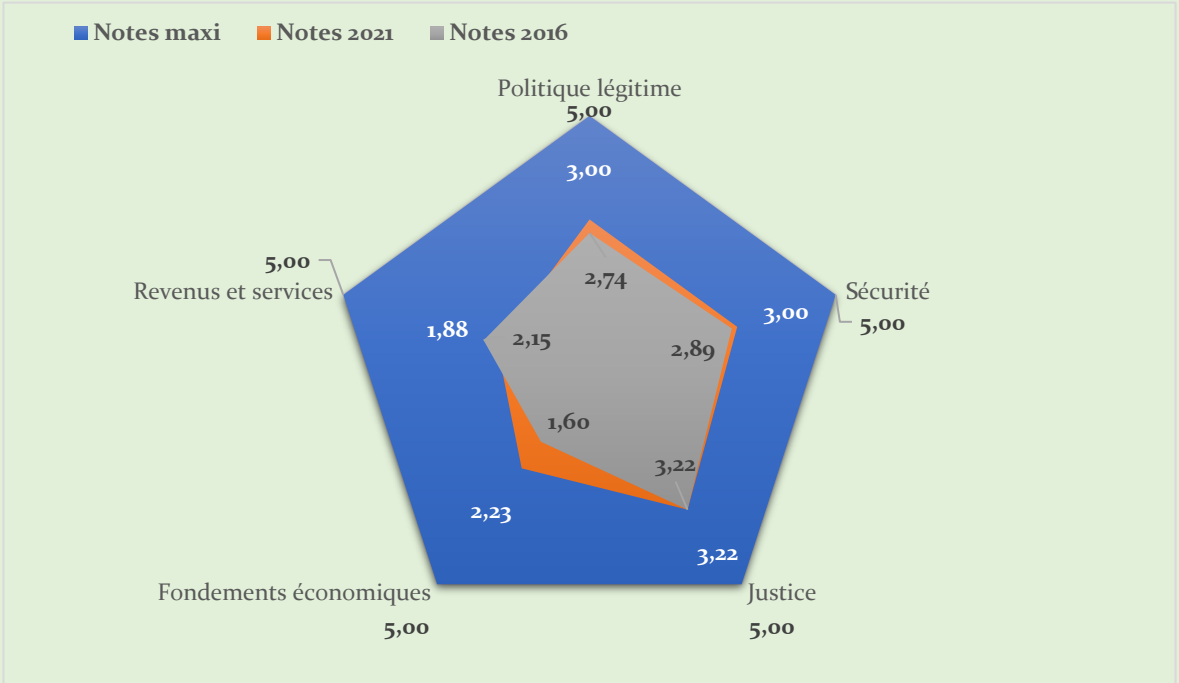

2. Le spectre (cf. graphique ci-dessus) de la fragilité construit sur la base des résultats de cette évaluation indique, avec un score moyen de 2,63, une fragilité élevée malgré une légère amélioration de la situation pour la Guinée au cours de la période

[15] https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/indice-etats-fragiles
[16] L'évaluation sommaire de la fragilité de la Guinée a été réalisée en juin 2021
[17] Cf. Accord de Partenariat de Busan adopté au 4ème Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide (HLF-4) Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement,

2016-2020. Sur les 5 critères d'appréciation de la fragilité, trois PSG (PSG1, PSG2 et PSG4) soit 60%, ont connu des évolutions positives passant de la phase de reconstruction à la phase de stabilisation, ou ce qui revient au même, d'une situation de fragilité élevée à une situation de fragilité modérée. Le critère « Revenus et Services » a régressé de la phase de reconstruction à la phase de crise. Le critère PSG3 « Justice » est resté constant sur la période.

1.3.2. Fragilité de l'Etat

79. La fragilité de l'Etat traduit l'incapacité des pouvoirs publics guinéens à : (i) établir et renforcer la sécurité des populations ; (ii) remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice ; (iii) gérer les revenus et fournir des services responsables et équitables.

80. **Domaine de la sécurité**. Au nombre des facteurs de fragilité de l'Etat dans ce domaine, il peut être cité :

- la mauvaise répartition des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sur le territoire national ;
- le sous-financement des programmes inscrits au titre de la loi de programmation militaire ;
- les faibles capacités techniques et opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité ;
- la faible collaboration entre la population et les FDS dans la lutte contre l'insécurité et les trafics de tous genres ;
- la faible capacité d'investigation de la police technique et scientifique pour un meilleur exercice de la médecine légale ;
- la faiblesse des moyens de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les menaces djihadistes dans la sous-région.
- la faiblesse de la réponse aux violences basées sur le genre en particulier, les cas de viols.

81. **Domaine de la justice**. Au nombre des facteurs de fragilité de l'Etat dans ce domaine, il peut être mentionné :

- les interférences politiques dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire ;
- les sentiments d'impunité et la tendance aux passe-droits ;
- les détentions arbitraires et les lourdeurs procédurales ;
- le faible accès ; (i) aux institutions judicaires (notamment les cours d'appel) ; et (ii) à la justice en zone rurale ;
- la méfiance des citoyens vis-à-vis des institutions judiciaires ;
- l'engorgement des juridictions et des établissements pénitentiaires ;
- la faible exécution des décisions de justice ;
- le besoin d'un soutien à la chaîne pénale et à ses domaines connexes ;
- la faible maîtrise des domaines de la cybercriminalité, du terrorisme et de l'extrémisme violent ;
- les conditions inhumaines de détention.

82. **Domaine des revenus et des services**. Au nombre des facteurs de fragilité de l'Etat dans ce domaine, il peut être mentionné

- les faiblesses : (i) des recouvrements fiscaux ; (ii) de la bancarisation de l'économie; (iii) de l'absorption de ressources mises à disposition pour le financement des projets de développement; (iv) des capacités institutionnelles, techniques et managériales des services publics ; (v) de l'application des textes légaux et règlementaires régissant l'administration publique;
- l'évasion fiscale en lien avec la forte tendance à l'octroi d'exonérations injustifiées ;

- le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques et la persistance de la corruption ;
- l'inefficacité des systèmes de contrôle financier et la non-application des dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF) en matière de vote de lois de règlement et de compte rendu budgétaire ;
- les retards dans l'application des dispositions de la LORF relatives à la programmation budgétaire pluriannuelle, aux budgets de programmes et au suivi de la performance ;
- l'inexistence d'un système intégré et moderne : (i) de gestion et de contrôle des ressources humaines de l'Etat ; et (ii) de gestion de l'Etat civil ;
- le retard dans l'application des dispositions légales, en matière de transferts de compétences et de ressources aux collectivités locales.

1.3.3. Fragilité politique

83. Sur le plan politique, la fragilité de la Guinée se manifeste par l'incapacité du pays à instaurer un dialogue inclusif, à résoudre les conflits de manière pacifique, et à créer un cadre institutionnel stable qui assure l'équilibre des pouvoirs et la participation de tous les acteurs et sensibilités politiques à l'animation de la vie publique. Au nombre des facteurs explicatifs de la fragilité politique de la Guinée, il peut être cité :

- l'instabilité des institutions républicaines illustrée par deux transitions politiques en 12 ans ;
- la non-application voire la violation constante, par les pouvoirs publics des textes (lois et règlements de l'Etat) ;
- le non-respect des accords conclus entre les acteurs politiques ;
- la fondation des partis politiques autour des personnes et non sur la base d'une idéologie clairement définie et assumée ;
- les divergences entre les acteurs politiques sur leur vision de la démocratie et des libertés fondamentales ;
- l'absence de consensus national sur les questions majeures engageant l'avenir du pays ;
- l'inexistence d'un sentiment d'appartenance nationale et la défense des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général ;
- la défiance des citoyens vis-à-vis de l'autorité publique ;

1.3.4. Fragilité économique.

84. Dans le domaine économique, la Guinée se trouve dans une situation de fragilité élevée. Ce qui voudrait signifier que le pays, jusqu'en 2021, n'a toujours pas la capacité nécessaire pour : (i) gérer efficacement ses potentialités naturelles ; (ii) procéder à une allocation judicieuse des ressources productives et organiser l'activité économique ; (iii) promouvoir le secteur privé ; et (iv) créer des emplois. Au nombre des facteurs explicatifs de la fragilité économique de la Guinée, il peut être cité :

- l'absence de diversification des exportations et leur concentration sur un nombre réduit de pays partenaires, (exposant l'économie nationale aux chocs des prix des matières premières et aux retournements de conjoncture dans ces pays) ;
- le manque de complexité de l'économie guinéenne et ses capacités limitées, (en lien avec la prédominance des exportations de bauxite et d'or) ;
- la faible compétitivité des exportations non minières imputable à l'appréciation du taux de change réel (induite par l'accumulation de recettes d'exportations exclusivement minières) ;

- la faible productivité totale des facteurs[18] dans le secteur agricole (en tant que contrainte à la diversification des exportations et à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales) ;
- la forte volatilité de l'investissement et sa faible corrélation avec la croissance du PIB par habitant ;
- un stock d'infrastructures économiques insuffisant et mal entretenu, source de coûts de transaction élevés, et partant, de la faible compétitivité de l'économie guinéenne.

1.3.5. Fragilité sociétale.

85. La Guinée est loin d'être une société cohésive en ce que l'inclusion sociale, le capital social et la mobilité sociale sont encore insuffisamment promus. Au nombre des facteurs explicatifs de la fragilité sociétale de la Guinée, il peut être cité :

- l'exacerbation des spécificités régionales à des fins politiques ;
- le sentiment d'ostracisme de certains groupes ethniques ;
- les déviances comportementales de tous genres ;
- l'ignorance, qui fait penser à certains que la démocratie ou le développement sont l'affaire de l'Etat et des gouvernants ;
- la démission des partis politiques de tout bord, pour qui la formation civique de leurs membres est reléguée au second rang ;
- les balbutiements de la démocratie participative en lien avec une décentralisation qui n'est devenue une réalité qu'avec les élections locales de février 2018.

1.3.6. Fragilité environnementale.

86. La Guinée se trouve dans une situation de fragilité élevée en matière environnementale. Les risques attachés à cette fragilité proviennent : (i) dans une large mesure, des changements climatiques, des catastrophes naturelles et anthropiques (déforestations, feu de brousse…), des chocs épidémiques ; et (ii) dans une moindre mesure, de la gouvernance environnementale.

87. Les changements climatiques sont la dimension de la fragilité environnementale la plus préoccupante du fait de la récurrence des phénomènes climatiques extrêmes, notamment : la hausse des températures, la baisse des précipitations, les perturbations du régime pluviométrique, l'élévation du niveau de la mer, la sécheresse et les inondations issues des eaux continentales.

88. Le risque des catastrophes naturelles est élevé en Guinée et la fréquence des phénomènes a augmenté au cours des trois dernières décennies. Au cours des années 70-80, les facteurs de risques tenaient à la sécheresse et aux crises humanitaires. Depuis les années 90 d'autres phénomènes climatiques et géologiques comme les inondations, les orages tropicaux, les glissements de terrain et les tremblements de terre sont devenus récurrents. Ce sont ces facteurs qui expliquent le niveau élevé de la fragilité attachée à cette sous-dimension.

89. S'agissant des chocs épidémiques, la lutte contre la COVID-19 engagée depuis mars 2020, a soumis le système sanitaire guinéen à rude épreuve maintenant ainsi, le pays dans une situation de fragilité élevée.

90. Pour parvenir à la résilience environnementale, la Guinée doit prendre en compte les facteurs de fragilité, ci-après :

- les insuffisances : (i) de moyens financiers, techniques et logistiques pour une meilleure connaissance du potentiel des ressources du capital naturel (économie

[18] Banque mondiale, janvier 2022. Guinée : Note de politique générale pour soutenir la Transition

bleue et économie verte) ; (ii) d'infrastructures ou d'équipements de production et de surveillance des ressources naturelles ;

- les faiblesses : (i) du niveau de développement des sources d'énergies propres ; (ii) de la sécurisation du domaine classé de l'Etat ; (iii) de la coordination intersectorielle dans la gestion des réserves foncières ; (iv) de la vulgarisation ainsi que de l'application des politiques, des stratégies et des textes juridiques régissant le capital naturel ; (v) du taux d'accès à l'énergie et à l'eau potable ; (vi) du niveau de restauration et de protection des écosystèmes (marins, fluviaux et côtiers) ; (vii) des capacités de gestion des déchets [solides, liquides, gazeux, électroniques, électroménagers, POPs (Polluants Organiques Persistants)] ;
- la réduction des surfaces agricoles due à l'exploitation minière, aux infrastructures hydroélectriques et à l'expansion non maîtrisée des villes ;
- la pollution des milieux récepteurs liée à l'exploitation minière, la pêche, l'agriculture, à l'industrie et à l'environnement ;
- l'inexistence de schéma d'aménagement et de développement durable actualisé du territoire intégrant les préoccupations sectorielles ;
- le défaut de coordination nationale dans la gestion des catastrophes, urgences et actions humanitaires .
- la prévalence des maladies infectieuses,
- l'utilisation abusive et incontrôlée des intrants chimiques et la déforestation.

1.3.7. Fragilité des régions administratives

91. La fragilité est le trait caractéristique non seulement de l'Etat, mais également de ses démembrements. La tournée d'immersion gouvernementale dans les régions de mai-juin 2022, a permis de mettre en évidence les facteurs explicatifs ci-après, de cette fragilité :

- l'appartenance ethnique ou tribale prononcée dans le fonctionnement des services et dans les relations interpersonnelles ;
- des cadres de travail marqués par une forte politisation ;
- les conflits liés à l'accès à la terre exacerbés par l'absence d'un mécanisme opérationnel et efficace, de gestion du foncier rural ;
- la faiblesse des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes en lien avec l'absence d'implantation d'une activité structurante par préfecture ;
- la faiblesse des opportunités de création d'auto-emploi ;
- l'inadéquation entre formation et emploi demeure une contrainte forte au développement des régions ;
- la faible diversification des économies régionales, fortement dépendante du secteur agricole, avec des contraintes d'accès au crédit ;
- la dégradation des sols et la déforestation dues aux feux de brousse, à la coupe abusive du bois, à la carbonisation et à l'exploitation artisanale de l'or ;
- l'enclavement des zones de production ;
- la faiblesse de la productivité des exploitations agricoles, pastorales et piscicoles, en lien avec le faible accès aux équipements et intrants ainsi que les perturbations du calendrier agricole dues à la variation du climat ;
- l'ensablement des lits des fleuves et la baisse des rendements de la pêche fluviale;
- l'insuffisance des unités de transformation des productions agricoles ;
- l'absence, l'insuffisance ou la vétusté prononcée des infrastructures socioéconomiques dont les barrages hydroélectriques du premier régime, les ouvrages de franchissement, les adductions d'eau, certaines écoles et postes de santé. Certains chantiers de barrages hydroélectriques attendus depuis les années de l'indépendance sont à l'arrêt ;

- le nombre important de chantiers de construction des infrastructures en difficultés ou à l'arrêt ;
- la faiblesse du nombre des naissances enregistrées ; et
- la faible redevabilité des gestionnaires de deniers publics.

Encadré 2 : Immersion gouvernementale dans les régions

Le Gouvernement a effectué une tournée d'immersion dans les régions administratives de N'Zérékoré, Kankan, Labé et Kindia, du 17 Mai au 17 Juin 2022. Dans chacune des régions, la délégation gouvernementale est restée une semaine entière, afin de rencontrer les populations et les services déconcentrés, puis visiter certains sites d'intérêt national ou faisant l'objet de projets d'investissement.

A chacune des étapes de la tournée, la délégation gouvernementale a eu l'occasion de vivre les conditions de vie des populations, d'écouter leurs attentes, et de mesurer les défis auxquels elles sont quotidiennement confrontées. Des évènements nationaux ou internationaux ont été organisés pour célébrer des journées, rencontrer des couches spécifiques de la population ou lancer des projets. Parallèlement, chaque Ministre a organisé avec ses services déconcentrés, des rencontres techniques et des visites qui ont permis d'identifier les contraintes des services et proposer les solutions envisageables.

1.4. BILAN ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

1.4.1. Tendances macroéconomiques

92. **Croissance économique**. Sur la période 2007-2010, le PIB a cru à un rythme moyen de 3,7%, avant d'atteindre 4,6% sur la période 2011-2015, tirée principalement par la consommation. Au cours de la période 2016-2020, la croissance économique a été plus forte : en moyenne de 8,1%, tirée principalement par les investissements. Les importantes richesses minières du pays, constituent sa principale source de croissance. En 2020, malgré la persistance de la pandémie de coronavirus, l'économie guinéenne a été résiliente. La croissance économique s'est située à 7,0%. La hausse des prix de l'or et de la bauxite, combinée avec la forte demande de la bauxite par la Chine a bénéficié à l'économie guinéenne.

93. **Transformation structurelle**. Sur la période 2007-2020, la structure de l'économie guinéenne n'a pas beaucoup changé. Elle dépend largement du commerce (18,3% du PIB) et du secteur minier (13,3% du PIB) qui subissent les contrecoups de l'évolution des prix internationaux. Après un repli de 3,6% en moyenne sur la période 2011-2015, ce dernier secteur a enregistré une forte hausse de 31,0% sur la période 2016-2020, soutenue par des entrées annuelles moyennes d'IDE de 9,8% du PIB.

94. Des progrès ont été enregistrés dans les secteurs agricole, manufacturier et de la construction, qui ont enregistré respectivement 6,4%, 3,9% et 6,1% de croissance de 2016 à 2020. Cependant, la part des manufactures dans le PIB a baissé, et est estimée respectivement à 9,2% sur 2007-2010, 8,0% sur 2011-2015 et 6,6% sur 2016-2020.

95. L'agriculture qui représente près de 60,7% des emplois, contribue seulement pour 12,6% du PIB en 2019. En plus, le mouvement de la main d'œuvre s'est produit du secteur agricole qui est à faible productivité vers le secteur des services qui est aussi à faible productivité. La part du secteur des services dans l'emploi total a augmenté de 26,3% en 2007 à 33,6% en 2019. En même temps, celle de l'agriculture a diminué de 68,3% à 60,7%. La part du secteur industriel dans l'emploi total a pratiquement stagné passant de 5,5% en 2007 à 5,8% en 2019.

96. **Diversification des exportations**. Les exportations de biens sont composées principalement de bauxite (45,2%) et d'or (37,2%) reflétant le manque de diversification[19] de l'économie guinéenne. Sur la période 2016-2020, la croissance des exportations de biens est en moyenne de 50,0%. En termes monétaires, elles sont passées de 2 456,0 millions dollars USD en 2016 à 8 622,0 millions dollars USD en 2020. L'évolution des exportations totales suit celle des exportations de bauxite et d'or. La production de bauxite est principalement destinée à la Chine. Cette absence de diversification et leur concentration sur un petit nombre de marchés internationaux, expose la Guinée aux chocs des prix des matières premières et aux variations de la demande de ses partenaires commerciaux.

97. Une proportion de 16,2% des exportations totales constituées principalement de produits agricoles est destinée aux pays d'Afrique de l'Ouest reflétant les faibles performances en matière d'intégration commerciale au sein de la CEDEAO. Les produits d'exportation vers la zone sont constitués de produits qui sont à faible valeur ajoutée. Par ailleurs, la Guinée est obligée d'importer une bonne partie de ses besoins alimentaires à cause des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique agricole commune. Cette situation met en exergue les efforts à consentir par les autorités pour rendre plus efficaces les actions visant assurer la sécurité alimentaire dans le pays.

98. Trois contraintes structurelles empêchent l'agriculture d'être l'un des leviers de la diversification des exportations, à savoir : (i) la faiblesse de la productivité totale des facteurs, reflétant l'utilisation intensive des intrants dans la production agricole ; (ii) la tendance continue à la baisse de rendements céréaliers déjà faibles, ce qui entrave la sécurité alimentaire ; et (iii) la dégradation des écosystèmes des terres cultivées et des forêts, ce qui menace les moyens de subsistance et la résilience des communautés rurales, ainsi que la diversification des revenus ruraux[20].

99. **Performances budgétaires et gestion de la dette**. L'évolution du solde budgétaire hors dons (base engagements) sur la période 2007-2020, suit la tendance des dépenses courantes. Le solde en pourcentage du PIB est passé d'un excèdent de 9,8% en 2011 à un déficit de 7,9% en 2015. Tandis que le déficit budgétaire s'est graduellement amélioré à partir de 2016 pour se situer à 4,6% en 2020.

100. Sur la période 2016-2020, la politique du Gouvernement a visé l'accroissement des recettes d'une part, et la maîtrise des dépenses courantes, d'autre part. En matière de recettes hors mines, elle a consisté en la mise en place des dispositifs d'amélioration des opérations de collecte des recettes et aux réformes de l'administration fiscale. Les recettes tirées du secteur minier demeurent faibles et se situent en moyenne à 2,4% du PIB. Le pays peine à tirer avantage de ce secteur qui représente plus de 80% des exportations. Les autorités sont conscientes qu'il faudra parvenir, entre autres mesures, à la rationalisation des exonérations et des régimes de faveur.

[19] « L'analyse des exportations constitue un bon indicateur de l'appareil productif dans la mesure où les exportations correspondent à la partie du système productif entièrement soumise à la concurrence internationale. En d'autres termes, les exportations, en reflétant notamment les avantages comparatifs, démontrent bien la capacité d'un pays à valoriser son système productif sur les marchés internationaux. » Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AN), Étude « Diversification et sophistication comme levier de la transformation structurelle des économies Nord Africaines », 2013.

[20] Banque mondiale : aperçu – notes de politique générale pour soutenir la Transition – janvier 2022

101. En matière de dépenses, l'objectif a été de préserver à la fois leur soutenabilité et leur efficacité. En 2020, le solde budgétaire hors dons a atteint un déficit de 4,6% du PIB. Cette évolution est due principalement à la hausse des dépenses courantes (37% en valeur nominale) pour faire face à la pandémie de Covid-19. Elles passent de 11,7% du PIB en 2019 à 12,7% du PIB en 2020. En plus de la contraction de l'activité économique, l'Etat a accordé des exonérations fiscales et permis le report de paiement de certaines taxes. Au total, les recettes fiscales se sont établies à 10,0% du PIB en 2020 contre 13,3% du PIB en 2019, soit un recul de 3,3% du PIB.

102. Les dépenses en capital constituent la plus grande part des dépenses publiques. Ainsi, la part des dépenses en capital a augmenté avec le temps passant de 25,3% en moyenne en 2011-2015 à 27,7% en 2016-2020, tandis que la part de la masse salariale a connu une baisse passant de 27,5% à 21,9% sur ces deux périodes. Par ailleurs, la part des dépenses liées aux paiements des intérêts de la dette a augmenté continuellement (12,6% sur 2007-2010, 18,2% sur 2011-2015 et 21,1% sur 2016-2020), du fait que nombre d'emprunts contractés pour financer les projets d'infrastructures ont commencé à être remboursés. Les parts des subventions et des achats de biens et services ont baissé entre ces différentes périodes. En effet, le gouvernement a supprimé les subventions de certains produits consommés par la population. La part des dépenses de subventions est passée de 11,6% sur 2007-2010 à 4,8% sur 2016-2020.

103. Cependant, les dépenses en capital ont subi les contrecoups des crises sanitaires d'Ébola et de Covid-19. Elles ont connu une hausse notable durant la mise en œuvre du plan quinquennal 2011-2015 en passant de 2,2% du PIB en 2011 à 7,4% en 2015. Mais la survenue des crises sanitaires d'Ébola et de Covid-19 a entrainé la chute des dépenses en capital qui sont estimées à 2,7% du PIB en 2020.

104. L'endettement du pays reste modéré puisqu'en 2020, la dette publique totale représente 40,4% du PIB. La dette extérieure se situe à 23,8% du PIB tandis que la dette intérieure représente 16,6% du PIB. A la suite de l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE en 2012, la dette publique totale a connu une réduction significative de 77,8% du PIB en 2011 à 35,4% du PIB en 2012.

105. Sur la période 2016-2020, le gouvernement a mené une politique d'endettement prudente qui a porté la dette publique totale, en moyenne, à 38,8% du PIB. Ce niveau d'endettement offre à l'Etat la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts à des conditions concessionnelles.

106. Relations avec le reste du monde. Sur la période 2011-2015, la baisse continue des exportations de produits miniers avait entraîné une détérioration du solde du compte courant qui s'est établi en moyenne, à 18% du PIB. Sur la période 2016-2020, les exportations ont repris une tendance haussière en passant de 25,9% du PIB en 2016 pour s'établir à 44,6% du PIB en 2020. Les importations avaient également augmenté pour se situer à 20,0% du PIB en 2020, en raison d'investissements dans le secteur minier et les importations de biens alimentaires. Le solde du compte courant incluant les transferts est passé d'un déficit en moyenne de 15,4% du PIB sur 2011-2015 à un excédent en moyenne de 1,5% sur 2016-2020. Les investissements directs étrangers (IDE) ont fluctué en moyenne autour de 5,0% du PIB sur 2011-2015 et 5,7% sur 2016-2020.

107. Politique monétaire. Dans ce domaine, les efforts de stabilisation du franc guinéen et de maîtrise de la hausse de la masse monétaire avaient entrainé un repli de l'inflation qui est passée de 21,4% en 2011 à 8,2% en 2015. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire restrictives à

travers la maitrise des dépenses publiques et le resserrement des avances de la BCRG au secteur public.

108. Sur la période 2016-2020, la hausse notable de la masse monétaire d'environ 16,4% en moyenne combinée avec les mesures prises par le gouvernement pour contenir et empêcher la propagation de la maladie de COVID-19 ont eu pour conséquence l'augmentation de l'inflation qui a atteint 10,6% en 2020.

1.4.2. Activités économiques en 2021

109. Malgré la persistance de la pandémie à coronavirus, l'économie guinéenne a été résiliente grâce à la capitalisation des acquis du Plan National de Riposte contre Ébola et à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Covid-19 (SNLC 2020-2022).

110. En effet, sur la base des évolutions conjoncturelles au cours des neuf premiers mois de 2021, vu de côté de l'offre, la croissance économique devrait être de 5,5% en 2021 contre une prévision initiale de 5,2%. Ce niveau de croissance s'expliquerait par les performances attendues dans tous les secteurs.

111. La croissance du secteur primaire devrait ralentir pour se situer à 6,5% en 2021 contre une prévision initiale de 6,9%, en relation avec les effets induits de la pandémie à Covid-19 qui impacteraient les filières agricoles. Quant au secteur secondaire, le taux de croissance projeté est de 6,6% contre 20,4% en 2020. S'agissant du secteur tertiaire, ayant subi le plus, les chocs de la covid-19 en 2020, il devrait être résilient en 2021 grâce aux effets induits des campagnes de vaccination contre la pandémie.

112. Au niveau de l'inflation, le taux pourrait se situer en 2021 à 12,8% en moyenne annuelle contre 10,6% en 2020. Cette évolution serait imputable en grande partie à la variation des prix au niveau des fonctions de consommation suivantes : « Produits alimentaires, boissons et tabac », « santé » et « ameublement ».

113. Concernant les finances publiques, les soldes budgétaires dons compris et dons exclus déficitaires devraient être respectivement de -1,1% du PIB et -4,1% du PIB. Quant aux échanges extérieurs, le solde global pourrait être de nouveau excédentaire, en se situant à 3,1% du PIB, grâce à une augmentation des exportations de biens par rapport aux importations de biens.

114. Au niveau de la situation monétaire, la masse monétaire progresserait de 7,1%, en se situant à 40 063,7 milliards de GNF en 2021 contre 37 423,8 milliards de GNF en 2020. Cette évolution de la masse monétaire résulterait du ralentissement des actifs intérieurs nets.

1.4.3. Perspectives à moyen terme

115. Les perspectives de l'activité économique nationale devraient connaitre une amélioration selon les projections soutenues par le cadrage macroéconomique. Les hypothèses qui sous-tendent les projections macroéconomiques sont les suivantes :

- l'amélioration de la situation sociopolitique et du climat des affaires devraient être propice à la relance de l'activité économique ;
- les mesures prises par les nouvelles autorités pour lutter contre la Covid-19 seraient efficaces ;
- la pluviométrie serait abondante, répartie dans l'espace et dans le temps, accompagnée de l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du plan national de riposte ;
- l'appui des agriculteurs en intrants et produits phytosanitaires, ainsi que leur accompagnement technique devraient améliorer la productivité agricole ;

- la mise en place d'une filière de transformation industrielle de la bauxite pour produire l'alumine et l'aluminium devrait être effective ;
- le secteur minier continuerait de jouer un rôle majeur dans le système productif guinéen ;
- la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration de l'approvisionnement des ménages en énergie permettrait de porter le taux d'accès à l'électricité, à environ 70% à l'horizon 2025 ;
- la réouverture des frontières des pays partenaires pourrait faciliter l'approvisionnement des industries en matières premières, relancer la clientèle des hôtels et restaurants et améliorer les mouvements des personnes et de leurs biens;
- le renforcement et la modernisation des différents types d'infrastructures (routes, échangeurs, barrages, hôpitaux, écoles, etc…) devraient rendre l'économie plus compétitive ;
- la poursuite des investissements dans le secteur des télécommunications permettrait de diversifier et de rehausser la qualité des services offerts aux citoyens et aux entreprises.
- la poursuite de la mise en œuvre de la troisième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-2021-2025).

116. L'atteinte des objectifs assignés par le Gouvernement de Transition devrait se traduire par les évolutions ci-après :

117. Entre 2022 et 2024, en moyenne, la croissance économique pourrait se situer à 6,0%, soutenue par tous les secteurs économiques. Cette évolution s'expliquerait, en partie, par la réalisation des actions prévues dans les différents documents de politique sectorielle, ainsi que par la reprise des activités dans tous les secteurs.

118. De ce fait, le secteur primaire devrait croitre de 6,5% en moyenne annuelle sur la période 2022-2024 en lien avec une bonne tenue des activités agricoles, d'élevage et de pêche soutenues par les investissements y afférents. Concernant le secteur secondaire, son taux de croissance pourrait atteindre en moyenne 7,7%, en rapport avec le bon exploit du secteur minier, l'accélération des activités de construction et l'amélioration de la production de l'énergie. S'agissant du secteur tertiaire, il devrait enregistrer une croissance moyenne de 4,2%.

119. Les prévisions d'inflation sont évaluées à 9,3% en moyenne annuelle entre 2022 et 2024. La maîtrise de ce taux autour d'un chiffre serait possible grâce à la poursuite de la mise en œuvre des politiques budgétaire, monétaire et structurelles relatives à la production vivrière et autres actions prévues dans les documents de politiques sectorielles.

Tableau 1 : Situation de la convergence vis-à-vis des critères de la CEDEAO

Critères de convergence de la CEDEAO		Situation	
Libellés	**Normes**	**déc-21**	**mars-22**
A. Critères de premier rang			
1. Déficit budgétaire dons compris, [21]	≤ 3%	-0,2	3,6
2. Inflation en moyenne annuelle	≤ 10%	11,4	12,5
3. Financement de la BCRG du déficit budgétaire /RF_{n-1}	< 10%	-3,8	-3,3
4. Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3	3,9	4,6

[21] Base engagement

B.	Critères de second rang			
5.	Encours dette publique / PIB	< 70%	41,5	49,6
6.	Stabilité du taux de change nominal	± 10%	-8,8	15,9

120. Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire projeté serait maintenu conformément au critère de convergence (≤ 3% du PIB) de la CEDEAO, en se situant à 1,2% du PIB entre 2022-2024. S'agissant du solde global de la balance des paiements, il devrait être excédentaire sur toute la période, grâce aux mobilisations des ressources financières extérieures par l'administration publique. Sur la période, la masse monétaire devrait enregistrer une augmentation de 1,1% en moyenne pour atteindre 41 427 milliards de GNF en 2024.

2. STRATÉGIE D'INTERVENTION

121. La stratégie d'intervention du PRI est la réponse des autorités aux défis multiples et multiformes de la Transition. Cette réponse tient compte des importants atouts de développement dont dispose le pays. La stratégie du PRI repose également sur des référentiels : (i) nationaux (Charte et orientations politiques des autorités) ; et internationaux (ODD et agendas régionaux et sous-régionaux). Par ailleurs, la conception et la mise en œuvre des interventions du PRI sont encadrées par des principes directeurs qui viennent renforcer les référentiels susmentionnés.

2.1. DÉFIS DE LA TRANSITION

122. Les défis de la Transition sont de 4 ordres. Ils sont non seulement des défis institutionnels, infrastructurels, transformationnels, mais en plus, des défis de capacités de gestion. Les défis institutionnels appellent à l'édification d'un Etat résilient et à la mise en place d'institutions stables et fortes, comme prérequis pour accroître l'efficacité de l'action publique. Parallèlement, la Guinée doit combler son déficit infrastructurel pour améliorer la productivité, stimuler la croissance économique, renforcer l'efficience, assurer la desserte des zones de production, faciliter les échanges ainsi que l'accès aux services sociaux. La Transition doit également faire face aux défis transformationnels attachés à la dynamique démographique, à la transformation numérique, à la diversification de l'économie et aux changements climatiques. Remonter tous ces défis requiert pour le pays de disposer en plus, des capacités adéquates de gestion de son développement.

2.1.1. Défis institutionnels

123. La fragilité systémique de la Guinée telle qu'elle ressort de l'analyse diagnostique ci-dessus et ses manifestations que sont la déliquescence de l'Etat et la mauvaise gouvernance à l'origine du changement du 5 septembre 2021, appellent les autorités de la Transition à relever 4 défis institutionnels : (i) la performance des institutions nationales ; (ii) l'organisation d'élections apaisées et crédibles ; (iii) la continuité des services publics ; (iv) la correction des disparités entre l'administration centrale et les administrations déconcentrées.

124. **Performance des institutions nationales**. Les autorités de la Transition sont conscientes qu'il faut œuvrer à l'édification d'institutions politiques, judiciaires et sécuritaires, à la fois, légitimes et compétentes, ainsi que des institutions économiques efficaces pour sortir de la trappe à fragilité et bâtir un Etat résilient. Il y va de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale, de la démocratie et du bien-être des populations. Ce défi suggère d'ériger au premier rang des priorités de la Transition, la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions (politique, administrative, économique et financière).

125. **Organisation d'élections apaisées et crédibles.** Le retour à l'ordre constitutionnel qui est le but ultime de la Transition, passe par une série de consultations électorales. Il est ainsi prévu, la tenue d'un référendum sur la nouvelle constitution et des élections locales, législatives et présidentielles. Sachant la sensibilité de ces opérations et le risque de dérapages qui leur est attaché, il est impérieux que les conditions institutionnelles appropriées et une atmosphère de quiétude sociale soient créées pour en assurer le bon déroulement, la transparence et l'acceptation des résultats par toutes les parties.

126. **Continuité des services publics.** Durant cette période de Transition, l'Etat doit avoir la capacité d'assurer la fourniture des services publics de qualité aux

populations dont les plus critiques sont : la sécurité, la justice, le recouvrement des impôts et taxes, la santé, l'éducation, l'action sociale, l'emploi, les transports, l'état civil et la collecte des données pour le suivi-évaluation des programmes et projets. Ce rôle devient encore plus crucial dans un contexte où le pays devra connaître une série de consultations électorales dont la réussite dépend fortement de la capacité des services compétents de l'administration publique à assurer l'accessibilité en toutes saisons et sur toute l'étendue du territoire national, des réseaux de communication (liaisons routières et aériennes, fluviales et maritimes, téléphonique et internet), ainsi que le bon fonctionnement des structures de l'Etat, à tous les niveaux.

127. Correction des disparités entre l'administration centrale et les administrations déconcentrées. La fragilité de l'Etat affecte tous les échelons de l'administration : mais beaucoup plus l'échelon local que l'échelon central. L'efficacité de l'action publique, et partant, le développement harmonieux du pays, appelle ainsi à répondre aux besoins spécifiques de refondation des administrations déconcentrées. Cette réponse nécessite de : (i) veiller à l'application effective des lois et règlements régissant le fonctionnement de l'administration territoriale, notamment le Code des Collectivités locales ; (ii) standardiser les procédures et moderniser la gestion publique locale, en harmonie avec les pratiques en vigueur au niveau de l'administration centrale ; (iii) assurer les flux financiers devant permettre le bon fonctionnement des services déconcentrés ; et (iv) accroître les dotations en ressources matérielles.

Encadré 3 : Les administrations déconcentrées et leurs besoins de refondation

Les populations à la base ne différencient que très peu les administrations déconcentrées, les unes des autres. A l'exception des services de sécurité (police ou gendarmerie), de la justice et de l'habitat, les autres services publics locaux sont encore mal connus et insuffisamment utilisés par les populations.

Les administrations déconcentrées sont en sous-effectif, parfois une seule personne par service. Les cadres qui y sont affectés se sont sédentarisés et sont parfois vieillissants. Certaines responsabilités sont tenues par des fonctionnaires retraités maintenus en activités, faute de remplaçants. Les jeunes fonctionnaires affectés désertent leur poste, en l'absence d'un mécanisme rigoureux de contrôle. Il manque aux administrations déconcentrées des règles et procédures d'enrôlement au niveau local, ainsi que des plans de carrières fondés sur l'acquisition progressive de certaines compétences et l'expérience.

Des stagiaires ou contractuels sont parfois recrutés pour combler un vide, sans aucune formalité ni formation adéquate. Dans certains cas, sans aucune relation avec le service concerné au niveau central ou régional, des cadres sont nommés par arrêté d'un responsable d'un service déconcentré.

Les infrastructures et équipements nécessaires au fonctionnement des administrations déconcentrées manquent. Une situation qui affecte leur productivité et leur efficacité. Certains services sont regroupés dans une seule salle ou dans des bâtiments vétustes et non entretenus depuis plus de trente années. Le fonctionnement de certains postes nécessite un cantonnement, mais aucun logement n'est mis à disposition. Dans le cas contraire, il se trouve en mauvais état. Les engins roulants (motos et véhicules) sont en nombre insuffisant par rapport aux besoins.

Les opérations manuelles sont encore systématiques, à l'exception de certains services des douanes. Ces opérations manuelles augmentent le temps de traitement et les possibilités d'erreurs. Les documents de travail sont parfois les restes non utilisés des années antérieures, et ne couvrent pas l'exhaustivité des actes des administrations. Les cadres des administrations déconcentrées entretiennent des relations cordiales et

conviviales entre eux, sans toutefois disposer des outils qui renforceraient la synergie de leur service.

Spécifiquement, des équipements essentiels à la réalisation correcte des principales missions manquent dans tous les services. De même la disponibilité des crédits de fonctionnement, adéquats, à temps n'est pas assurée.

2.1.2. Défis infrastructurels

128. Pour accélérer sa croissance économique et renforcer les bases matérielles de son développement, la Guinée a besoin d'accroître son stock d'infrastructures tout en le maintenant en bon état de service à la satisfaction des usagers. Cette perspective appelle à répondre aux défis ci-après :

129. Augmentation du taux d'investissement. Un taux d'investissement accru permettrait au pays de rattraper son retard, tant : (i) dans les infrastructures économiques (routes, chemin de fer, ports, aéroports, TIC, production et distribution d'énergie, réseaux d'alimentation en eau et assainissement) ; que (ii) dans les infrastructures sociales (éducation, santé et logements sociaux). Actuellement, les dépenses en capital de la Guinée restent nettement inférieures à ce qu'elles devraient être. Si le taux d'investissement moyen de la période 2016-2020, a pu atteindre 24,7%, son évolution est tout de même, très erratique. En 2016, il a culminé à 52,4% du PIB en lien avec la réalisation des grands projets de barrages hydroélectriques. Mais depuis lors, le taux d'investissement a décliné en passant de 26,2% en 2018, à 14,5% en 2020. Par ailleurs, l'investissement public est concentré dans les infrastructures économiques au détriment des infrastructures sociales. Une tendance qu'il faudra équilibrer à l'avenir par des investissements accrus dans la construction de logements sociaux, d'écoles, d'hôpitaux, de lieux de loisirs et autres centres d'action sociale.

130. Amélioration de l'efficience de l'investissement public. L'évaluation PIMA (Public Investment Management Assessment) de 2018, a mis en évidence l'écart d'efficience de l'investissement public en Guinée. Entre autres facteurs explicatifs, il y a le manque d'évaluations économico-financières, ainsi que de méthodes rigoureuses de sélection des projets d'investissements. Dans ces conditions, accroître l'efficience de l'investissement public revient entre autres, à mettre en place une expertise nationale en matière de gestion de l'investissement public (GIP), spécialisée : (i) dans l'identification, la formulation, le suivi d'exécution et l'évaluation *ex post* des projets ; ainsi que (ii) dans la gestion des actifs issus de l'investissement à travers la systématisation des programmes d'entretien ou de maintenance. La mise en place d'une telle capacité pourra déjà commencer par l'appropriation effective par les acteurs de la chaîne PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation), des outils opérationnels de la GIP disponibles ainsi que par la séparation des fonctions de programmation et de budgétisation des investissements.

131. Recours à des sources de financement adaptées. Face aux besoins, les ressources disponibles sont généralement insuffisantes pour financer aussi bien les dépenses d'investissements en infrastructures que les coûts récurrents qui leurs sont associés. Cette situation appelle à répondre à un double défi dans le but d'accroître la mobilisation des ressources. Le premier de ces défis est la diversification des sources de financement public en recourant, dans le respect des contraintes d'endettement, aux emprunts obligataires, aux PPP et/ou à la titrisation. Parallèlement, les réflexions engagées pour réformer le Fonds d'Entretien Routier (FER) et créer un Budget d'Affectation Spéciale (BAS) pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation des réseaux routiers et de transports, doivent être parachevées et leurs conclusions

mises en application. Le deuxième défi est la promotion du financement privé : (i) en œuvrant à l'amélioration continue de l'environnement des affaires ; et (ii) en sécurisant l'épargne privée par une meilleure prise en compte des risques liés à l'investissement. Ce défi implique de disposer d'un large portefeuille de projets bancables, de réduire l'instabilité de la monnaie nationale à travers des politiques macroéconomiques prudentes allant de pair avec une gestion saine des réserves de change.

2.1.3. Défis transformationnels

132. Les défis transformationnels de la Guinée sont ceux qu'appellent la dynamique démographique, la digitalisation, la diversification économique et les changements climatiques. Les défis de la dynamique démographique s'expriment en termes de capture du dividende démographique et de normalisation de la pyramide des âges dans la fonction publique.

133. Défi du dividende démographique. La « fenêtre du dividende démographique » qui s'est ouverte pour la Guinée entre 2007 et 2010, et qui court jusqu'en 2056, a et aura, comme impact, l'arrivée de milliers de jeunes sur le marché du travail. Par conséquent, il faudra créer les conditions nécessaires pour que cette jeunesse puisse : (i) suivre une formation adaptée aux besoins actuels et émergents du marché ; (ii) devenir plus compétitifs, y compris dans les métiers ; et (iii) accéder à des emplois décents et prendre une part active à la création de la richesse nationale. Le pays doit en effet disposer de capacités suffisantes pour maximiser le dividende démographique qui représente un fort potentiel de croissance économique nécessaire au financement du capital humain.

134. Défi de la normalisation de la pyramide des âges dans la fonction publique. Du fait d'un blocage prolongé des recrutements, la pyramide des âges dans la fonction publique, s'est inversée avec la présence dans les effectifs, d'un nombre plus élevé de séniors et d'agents de l'Etat proches de l'âge de la retraite. En l'absence d'une gestion prévisionnelle efficace des ressources humaines pour faire face à cette situation, la plupart des hauts fonctionnaires en poste actuellement, risquent de faire valoir leur droit à la retraite en 2025. Il pourrait s'en suivre un vide générationnel et une paralysie de l'administration publique.

Encadré 4 : Inversion de la pyramide des âges dans la fonction publique

A cette situation, il y a plusieurs facteurs explicatifs qu'il convient de rappeler :

1. Il y eut d'abord la rupture que fut l'indépendance en 1958, avec la réduction brutale des ressources humaines qualifiées, le départ forcé de cadres, la perte de la mémoire institutionnelle. Cette situation a fortement handicapé la mise en place de la fonction publique du nouvel Etat indépendant de Guinée. A leur tour, les options idéologiques de la 1ère République n'ont pas contribué à poser les fondamentaux d'une administration moderne. Elles ont plutôt conduit à imposer des normes de gestion rigides et un large interventionnisme étatique, qui se sont avérés par la suite, inopérants.

2. Il y eut ensuite la succession des programmes d'ajustement structurel mis en place au début de la décennie 90, pour rétablir les équilibres macro-économiques du pays. Ces réformes ont conduit à la réduction des effectifs, à travers les programmes de départs anticipés de la fonction publique. Il en a résulté des pertes importantes de cadres qualifiés, le chômage des jeunes diplômés, le vieillissement des fonctionnaires, la limitation des budgets de fonctionnement. Il y eut enfin l'impact limité des programmes de réforme de l'administration.

135. Défi de la digitalisation.[22] La Guinée ne saurait rester en marge des avancées technologiques de la révolution 4.0, en faisant abstraction des possibilités qu'offrent aujourd'hui les TIC. Elle doit profiter de ces mutations technologiques pour entrer dans la modernité, diversifier ses exportations, accélérer la transformation structurelle de son économie et forger durablement sa résilience. En revanche, à ces profonds changements est attaché un défi de taille, celui de la cybersécurité. Le pays doit en effet apporter une réponse appropriée aux menaces que font peser sur le numérique, la cybercriminalité, le sabotage des infrastructures d'information critiques, l'exploitation inappropriée des données personnelles, la propagande dirigée, la cyber guerre et le cyber terrorisme.

136. Défis de la diversification économique. L'économie guinéenne est structurellement concentrée dans les secteurs secondaire et tertiaire. L'extraction de minerais et les activités connexes autour des mines, contribuent substantiellement à la formation du PIB. De plus, les exportations de bauxite et d'or représentent une part importante des exportations totales du pays. Des constats qui mettent en évidence le peu de diversification de l'économie guinéenne, et expliquent sa vulnérabilité et la faible compétitivité des secteurs non miniers.

137. Défis de la résilience environnementale. Le renforcement des capacités de prise en charge des changements climatiques, des chocs épidémiques ou des catastrophes naturelles est indispensable, dans une perspective de résilience environnementale. Il requiert de surmonter les défis ci-après : (i) l'harmonisation plurisectorielle des politiques et des lois pour mieux concilier les exigences d'environnement et de développement ainsi qu'une meilleure responsabilisation des populations ; (ii) la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; (iii) la promotion des technologies alternatives et des énergies renouvelables ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des chocs épidémiques sur le moyen terme ; (v) le renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles.

2.1.4. Défis des capacités de gestion du développement

138. Les exigences de performance au niveau de l'administration et l'impératif de refondation de l'Etat appellent à relever les défis des capacités ci-après en matière de gestion du développement.

139. Défis des capacités institutionnelles. Au nombre de ces défis, il est à noter : (i) la réorganisation à terme, du système national de planification (SNP) pour fixer les différents niveaux (central, sectoriel, régional/préfectoral et/ou local) de planification, régir les relations fonctionnelles interinstitutionnelles, codifier les procédures/processus, et standardiser les méthodes et les outils; (ii) le renforcement des capacités du système statistique national à travers la mise en œuvre de la troisième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-3), pour : (a) la création de services statistiques résilients aux évolutions socio-politiques; (b) la production et la diffusion d'informations fiables répondant aux besoins sans cesse croissants de l'ensemble des utilisateurs, notamment en matière de suivi et d'évaluation ; (iv) mise à jour de la base de données démo-socio-économiques à travers la réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV) ; (v) la mise en conformité des pratiques budgétaires avec les dispositions de la LORF.

[22] Dans ce document les termes « digitalisation » et transformation numérique sont interchangeables

Encadré 5 : Défis spécifiques attachés au RGPH IV

La République de Guinée a réalisé trois recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH), respectivement en 1983, 1996 et 2014. Mais le dernier RGPH s'est déroulé dans des conditions particulièrement difficiles liées à la survenue en mars 2014 de la maladie à virus Ebola. Une situation qui a empêché l'exécution de l'enquête post-censitaire destinée à estimer le taux de couverture du recensement. Du fait de la faiblesse qui a caractérisé le RGPH 2014, l'on est amené à dire qu'il y a 26 années que la base de données statistiques du pays n'a pas été correctement mise à jour. Cette contrainte doit être surmontée en priorité, pour : (i) permettre l'actualisation de la base de sondage de l'ensemble des enquêtes de population, y compris la constitution du fichier électoral ; et (ii) rendre plus efficace la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement socio-économique tant au niveau national que sectoriel.

140. Défis des capacités techniques. Au titre de ces défis, il est à mentionner : (i) l'articulation entre le référentiel national de développement et les cadres stratégiques et/ou programmatiques des secteurs pour accroître l'efficacité de l'action publique au niveau central ; (ii) la régionalisation de la mise en œuvre du PRI pour amplifier l'effet des actions de développement au niveau décentralisé; (iii) la recherche d'une efficience plus accrue de l'investissement public; (iv) l'adoption d'une politique nationale de financement du développement.

141. Défis des capacités individuelles. Les défis des capacités individuelles résident en la formation et le recrutement d'un nombre suffisant de cadres qualifiés pour animer les différents niveaux du système national de planification ; à savoir : (i) au niveau central (la direction en charge de la planification, la direction en charge de la programmation des investissements, les bureaux de stratégie et de développement) ; (ii) au niveau infranational, (les Inspections régionales du Plan; et les Directions préfectorales/communales).

142. Défis de l'élaboration, de l'actualisation et de l'harmonisation des politiques sectorielles. Dans un système de planification fonctionnel, tous les secteurs de développement doivent disposer d'une politique. Les politiques sectorielles sont importantes en ce qu'elles orientent à l'intérieur du secteur considéré, l'action publique dans toutes ses dimensions normatives, stratégiques et opérationnelles. En tant que telles, elles sont en amont de toutes les interventions publiques [législation, réglementation ou dépenses publiques (fonctionnement, transferts et investissements)].

143. Un diagnostic récent de la chaîne PPBSE a révélé que les documents de politiques sont inexistants pour la plupart des secteurs. Pour ceux qui en disposent, ces documents sont non seulement caducs, mais en plus, ils se caractérisent par une hétérogénéité tant dans leur libellé, dans leur contenu que dans leur format. Il a été constaté par ailleurs qu'il y a autant de démarches méthodologiques que de politiques formulées. Cette situation rend difficile la mise en cohérence des politiques publiques et complique aussi bien les choix stratégiques des secteurs, que la sélection des projets de développement, l'élaboration des CDMT et partant, l'efficacité de la gestion du développement.

2.2. ATOUTS DU DÉVELOPPEMENT

144. La Guinée dispose d'énormes atouts pour son développement. Ces atouts lui sont offerts par sa localisation géographique, ses dotations en ressources naturelles, ainsi que les opportunités de développement que sont la transformation numérique et la promotion de l'économie bleue et de l'économie verte.

2.2.1. Atouts géographiques

145. La Guinée dispose de deux atouts géographiques qu'elle peut valablement transformer en opportunités pour contrer sa fragilité et asseoir durablement les bases de son développement. Il s'agit de : (i) sa position dans la sous-région ouest-africaine ; et (ii) la répartition des potentialités naturelles à l'intérieur de ses frontières.

146. **Localisation géographique**. La Guinée occupe une position centrale dans la sous- région. Elle dispose : (i) de frontières communes avec six pays ; et (ii) d'un littoral sur l'océan Atlantique, long de 300 km. Le pays pourrait tirer profit de cette position pour jouer le rôle de plaque tournante économique dans la sous-région. Un renforcement des infrastructures routières et ferroviaires devrait permettre d'accueillir une grande partie du commerce sous-régional, tout en facilitant le transbordement, à partir du port de Conakry, des flux de marchandises destinés aux pays enclavés tels que le Mali.

147. **Bonne répartition des potentialités naturelles.** Il s'agit d'une des particularités de la Guinée. Chaque région du pays est suffisamment dotée de potentialités naturelles spécifiques. Ce qui offre à la Guinée des atouts importants pour promouvoir un développement régional équilibré et une gouvernance locale économiquement viable, à travers la promotion de pôles régionaux de développement durables, compétitifs et inclusifs. Toute chose qui permet de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.

2.2.2. Dotations en ressources naturelles

148. Les sols de la Guinée sont généralement fertiles et très propices à la pratique de l'agriculture et de l'élevage. La richesse du sous-sol guinéen est aussi un atout économique important. Le potentiel bauxitique s'élève à environ 40 milliards de tonnes soit 50% à 67% des réserves mondiales selon différentes estimations. En plus, le pays dispose d'importantes ressources minérales exploitables tels que l'or, le diamant, le fer, le nickel et des métaux stratégiques (titane, platine, rutile, béryllium, tantale, etc.). L'exploitation minière constitue une source de revenus permettant de financer les programmes de développement du pays et la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, la diversité bioécologique[23] de la Guinée est aussi un atout pour le développement économique et la création d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme…

2.2.3. Opportunités de la révolution 4.0

149. La révolution 4.0 offre à la Guinée, des opportunités pour améliorer la productivité et la compétitivité de son économie. De plus, elle lui permet de rattraper son retard dans tous les domaines sociaux, notamment l'éducation et la santé. Les possibilités offertes de nos jours, par les outils numériques (smartphones, tablettes, drones, etc.), l'internet à larges bandes, les multiples services mobiles et en ligne (plateformes), les technologies émergentes (la robotique, l'intelligence artificielle, le Big Data, la 5G, etc.), seront utilisées pour renforcer et accélérer le développement

[23] Cf. sections 2.2.4 et 2.2.5

dans ces différents domaines. La Guinée doit élaborer son propre modèle en matière d'innovations numériques en s'inspirant de modèles ayant réussi ailleurs et en les adaptant à ses propres réalités socio-économiques. L'atout le plus précieux dont dispose le pays à cet égard, est sa jeunesse. Avec une stratégie appropriée et coordonnée de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la Guinée a donc la possibilité de remodeler, exploiter, autonomiser et transformer cette jeunesse en une main-d'œuvre numérique adaptative, qualifiée et novatrice.

Encadré 6 : Importance socioéconomique de la digitalisation[24]

Les investissements dans l'infrastructure numérique contribuent à accroître l'accessibilité physique et financière et la disponibilité des services numériques et sont essentiels à la promotion de la croissance globale de l'économie numérique.

Les plateformes sont des éléments critiques d'une économie numérique. Elles s'inscrivent souvent dans des systèmes d'e-gouvernement conçus pour utiliser les TIC en vue de renforcer la transparence, la redevabilité et l'efficience dans l'administration publique et la prestation de services. Les plateformes numériques privées ou commerciales comprennent des marchés pluridimensionnels qui permettent aux producteurs et aux usagers d'interagir les uns avec les autres, et de créer de la valeur ensemble.

Les services financiers numériques (SFN) constituent un moteur essentiel de l'économie numérique, permettant l'inclusion et la réalisation de gains de productivité significatifs.

Il est de plus en plus reconnu que les technologies numériques peuvent agir en tant que catalyseur et facilitateur essentiel du développement des entreprises et de la croissance inclusive.

Les compétences numériques constituent un élément essentiel de l'économie numérique, indispensables pour maximiser l'adoption, l'impact et les avantages découlant d'un meilleur accès à la connectivité et à la technologie.

2.2.4. Opportunités de l'économie bleue

150. La Guinée est le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest avec 1 165 cours d'eau et une quantité de ressources en eau renouvelable estimée à 266 km^3. Le potentiel hydroélectrique[25] est suffisant pour pallier les difficultés actuelles d'approvisionnement en électricité du pays, voire de la région. La mise en valeur contribuerait par ailleurs à réduire drastiquement l'exploitation des forêts pour la production du charbon de bois comme source énergétique des foyers guinéens. Le potentiel côtier et marin est conséquent pour l'ensemble des services écosystémiques de régulation (protection côtière, séquestration carbone, production de biomasse halieutique, purification de l'eau, pour ne citer que les principaux), d'approvisionnement liés aux activités de pêche, de collecte de bois de mangrove, etc… et de nature ludique et culturelle (activités balnéaires, pratiques rituelles et religieuses des communautés côtières, etc.). Bien qu'il demeure mal connu, ce potentiel est tout de même suffisant pour considérer que les écosystèmes marins et côtiers présentent des opportunités de valorisation de l'économie bleue, pour la Guinée.

[24] Source : DE4A : Etude diagnostique de la Guinée - Rapport, BM, juin 2021

[25] Le potentiel hydroélectrique de la Guinée est estimé à 6 000 MW, réparti sur tout le territoire national pour une énergie garantie de 19 300 GWH/an selon la Direction Générale d'Électricité de Guinée (2018)

2.2.5. Opportunités de l'économie verte

151. La Guinée possède des formations forestières couvrant près de la moitié du territoire. Selon le PNUE, les forêts sont le fondement même d'une Économie Verte (EV) qui sous-tend une large gamme de secteurs et de moyens d'existence. La contribution des forêts à l'EV va au-delà de la production de bois d'œuvre ou des besoins énergétiques car elle sous-tend plusieurs autres secteurs comme l'agriculture, le tourisme, l'approvisionnement en eau, la santé, etc. Avec environ six millions d'hectares de superficie cultivable, la Guinée dispose, en outre, de suffisamment de terres arables pour assurer la sécurité alimentaire de ses habitants ainsi que sa balance commerciale tout en préservant l'environnement.

152. Avec l'émergence des problématiques liées aux effets du changement climatique, les opportunités qui se présentent à la Guinée débordent largement le contexte forestier et agricole. Ainsi par exemple, des initiatives simples visant à améliorer la qualité de vie en ville, à développer des alternatives à l'utilisation des énergies fossiles, à promouvoir la production alimentaire de proximité, à valoriser le traitement positif des déchets, etc. doivent être encouragées. Ces opportunités sont de nature transversales ou communes car elles ne sont pas restreintes à un secteur économique ou un domaine particulier. Enfin, les activités minières font également partie des domaines qui nécessitent une transition vers une EV en concertation avec les compagnies d'exploitation des gisements miniers.

2.3. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PRI

2.3.1. Fondements

153. **Le premier fondement du PRI** est la Charte de la Transition du 27 septembre 2021. Cette charte issue des concertations nationales inclusives consacre les valeurs et principes qui doivent guider la transition et ses organes et définit les missions qui lui sont dévolues à savoir : (i) la sauvegarde de l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et de leurs biens ; (ii) la refondation de l'Etat ; (iii) l'engagement des réformes majeures sur les plans économique, politique, électoral et administratif ; (iv) le renforcement de la cohésion nationale et la poursuite du processus de réconciliation nationale ; (v) le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ; (vi) la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés publiques ; (vii) l'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ; (viii) l'élaboration d'une nouvelle constitution et son adoption par référendum ; et (ix) l'organisation des élections locales et nationales, libres, démocratiques et transparentes.

154. **Le deuxième fondement du PRI** est constitué par les priorités politiques qui ressortent du discours d'investiture du Président de la Transition, le 1er octobre 2021, de son message à la Nation à l'occasion de la fête du 2 octobre 2021 et de sa lettre de mission au Premier Ministre.

155. **Le troisième fondement du PRI** est l'Étude Nationale Prospective « Guinée, vision 2040 ». Le PRI a vocation à concrétiser sur la période couverte par la Transition, la Vision Guinée 2040 qui aspire à « une Guinée émergente et prospère » avec comme objectif de « bâtir à l'horizon 2040 un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures ».

156. **Le quatrième fondement du PRI** est la feuille de route du Gouvernement articulée autour de 5 axes, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre

macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité ; et (v) infrastructures, connectivité et assainissement.

157. Le cinquième fondement du PRI est la Vision 2050 de la CEDEAO axée sur cinq (5) piliers à savoir : (i) une communauté de peuples pleinement inclusive tenant compte des femmes, des jeunes et des enfants ; (ii) un espace régional pleinement intégré et prospère ; (iii) un espace régional sûr, stable et paisible ; (iv) une région dotée d'institutions fortes, respectant l'État de droit et les libertés fondamentales ; et (v) une région tournée vers une transformation et un développement durable.

158. Le sixième fondement du PRI est l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui aspire à : (i) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; (ii) un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ; (iii) une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ; (iv) une Afrique pacifique et sécurisée ; (v) une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ; (vi) une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes ; et (vii) une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

159. Le septième fondement du PRI porte sur des agendas internationaux de développement. Ainsi, le PRI s'aligne sur le programme universel de développement durable 2016-2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris (COP21) sur les changements climatiques de décembre 2015 et ceux qui l'ont suivi, et le New Deal en faveur des États fragiles.

2.3.2. Principes directeurs

160. Les choix stratégiques du PRI seront : (i) guidés par les règles de la gestion axée sur les résultats (GAR) et les cinq (5) valeurs du CNRD, [rectification institutionnelle, refondation de l'Etat, rassemblement, redressement, repositionnement de la Guinée] ; et (ii) déclinés en actions suivant l'approche de la sécurité humaine.

- Gestion axée sur les résultats (GAR) signifie que toute action publique sous la Transition devra être conduite en recherchant la performance, c'est-à-dire l'efficacité, l'efficience, la redevabilité et la transparence.
- Rectification institutionnelle. Cette valeur va s'appuyer sur la Charte pour bâtir des institutions fortes et légitimes garantissant la mise en place d'un Etat de droit.
- Refondation de l'Etat. Comme la première valeur, celle-ci va s'appuyer sur les mécanismes efficaces pour moraliser la vie publique, responsabiliser l'administration et restaurer l'autorité de l'Etat.
- Rassemblement signifie que toutes les conditions seront créées pour faciliter la conduite des affaires publiques avec la participation de toutes les composantes de la nation, y compris les Guinéens de l'étranger, à la construction républicaine.
- Redressement. Cette valeur exige de rompre avec les anciennes pratiques, reformer l'administration et conduire la transition avec la transparence.
- Repositionnement de la Guinée signifie que la Guinée à travers le CNRD va œuvrer pour son respect sur la scène internationale. Il s'activera, pour cela à respecter les engagements internationaux vis-à-vis de ses partenaires et à coopérer avec les institutions internationales.
- Sécurité humaine. Il s'agit d'une approche qui met en évidence le lien étroit entre la sécurité, le développement, la protection et l'autonomisation des personnes et

des communautés. C'est cette approche qui sera suivie dans la déclinaison opérationnelle du PRI pour créer les conditions pour les Guinéens, de vivre dans la dignité, à l'abri des besoins et l'abri de la peur.

2.4. OBJECTIF GLOBAL, RÉSULTATS FINAUX ET AXES DU PRI

161. En cohérence avec les référentiels et principes ci-dessus énoncés, l'objectif global du PRI est de contribuer par ses interventions, à la réalisation des missions de la Transition telles que définies dans la Charte, pour une Guinée plus résiliente aux facteurs de fragilité politique, économique, sociétale et environnementale.

162. Pour rendre cet objectif atteignable, le PRI doit être : (i) une déclinaison en actions cohérentes dans les différents secteurs, de la feuille de route du Gouvernement ; (ii) un référentiel unique pour l'allocation des ressources budgétaires mobilisables ; (iii) un outil de dialogue avec les partenaires au développement ; et (iv) un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions de l'Etat au cours de la période de Transition, sous-tendu par la SNDS-3.

163. Deux résultats finaux sont attachés à cet objectif global :

- résultat final 1 : les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable, sont créés durant la Transition ;
- résultat final 2 : des élections libres, crédibles et transparentes sont organisées à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Tableau 2 : Indicateurs et cibles des résultats finaux du PRI

Libellés des indicateurs	Valeurs	
	Références	Cibles
PIB/tête	2,8%	2,9%
Taux moyen de participation aux élections	59,5%	79%

164. D'après le tableau ci-dessus, deux indicateurs sont choisis pour mesurer l'évolution vers ces résultats : un indicateur de bien-être, le Produit Intérieur Brut par tête (PIB/tête) et un indicateur de performance électorale, le taux moyen de participation aux élections.

165. La cible du résultat final 1 est un PIB/tête de 2,9%. Cette cible signifie que le PRI doit œuvrer à améliorer le niveau de bien-être des populations, d'avant l'avènement du CNRD. En d'autres termes, la Transition doit être une période d'augmentation des revenus ou d'amélioration des conditions de vie des ménages.

166. La cible du résultat final 2 porte sur la performance de la série d'élections devant permettre le retour à l'ordre constitutionnel. Il s'agit de parvenir, pour toutes les consultations qui seront réalisées, à un taux moyen de participation de 79,0%.

167. D'un point de vue opérationnel, le PRI est décliné suivant les cinq (5) axes de la feuille de route du Gouvernement :

- axe 1 : rectification institutionnelle ;
- axe 2 : cadre macroéconomique et financier ;
- axe 3 : cadre légal et gouvernance ;
- axe 4 : action sociale, emploi et l'employabilité ;
- axe 5 : infrastructures, connectivité et assainissement.

3. DESCRIPTION DES AXES

168. Chacun des cinq (5) axes du PRI, est décrit dans cette section à travers : la réponse qu'il apporte aux défis de la Transition tels qu'exposés plus haut ; les finalités ou les enjeux sous-jacents ; les options stratégiques des autorités ; les priorités opérationnelles et les cibles de résultats qui leur sont attachées.

3.1. AXE 1 : RECTIFICATION INSTITUTIONNELLE

169. Le premier axe du PRI est la réponse des autorités aux défis institutionnels liés à l'organisation des élections devant permettre le retour à l'ordre constitutionnel. La finalité est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions fortes et résilientes, garantes de l'Etat de droit et d'une démocratie participative, et performantes en termes d'efficacité économique, de justice sociale et de protection de l'environnement.

170. De façon spécifique, il s'agira de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition dans le respect des dispositions de la Charte ; (ii) prendre les mesures législatives et/ou règlementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ; (iii) organiser le référendum constitutionnel ; et (iv) organiser les élections de la base au sommet : les élections locales et communales, les élections législatives et présidentielles.

171. Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à : (i) appuyer le Conseil National de la Transition dans l'élaboration, la vulgarisation et l'adoption par référendum, d'une nouvelle loi fondamentale ; (ii) mettre en place un processus qui garantit des élections inclusives, équitables, crédibles et apaisées ; (iii) apporter tout l'appui nécessaire à la réforme du système électoral et à l'organisation d'élections libres et transparentes; (iv) rendre disponibles les ressources matérielles et financières nécessaires à la réussite de ces différentes consultations électorales.

172. Le processus politique sous-jacent à cet axe, comporte entre autres, les étapes clés suivantes : (i) l'établissement du fichier électoral ; (ii) élaboration de la nouvelle constitution ; (ii) la mise en place de l'organe de gestion des élections ; (iii) l'organisation du scrutin référendaire ; (iv) l'élaboration des textes de lois organiques ; (v) l'organisation des élections locales ; (vi) l'organisation des élections législatives ; (vii) la mise en place des institutions nationales issues de la nouvelle constitution ; (viii) l'organisation de l'élection présidentielle.

173. En termes de résultats de développement ce premier axe du PRI contribue à la mise en oeuvre de l'ODD16 « Paix, Justice, Institutions Efficaces », à travers les cibles 16.6 ;16.7 et 16.9.

Encadré 7 : Enoncés des cibles 16.6 ;16.7 et 16.9 des ODD

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Tableau 3 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 1 du PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025
	Années	Valeurs	
Taux de participation au référendum	2020	61,18%	75%
Taux de participation aux élections locales	2018	40,00%	80%
Taux de participation aux élections législatives	2020	58,04%	78%
Taux de participation aux élections présidentiielles	2020	78,80%	83%
Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	2020	17,00%	25%
Proportion de sièges occupés par les femmes dans la commune	2019	22,08%	30%

3.2. AXE 2 : CADRE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIER

174. Le deuxième axe du PRI est la réponse des autorités aux défis que représente pour le développement du pays, la préservation des grands équilibres financiers internes et externes de l'Etat, condition nécessaire pour : (i) générer une croissance réelle plus forte, réductrice de la pauvreté et créatrice d'emplois ; (ii) élargir les marges de manœuvre budgétaire du Gouvernement ; (iii) procéder à des allocations stratégiques de ressources ; (iv) accroître la performance de la dépense publique ; et (v) créer un environnement qui soit à la fois, propice au développement du secteur privé national, et attractif aux investisseurs étrangers.

175. De façon spécifique, il s'agira de : (i) créer un espace budgétaire pour couvrir les dépenses relatives aux élections, tout en finançant les investissements dans les infrastructures, le capital humain, la protection sociale, le renforcement des capacités institutionnelles et la production de statistiques ; (ii) remédier aux poussées inflationnistes pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, réduire l'instabilité du taux de change et accroître les IDE ; (iii) poursuivre les efforts de diversification de l'économie pour renforcer la résilience du pays aux chocs externes et améliorer la compétitivité des secteurs non miniers.

176. Dans cette perspective, le Gouvernement s'attachera à assurer la continuité de l'Etat tout en garantissant la qualité et la moralisation de la gestion publique avec comme priorités : (i) la mobilisation et la sécurisation des ressources internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition ; (ii) le renforcement des mécanismes de contrôle a priori et a posteriori, des organismes publics ; (iii) le respect des engagements de la Guinée sur le plan national, sous-régional et international ; (iv) l'intensification de la lutte contre la corruption et les pratiques assimilées ; (v) l'application rigoureuse des mécanismes de sanction tels que prévus par les lois et règlements en vigueur ; (vi) l'identification, la récupération et la sauvegarde des patrimoines bâtis et non bâtis de l'Etat ; (vii) la mise à jour de la base des données démo-socio-économiques nationales à travers la réalisation du RGPH IV.

177. La Gouvernement entend en outre, renforcer la gestion financière tout en veillant à la stabilité du cadre macroéconomique, avec comme priorités : (i) l'amélioration de l'efficience de la dépense publique en atténuant les risques fiduciaires liés à l'exécution budgétaire, à travers notamment, l'optimisation des procédures de passation de marchés ; (ii) l'amélioration de la gestion des investissements en adoptant un cadre réglementaire de gestion des investissements publics (GIP) et en appliquant le manuel de GIP ainsi que les outils opérationnels qui

l'accompagnent ; (iii) la rationalisation progressive des subventions à l'énergie ; (iv) la prudence en matière d'emprunt extérieur en recourant le plus possible aux financements concessionnels et aux dons ; (v) la limitation du financement du budget par voie monétaire ; (vi) la poursuite de la modernisation du cadre de politique monétaire ; (vii) la mise en œuvre de mesures d'assouplissement du taux de change de sorte à constituer des réserves et atténuer les répercussions des chocs ; (viii) la surveillance du respect des conventions minières signées et l'application rigoureuse du code minier dans une perspective d'accroissement des contributions, du secteur aux revenus de l'Etat ; (ix) la réalisation d'audits pour améliorer la connaissance des autorités sur le volume, la qualité des minerais, (en particulier de la bauxite) et surtout, sur la rente directe et indirecte tirée de leur exploitation.

178. Le Gouvernement poursuivra par ailleurs, ses efforts de diversification de l'économie avec comme priorités :

- le renforcement de l'attractivité du pays à travers l'amélioration du climat de l'investissement et la création de zones économiques industrielles avec une accessibilité accrue aux services numériques et de télécommunications ;
- la promotion des activités rurales qui occupent plus des 2 tiers de la population active. A cet égard le Gouvernement consacrera 10% du budget national au secteur agricole conformément aux engagements de Maputo et de Malabo ;
- le renforcement du dialogue entre le secteur public et le secteur privé pour mieux orienter les investissements dans le développement des chaînes de valeur, et permettre à terme, une inclusion productive, sociale et financière plus accrue du pays.
- l'adoption d'une stratégie de diversification des exportations, dont la vocation serait de répondre aux défis ci-après : (i) l'identification et l'accroissement du volume des produits échangeables non miniers pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif important ; (ii) l'ouverture de nouveaux marchés ; (iii) l'élargissement de la gamme des produits échangeables à forte valeur ajoutée ; (iv) la promotion de quelques exportations non traditionnelles (ou paris stratégiques), généralement basées sur les chaînes de valeur ;
- la création des conditions propices à l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) dynamiques comme leviers de la transformation structurelle de l'économie ;
- l'amélioration de l'inclusion financière, facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de promotion de la prospérité partagée ;
- l'application stricte des dispositions de la loi sur le contenu local afin que les emplois et les chaînes d'approvisionnement profitent aux Guinéens et aux PME locales.

En termes de résultats de développement, ce second axe contribue à l'atteinte de l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent » et de l'ODD17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser », à travers notamment les cibles 8.1 ; 8.2 ; 17,13 et 17.19.

Encadré 8 : Enoncés des cibles 8.1 ; 8.2 ; 17,13 et 17.19 des ODD

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Tableau 4 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 2 du PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025
	Années	Valeurs	
Taux de croissance réel en %	2018-2021	5,8	6,5
Prix à la consommation en % (fin de période)	2018-2021	10,2	8,2
Recettes de l'Etat en % du PIB	2018-2021	13,1	14
Solde budgétaire de base en % du PIB	2018-2021	0	0,1
Réserves disponibles brutes en mois d'importations	2018-2021	2,3	3
Dette publique totale en % du PIB	2018-2021	40,8	45,5
Indice de perception de la corruption	2018-2021	27,5	32
Indice CPIA/Gestion économique	2020	3,5	3,7
Indice CPIA/Politique sectorielle	2020	3,3	3,5
Indice capacité statistique	2020	51,1	53

3.3. AXE 3 : CADRE LÉGAL ET GOUVERNANCE

179. Le troisième axe du PRI est la réponse des autorités aux défis liés à la fragilité de l'Etat qui s'est manifestée durant la décennie écoulée, par l'instrumentalisation de la justice, les violations graves et répétées des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la politisation à outrance de l'administration publique et la mauvaise qualité des services offerts aux citoyens. La finalité est de restaurer l'Etat de droit, créer un climat de paix et de sécurité, améliorer les performances des services publics à tous les échelons de l'administration territoriale, tout en améliorant la gouvernance numérique du pays.

180. De façon spécifique, les autorités entendent faire de la justice, le socle de la refondation de l'Etat. A cet égard, elles mettront en œuvre l'indispensable réforme de l'appareil judiciaire pour consacrer son indépendance et améliorer sa crédibilité. Les priorités porteront sur : (i) le renforcement du Conseil Supérieur de la Magistrature ; (ii) le renforcement des capacités du personnel judiciaire ; (iii) le recrutement et le déploiement d'auditeurs de justice et d'élèves greffiers ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles des juridictions ; (v) la modernisation de l'administration pénitentiaire. En particulier, les autorités entendent accorder une haute attention à la mobilisation des moyens nécessaires à la préparation et la tenue du procès des évènements du 28 septembre 2009.

181. La justice et la sécurité étant étroitement liées, les autorités poursuivront la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, en veillant particulièrement aux mesures de lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité. Elles s'attacheront également à protéger les droits humains, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, avec comme priorités : (i) la formation des forces de défense et de sécurité en matière de protection des libertés ; (ii) l'équipement et le déploiement d'unités mobiles de défense, de sécurité et de protection civile. ; (iii) la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la cybercriminalité ; (iv) le développement de la protection civile pour la sauvegarde des personnes et de leurs biens ; (v) le développement des innovations à des fins sécuritaires pour l'accomplissement efficace et efficients des missions des forces de défense et de sécurité ; (vi) la consolidation du processus de réforme du secteur de sécurité ; (vii) la modernisation de la police technique et scientifique et domaines connexes en soutien à la chaine pénale.

182. La refondation de l'Etat passe aussi par : (i) la modernisation du système d'état civil national en vue d'améliorer la gestion des données à caractère personnel ; et (ii) une réforme profonde de l'administration publique pour rationaliser les structures et les politiques publiques afin qu'elles soient plus efficaces dans la fourniture des services publics. La finalité est de faire de l'administration publique un véritable levier de développement, orientée vers la satisfaction des usagers que sont les ménages et les entreprises.

183. A ce titre, les priorités du Gouvernement, sont les suivantes : (i) la réalisation du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) ; (ii) l'achèvement de l'assainissement du fichier de la fonction publique pour rationaliser les dépenses de l'Etat et ouvrir des opportunités d'emplois aux nombreux jeunes guinéens au chômage et ainsi qu'aux diplômés des universités et écoles professionnelles ; (iii) le lancement, dès l'année prochaine, des concours nationaux de recrutement à la fonction publique : (iv) la promotion de la mobilité des agents de l'Etat pour éviter la sédentarisation des postes ; et (v) la dotation des communes en personnel technique et administratif compétent pour la gestion du développement local, conformément aux dispositions en vigueur en matière de décentralisation.

184. L'amélioration de la performance des services publics requiert également le renforcement des capacités de gestion du développement, déterminant pour la bonne gouvernance économique. L'option du gouvernement en ce domaine consistera en les actions prioritaires ci-après :

- l'élaboration d'un guide de formulation des politiques et stratégies sectorielles. Ce guide aidera à harmoniser le processus de formulation des politiques publiques, à uniformiser leur contenu et leur format. Pour lui donner une force exécutoire, un tel guide doit être adopté et mis en application par voie règlementaire.
- l'application effective, conformément à la LORF : (i) du principe de la pluriannualité à travers le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) globaux et sectoriels ; (ii) des budgets de programmes en lieu et place des budgets de moyens; (iii) de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire ;
- la promotion des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (SRAD) en tant que document de planification définissant les lignes directrices de l'organisation physique du territoire dans une triple perspective : (i) la mise en valeur des ressources locales ; (ii) l'amélioration du cadre de vie des populations ; et (iii) la réduction des disparités interrégionales.

- la mise en place formelle de tous les organes d'un nouveau Dispositif Institutionnel de Coordination de Suivi et d'Évaluation aligné sur les ODD ; l'institutionnalisation des fonctions de suivi d'exécution et de l'évaluation des politiques publiques ; et la réalisation systématique par la Cour des Comptes, des audits de performance sur la base d'un programme préétabli.
- la mise en cohérence au niveau des régions/préfectures et des collectivités locales, des instruments de planification du développement avec les schémas d'aménagement du territoire en lien avec les lois sur la décentralisation ;
- la mise en place auprès des maitres d'ouvrage, d'expertise en matière de maturation technique et financière des projets ;
- la mise en place d'un cadre national de financement intégré (CNFI) des ODD et l'élaboration d'une stratégie de financement du développement durable, portant aussi bien sur les sources classiques que sur les sources non-traditionnelles de financement du développement telles que les Partenariats Publics-Privés (PPP) et les fonds souverains.

185. En matière de gouvernance numérique, l'objectif du Gouvernement est de saisir les opportunités de la digitalisation et des innovations dérivées pour améliorer les performances de l'administration, accroître la productivité du travail et accélérer la transformation structurelle de l'économie, avec comme priorités : (i) l'actualisation du cadre juridique et le renforcement de la gouvernance numérique pour répondre à l'évolution du secteur ; (ii) le développement de la culture numérique ainsi que le renforcement, la professionnalisation et la valorisation du capital humain et des compétences numériques ; (iii) l'universalisation de l'accès aux réseaux et services numériques des entreprises, des administrations et de la population sur tout le territoire national à des coûts abordables ; (iv) l'édification d'une administration connectée au service du citoyen et des entreprises ; (v) l'optimisation de la contribution du secteur à la croissance économique par le développement d'une industrie numérique innovante et créatrice d'emploi et de valeur.

186. En termes de résultats de développement, ce troisième axe contribue à l'atteinte de l'ODD16 « Paix, Justice, Institutions Efficaces » et l'ODD17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable », à travers les cibles 16.3 ;16.10 ; 17.17.

Encadré 9 : Enoncés des cibles 16.3 ;16.10 et 17.17 des ODD

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit et garantir à tous un accès équitable à la justice

Cible16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Tableau 5 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 3 du PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025
	Années	Valeurs	
Indice CPIA/Qualité de l'administration publique	2020	3	3,1
IIAG/Participation, droits et inclusion	2020	38,3	39
Nombre de texte adopté et/dispositionns règlementaires et politique pour garantir l'accès à l'information publique	2010	1	3

3.4. AXE 4 : ACTION SOCIALE, EMPLOI ET EMPLOYABILITÉ

187. Le quatrième axe du PRI est la réponse des autorités aux défis liés à la faiblesse du capital humain et du capital social. La finalité est d'investir plus et mieux dans l'Homme, à toutes les phases de son cycle de vie, afin de lui donner les moyens de devenir un membre productif d'une société plus cohésive. Dans cette perspective, les autorités s'attacheront à développer le capital humain tout en promouvant la concorde nationale.

188. Pour le développement du capital humain, les autorités considèrent que : (i) les performances économiques et les embellies macroéconomiques doivent profiter au plus grand nombre, à travers une meilleure redistribution de la richesse créée ; (ii) la promotion de l'emploi décent doit être au cœur des politiques publiques dans une perspective d'inclusion financière, technologique et entrepreneuriale notamment des jeunes et des femmes.

189. De façon spécifique, le Gouvernement entend sous-tendre les actions du PRI en matière de développement du capital humain par les options suivantes :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté y compris la pauvreté multidimensionnelle des couches vulnérables, en particulier celle les enfants ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) ;
- la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat ainsi que le développement des compétences pour répondre aux besoins du marché du travail ;
- l'amélioration de l'employabilité et de l'emploi des jeunes ;
- la promotion de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des filles ;
- l'amélioration de l'accès : (i) à une éducation de qualité, y compris l'éducation non formelle et la formation professionnelle ; (ii) aux services de santé en général et de santé de reproduction en particulier, surtout des jeunes filles , et (iii) aux autres services sociaux de base (hygiène, eau et assainissement, notamment)
- la promotion de la culture et de la pratique du sport pour tous ;
- le traitement du handicap comme une question transversale. Cette option appelle à prendre en compte les préoccupations liées à la mobilité des personnes handicapées dans la construction des infrastructures économiques et sociales ainsi que dans la mise en place des équipements socio-collectifs, tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- le renforcement de la protection sociale pour réduire la vulnérabilité des ménages face à des risques naturels, sociaux ou économiques ou à des chocs, y compris les violences basées sur le genre.

190. Afin d'opérationnaliser les options ci-dessus, le Gouvernement s'engage à inscrire au rang de ses priorités, des allocations budgétaires conséquentes aux domaines ci-après du capital humain : nutrition, santé, eau potable, hygiène et assainissement, protection sociale, éducation, apprentissages égalité homme/femme, et lutte contre les violences basées sur le genre (mutilations génitales féminines, mariages d'enfants, châtiments corporels, violences sexuelles, etc.)

191. Pour la promotion de la concorde nationale, les autorités considèrent que la réussite de la Transition et surtout, la légitimité et la stabilité des institutions qui en résulteront, dépendent de la recherche permanente du consensus avec les forces vives de la nation. C'est dans cette optique que s'inscrivent :

- les concertations nationales qui se sont déroulées du 14 au 23 septembre 2021, et qui ont servi de base à l'élaboration de la Charte de la Transition ;

- les assises nationales organisées du 22 mars au 29 avril 2022, sur toute l'étendue du territoire et dans les représentations de la Guinée à l'étranger, dont les conclusions créeront les conditions favorables à la réconciliation nationale et la cohésion sociale ;
- l'implication systématique des leaders religieux de toutes confessions, dans : (i) la promotion de l'unité nationale ; (ii) la consolidation de la paix ; et (iii) la lutte contre les tendances religieuses déviationnistes.
- la création du cadre de concertation inclusif en tant qu'espace d'informations, d'échanges et de propositions entre les acteurs des forces vives de la nation sur la Transition.

192. Les autorités considèrent en outre, que la véritable base d'une société cohésive est la qualité de la participation citoyenne. C'est pour cela qu'elles ont érigé en une priorité des politiques publiques, la promotion du civisme et de la citoyenneté. L'approche des autorités pour concrétiser cette option est pédagogique dans le sens où elle privilégie l'éducation à la citoyenneté, à la coercition, laquelle appelle à combattre les comportements nuisibles de la société par une application plus stricte de la loi.

193. Cette approche d'éducation à la citoyenneté confère un rôle de premier plan, respectivement à la famille, à l'école, à l'Etat, aux médias, aux partis politiques et à la société civile.

- La famille doit éduquer, transmettre les valeurs fondamentales (religieuses, traditionnelles, morales et culturelles).
- L'école doit former l'homme, le travailleur et le citoyen.
- L'Etat doit (en plus de ses autres fonctions) promouvoir l'éducation civique dans les programmes d'enseignement, donner libre accès à l'information, mener des politiques sociales inclusives.
- Les médias, en plus du divertissement et de l'information, doivent également s'investir dans la promotion de la culture, du civisme et de l'éthique.
- Les partis politiques, doivent travailler à encadrer leurs membres, en leur donnant une conscience politique, toute chose qui passe par la formation civique.
- La société civile doit rester le lieu d'expression et de mise en pratique de la citoyenneté au quotidien.

194. En termes de résultats de développement, ce quatrième axe traduit la priorité accordée par le PRI, aux ODD ci-après : (i) ODD1 : « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »; (ii) ODD2 : « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » ; (iii)ODD3 : « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ;(iv) ODD4 : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ; (v) ODD5 : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ;(vi) ODD8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ;ODD10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », et ODD16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Tableau 6 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 4 du PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025
	Années	Valeurs	
IIAG/Développement humain	2020	45,2	46
Indice CPIA/Politique de lutte contre l'exclusion sociale	2020	3,4	3,5
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000	2019	111	110
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances	2019	550	548
Ratio de dépendance démographique	2019	0,9	0,8
Prévalence de la malnutrition chronique	2019	24,4	19
Taux net de scolarisation au primaire	2019	84,1	85
Taux net de scolarisation au collège	2019	33,6	35
Taux brut d'achèvement au primaire	2019	61,6	65
Taux brut d'achèvement au collège	2019	18,2	20
Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	2019	709	700
Indice de parité au primaire	2019	0,82	1
Indice de parité au secondaire	2019	0,68	0,85
Indice de parité dans l'enseignement technique	2019	1,11	1
Indice de parité dans l'enseignement supérieur	2019	0,39	0,4
Taux de chômage urbain des jeunes	2019	14,2	12
Taux de chômage urbain des femmes	2019	7,6	6
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté nationale	2019	43,70%	43%
Indice de la pauvreté multidimensionnelle	2018	66,20%	60%
Indice de développement du genre	2019	0,817	0,85
Indice de parité du revenu	2018	2 fois pour pour les hommes	1,9
Indice du développement humain	2019	0,477	0,48
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 34 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	2019	37,10%	36%
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total	2019	77,4	75
Indice de Gini	2019	0,272	0,272

3.5. AXE 5 : INFRASTRUCTURES, CONNECTIVITÉ ET ASSAINISSEMENT

195. Le cinquième axe du PRI est la réponse des autorités aux défis liés à l'état des infrastructures, à la transformation numérique et aux fragilités environnementales. La finalité est d'augmenter le stock du capital physique du pays pour accroître la productivité et accélérer la croissance économique tout en étant résilient aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Cet axe comprend ainsi quatre (4) domaines d'intervention : les infrastructures de transports, les infrastructures

numériques, les infrastructures socio-économiques, l'aménagement du territoire et l'environnement.

196. Dans le domaine des infrastructures de transports, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services, avec comme priorités : (i) la construction et la rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes ; (ii) l'optimisation des procédures portuaires et aéroportuaires ; (iii) l'amélioration des transports urbains et interurbains.

197. L'accélération de la digitalisation des services publics qui est l'une des priorités de l'axe « cadre légal et gouvernance » devra reposer sur un développement des infrastructures numériques avec comme priorités : (i) la mise en place d'un deuxième câble sous-marin pour renforcer la sécurité numérique du pays en cas de pannes ou autres accidents sur le système de câble ACE[26] existant ; et (ii) la construction de réseaux d'accès optique dans toutes les régions par une densification du « backbone » national. Cette intervention devra permettre la connectivité internet des écoles primaires et secondaires, des universités et autres centres d'enseignement technique et professionnel ou de recherche, de l'administration centrale, déconcentrées et décentralisées, notamment des services régionaux de santé, des entreprises et des ménages, ainsi que des zones rurales défavorisées ou non économiquement rentables pour les opérateurs de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès et/ou de services internet...

198. Dans le domaine des infrastructures sociales, l'objectif du Gouvernement est de renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base, avec comme priorités : (i) la construction, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures socio-économiques, notamment les logements sociaux ; (ii) la construction, la réhabilitation, l'amélioration et le renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs des télécommunications, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie.

199. Le Gouvernement s'est assigné également pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire, avec comme priorités : (i) le renforcement de la sécurité foncière ; (ii) la coordination nationale des actions intersectorielles portant sur le patrimoine foncier ; (iii) l'évaluation du potentiel de pollutions, des nuisances et des risques affectant la santé des populations et de l'environnement et initiation des mesures de mitigations ; (iv) la conservation des potentiels écologiques de la Guinée ; (v) la préservation des parcs nationaux et des aires protégées ; (vi) la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des urgences environnementales ; (vii) la promotion d'une économie bleue et verte basée sur une agriculture plus écologique ; (viii) la promotion du genre et de l'équité dans la gestion de ressources naturelles ; (ix) le renforcement de la résilience et l'adaptation au changement climatique et aux risques de catastrophes naturelles ; (x) la promotion des énergies renouvelables, notamment au niveau communautaire ; (xi) la promotion d'une économie circulaire (économie bleue et économie verte); (xii) l'élaboration du Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PGIRE) et d'un Programme national d'investissement sur l'économie bleue ; (xiii) l'élaboration du Plan national d'adaptation au changement climatique ; (xiv) la gestion durable et la valorisation des déchets.

[26] ACE : African Coast to Europe

200. Par ailleurs, pour apprécier l'efficacité des mesures gouvernementales de réduction de l'empreinte écologique de l'extraction minière, les autorités ont opté pour la mise en place d'un cadre de travail conjoint entre le ministère en charge des mines et le ministère en charge de l'environnement.

201. Enfin, ce cinquième axe stratégique traduit la priorité accordée par le PRI aux ODD ci-après : (i) ODD6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; (ii) ODD9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; (iii) ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables; (iv) ODD13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; (v) ODD14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et (viii) ODD15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Tableau 7 : Indicateurs et cibles des résultats de l'axe 5 du PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025
	Années	Valeurs	
Nombre moyen de desserte aérienne par jour	2020	11	13
Capacités portuaires en nombre de conteneurs EVP	2020	275 770	280 000
Taux de pénétration Internet	2020	48,2	50
GII[1]/Infrastructures (rang sur 131 pays)	2020	130	127
Ménages ayant accès à l'eau potable (en %)	2019	77,8	81
Population utilisant des toilettes modernes (en %)	2019	18,2	21
Population ayant un débarras d'ordures (en %)	2019	22,7	24
Taux d'accès à des logements durables	2019	44,2	50
Taux du couvert forestier	2019	39,7	41
Proportion des espèces végétales et animales menacées	2019	3,71	3,60%
Proposrtion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2015	15,40%	13%
Proposrtion de la population vulnérable face au changement climatique	2020	15,75%	15,5
Nombres d'aires marines et d'eaux continentales protégées et dotées d'un plan de gestion	2018	16	22
Indice de gouvernance des ressources naturelles	2021	62/100	64/100

4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RISQUES

202. Cette partie traite du cadre temporel et du coût global du PRI. Elle indique en outre, les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'approbation du PRI. Elle analyse enfin, les risques susceptibles d'affecter son opérationnalisation.

4.1. CADRE TEMPOREL DU PRI

203. Le Programme de Référence Intérimaire sera mis en œuvre sur la durée de 36 mois fixée pour la Transition. En termes d'années, cette durée correspond à la période allant de 2022 à 2025. Pour les besoins de la programmation, cette période est découpée en 3 phases de 12 mois chacune. Ces phases sont : (i) la phase de fondation (phase # 1) ; (ii) la phase de consolidation (phase # 2) ; et (iii) la phase d'achèvement (phase # 3). Chacune de ces phases correspond à des étapes clés du processus transitionnel en cours.

204. La phase de fondation (phase # 1) est le temps nécessaire pour poser les bases de la Transition. C'est au cours de cette phase : (i) que la quasi-totalité des actions prioritaires de « rectification institutionnelle », sont mises en œuvre ; et (ii) que certaines actions prioritaires de l'axe « infrastructures, connectivité et assainissement » sont achevées (notamment les travaux en cours de bitumage des voiries et de routes préfectorales). De façon spécifique, à l'issue de cette phase : (i) toutes les institutions de la Transition sont mises en place, ainsi que l'organe de gestion des élections ; (ii) la réforme du système électoral est conduite à son terme ; (iii) le cadre légal et règlementaire des élections est adopté et mis en application ; (iv) les points critiques sur le réseau routier national sont identifiés et un programme d'entretien et de réhabilitation est mis en œuvre ; (v) les réformes structurelles en matière de gestion des finances publiques sont approfondies ; (vi) les conditions d'une relance de la coopération avec les partenaires sont créées et une table ronde des bailleurs est organisée ; (vii) les travaux préparatoires à la cartographie censitaire ont démarré.

205. La phase de consolidation (phase # 2) est la phase de la Transition au cours de laquelle, sont poursuivies ou parachevées les actions prioritaires démarrées au cours de la phase de fondation dans les domaines de la gouvernance, des infrastructures, du social et de la gestion macroéconomique et financière. Cette phase est en outre consacrée : (i) à la continuation des opérations du RGPH IV ainsi que de celles du RAVEC ; (ii) à des travaux d'entretien, de réhabilitation ou de construction d'infrastructures économiques (routes, port, aéroport, ouvrages d'assainissement, centrale solaire, centrales hydroélectriques, réseaux de transports d'énergie, infrastructures prévues dans l'accord-cadre sino-guinéenne…) et d'infrastructures sociales (hôpital Donka et centres hospitalo-universitaires régionaux) ; (iii) aux questions de l'emploi, de protection sociale, de réconciliation nationale, d'organisation des Jeunes et des Guinéens de l'extérieur, de financement local ; (iv) la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures structurelles dans les domaines des télécommunications, des services du numérique, du commerce, de la pêche, de la lutte contre la corruption, de la gestion du patrimoine de l'Etat, du financement de l'entretien routier ; (v) la migration des comptes nationaux vers le système de comptabilité nationale de 2008 ; et (vi) l'extension de l'Indice des prix au niveau régional, (vii) le renforcement de la formation initiale et continue des statisticiens,

206. La phase d'achèvement (phase # 3) est la dernière phase du Programme de Référence Intérimaire. Au cours de cette phase l'accent est mis sur la réalisation des actions résiduelles des deux phases précédentes et la passation des pouvoirs aux

autorités élues. Il s'agit d'actions tout aussi prioritaires dont la mise en œuvre doit permettre d'assurer la continuité de l'Etat tant dans la mise en place des nouvelles institutions constitutionnelles, l'encadrement légal et règlementaire de la vie économique, que dans l'offre de biens publics et la fourniture des services collectifs. Ces actions concernent en particulier : (i) le renforcement des capacités institutionnelles (adoption de loi et textes règlementaires en matière d'auto-entrepreneuriat, la publicité, restructuration d'organismes publics, réformes du contrôle *a priori* et *a posteriori*) ; (ii) le renforcement capacités individuelles et techniques; (iii) la poursuite de travaux d'infrastructures sociales [maisons sociales, hôpitaux, écoles et centres professionnels dédiés à certaines couches vulnérables (sourds-muets et malvoyants), logements sociaux, centres d'autonomisation des femmes, infrastructures universitaires…] ; (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat de l'investissement ; et (v) la mise en place des institutions constitutionnelles.

4.2. COÛT GLOBAL DU PRI

207. Le coût global du Programme compatible avec le cadrage macroéconomique élaboré sur la période de la Transition, est estimé à 108 000 milliards GNF, soit 12 273 millions de dollars des États-Unis (USD). Il est réparti par axe et phase du PRI de la manière suivante (cf. tableaux 8, 9 et 10). Cette répartition reflète l'augmentation supposée de 20% par an des revenus de l'Etat à partir de la 2ème phase.

Tableau 8 : Répartition par axe du coût global du PRI en milliards GNF

Axes du PRI	Montants			
	Phase # 1	Phase # 2	Phase # 3	Total
Axe 1 : rectification institutionnelle	3 780	5 400	6 720	15 900
Axe 2 : cadre macroéconomique et financier	1 380	2 160	2 160	5 700
Axe 3 : cadre légal et gouvernance	2 160	3 600	5 040	10 800
Axe 4 : action sociale et emploi jeunes	9 720	10 800	11 880	32 400
Axe 5 : infrastructures, connectivité et assainissement	12 960	14 040	16 200	43 200
Total	30 000	36 000	42 000	108 000

Tableau 9 : Répartition par axe du coût global du PRI en dollars USD[27]

Axes du PRI	Montants			
	Phase # 1	Phase # 2	Phase # 3	Total
Axe 1 : rectification institutionnelle	430	614	764	1 807
Axe 2 : cadre macroéconomique et financier	157	245	245	648
Axe 3 : cadre légal et gouvernance	245	409	573	1 227
Axe 4 : action sociale et emploi jeunes	1 105	1 227	1 350	3 682
Axe 5 : infrastructures, connectivité et assainissement	1 473	1 595	1 841	4 909
Total	3 409	4 091	4 773	12 273

[27] 1 dollar USD = 8 800 GNF

Tableau 10 : Répartition par axe du coût global du PRI en pourcentage

Axes du PRI	Montants			
	Phase # 1	Phase # 2	Phase # 3	Total
Axe 1 : rectification institutionnelle	3,5	5,0	6,2	14,7
Axe 2 : cadre macroéconomique et financier	1,3	2,0	2,0	5,3
Axe 3 : cadre légal et gouvernance	2,0	3,3	4,7	10,0
Axe 4 : action sociale et emploi jeunes	9,0	10,0	11,0	30,0
Axe 5 : infrastructures, connectivité et assainissement	12,0	13,0	15,0	40,0
Total	27,8	33,3	38,9	100,0

208. Les capacités nationales de mobilisation de ressources publiques permettront de disposer d'un montant de 78 000 milliards GNF sur les 108 000 milliards GNF requis pour toute la période de mise en œuvre du PRI. Il en résulte un besoin de financement de 30 000 milliards GNF (soit 3 409 millions dollars USD). L'option du Gouvernement est de couvrir ce besoin de financement à travers : (i) l'accroissement de l'épargne intérieure publique ; (ii) le recours à l'emprunt ; (iii) la mise en place d'un fonds souverain ; et (iv) l'organisation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds.

209. D'après les projections macroéconomiques, l'épargne intérieure publique, passerait de 1,6% du PIB en 2018-2019 à 3,0% du PIB, sur la période 2022-2025. Ce surcroît d'épargne résulterait : (i) d'une mobilisation accrue des recettes publiques intérieures de l'ordre de 14,9% du PIB en 2022-2025, contre 13,1% en 2018-2021 du PIB ; et (ii) d'une maîtrise des dépenses courantes qui se situerait à 13,3% en 2022-2025 (inférieures de 2 dixièmes de point au niveau de ces dépenses en 2018-2021). Ces performances seront réalisées grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, un recouvrement plus accru de l'impôt, l'amélioration de la qualité de la dépense, une refonte des subventions et une réduction des flux financiers illicites.

210. En plus de l'accroissement de l'épargne intérieure publique, le Gouvernement entend exploiter la marge de manœuvre que lui offre le taux d'endettement relativement modéré du pays, pour emprunter davantage à des conditions concessionnelles, pour couvrir les besoins de financement du PRI. Parallèlement, les autorités veulent diversifier les sources de financement de l'économie à travers des émissions de titres publics à l'instar des Obligations du Trésor (ODT) lancées le 13 avril 2022.

211. Les autorités sont par ailleurs, en train d'étudier la mise en place d'un fonds souverain qui permettra d'allouer des ressources publiques à des initiatives de développement durable et inclusif. Un tel fonds viendra compléter les instruments financiers à la disposition de l'Etat pour couvrir le besoin de financement du PRI.

Encadré 10 : Les fonds souverains au sens du PRI[28]

- Les fonds souverains sont des fonds d'investissement à but déterminé, appartenant à des administrations publiques, créés à des fins de gestion macroéconomique,
- Les fonds souverains détiennent, gèrent ou administrent des actifs pour atteindre des objectifs financiers et ont recours à une série de stratégies d'investissement qui comprend des placements sur actifs financiers étrangers ;

[28] Source de la définition : FMI

- Les fonds souverains sont généralement créés à partir :
  - des excédents de balance des paiements,
  - des opérations sur devises,
  - du produit de privatisations,
  - d'excédents budgétaires et/ou
  - de recettes tirées des exportations de produits de base

212. L'organisation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds est également inscrite au nombre des actions prioritaires de la Transition. La finalité étant d'instaurer un cadre de dialogue de haut niveau avec les partenaires au développement tant publics que privés. Ainsi la Table Ronde prévue, permettra au Gouvernement d'obtenir l'adhésion de la communauté financière internationale sur les choix stratégiques qui sous-tendent le PRI et, par la même occasion, mobiliser des ressources pour le financement des projets prioritaires de la Transition.

4.3. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET MODALITÉS D'APPROBATION

213. L'État à travers ses administrations centrales et déconcentrées, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF), sont les principaux intervenants dans la mise en œuvre du PRI. Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre de ce Programme, à travers leurs instruments respectifs.

214. L'État recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaire et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

215. De façon spécifique, la mise en œuvre du PRI sera exécutée en conformité avec la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF) et le Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGGBCP). A ce titre, l'Etat aura recours : (i) au CBMT et au CDMT global pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses ; (ii) aux crédits budgétaires ouverts par les lois de finances pour réaliser les interventions publiques ; et (iii) au PIP pour la programmation et la budgétisation des projets d'investissement publics. En particulier, les ministères sectoriels tiendront compte des contraintes budgétaires sous-jacentes à leur CDMT respectif pour sélectionner les projets à inscrire aux PIP 2023-2025, PIP 2024-2026 et PIP 2025-2027.

216. Pour se donner les moyens institutionnels, techniques et humains de gérer le PRI et au-delà, améliorer les performances de l'administration publique en matière de gestion du développement, le Gouvernement a opté pour la formulation et l'implémentation d'un programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du PRI.

217. En matière de suivi et d'évaluation du PRI, un mécanisme participatif impliquant aussi bien l'administration publique que la société civile et le secteur privé, sera mis en place par les autorités, en vue de favoriser le dialogue et le partenariat. Il permettra de : (i) constater l'évolution des progrès vers la réalisation des objectifs de la feuille de route du Gouvernement ; (ii) améliorer l'apprentissage auprès des ministères sectoriels et centraux ; (iii) permettre la prise de décisions ; (iv) renforcer les capacités des ministères dans les fonctions de suivi et d'évaluation ; et (v) collecter et analyser des données.

218. Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée et présentée en annexe. Cette matrice est la base du cadre de mesure de la performance du PRI qui sera renseigné périodiquement par les acteurs du système statistique national coordonnés par l'Institut National de la Statistique (INS), pour servir de support à l'élaboration par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI. Ce rapport sera conçu de sorte à donner une description détaillée des résultats obtenus, des contraintes rencontrées, ainsi que des recommandations pour la prise de décision.

219. L'approbation du PRI sera faite en trois (3) étapes : (i) présentation par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, de l'avant-projet du PRI au Conseil Interministériel puis au Conseil des Ministres ; (ii) transmission par le Gouvernement du projet du PRI, après son adoption, au Conseil National de la Transition (CNT) qui votera la loi portant Programme de Référence Intérimaire 2022-2025 ; et (iii) promulgation par le Président de la Transition de cette dernière, donnant ainsi force exécutoire au PRI.

4.4. ANALYSE DES RISQUES

220. La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d'ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

221. Sur le plan politique, les facteurs de risque sont à la fois internes et externes. Le principal facteur interne est l'absence persistante de consensus entre acteurs politiques, tout le long de la Transition. Les facteurs externes sont en rapport avec les réserves éventuelles que pourrait porter la CEDEAO sur la durée fixée par les autorités nationales pour le retour à l'ordre constitutionnel. La conjonction de ces facteurs serait de nature à perturber le déroulement du calendrier de la Transition et fausser la programmation des actions prioritaires du Gouvernement telle qu'indiquée dans le PRI.

222. Pour atténuer ces risques les autorités entendent : (i) poursuivre sur le plan interne, leur politique de la main tendue à toutes les sensibilités politiques ayant manifesté leur opposition à participer au cadre de concertation inclusif en place depuis le 6 avril 2022 ; et (ii) promouvoir un dialogue permanent et constructif avec la CEDEAO sur les enjeux de la Transition guinéenne, ses spécificités et les aspirations des populations, telles que recueillies au cours des processus consultatifs organisés sur toute l'étendue du territoire national.

223. Sur le plan macroéconomique, la crise russo-ukrainienne et ses répercussions sont venues exacerber les chocs d'offre et de demande induits par la Covid-19. Ainsi à la cherté de la vie post pandémique, se sont greffées des poussées inflationnistes d'origine externe. Le taux d'inflation en fin d'année 2020, a dépassé les deux chiffres sans perspective d'inflexion à court terme en l'absence de mesures appropriées, de la part des autorités. Une situation qui n'a plus été observée depuis 2014. Par ailleurs, s'il n'est pas couvert par une mobilisation de ressources adéquates, le financement des élections et des investissements prioritaires pourrait affecter la soutenabilité des finances publiques.

224. Les autorités sont conscientes des risques que constituent la vie chère et l'instabilité macroéconomique pour la mise en œuvre du PRI et partant, pour la réussite de la Transition. Pour atténuer les risques inflationnistes, elles comptent sur l'efficacité des mesures mises en place au nombre desquelles, la politique de relance post Covid-19 ; la mise en place de la Chambre de commerce et d'industrie et l'encadrement des prix des denrées de première nécessité sur les marchés.

225. S'agissant des risques d'instabilité macroéconomique, la volonté clairement affichée du Gouvernement de consolider les grands équilibres financiers de l'Etat, se traduira par la création d'un environnement des affaires prévisible, condition pour maintenir l'attractivité du pays et un niveau conséquent d'IDE. Les autorités comptent également sur l'efficacité des mesures d'accroissement des ressources intérieures prévues dans le PRI et sur leur capacité à mobiliser les dons et prêts concessionnels pour couvrir les besoins de financement.

226. Sur le plan sanitaire, la Guinée a subi avec la Covid-19, un deuxième choc sanitaire en six (6) ans, après la Maladie à Virus Ébola qui a sévi dans le pays de 2014 à 2015. Sans compter : (i) les épidémies de méningite, de poliomyélite, de rougeole et la maladie du virus de Marburg, auxquelles le pays a dû faire face respectivement en 2013, 2017, 2019 et 2021 ; et (ii) l'apparition des maladies émergentes à fort potentiel épidémique, comme la fièvre de Lassa et la variole du singe. Cette vulnérabilité de la Guinée aux crises sanitaires est de nature, en cas de survenue d'une nouvelle épidémie, à contrecarrer la réussite du PRI.

227. Le choix des autorités pour atténuer ce risque est de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d'un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée. Toutefois, et pour tenir compte de la prégnance de l'incertitude dans la sphère des décisions publiques, le Gouvernement opte pour un Plan-cadre générique, flexible et adaptable aux spécificités des épidémies qui surviendront.

228. Sur le plan environnemental, les facteurs de risques tiennent aux caractéristiques physiques de la Guinée : un pays à la fois montagneux, forestier et maritime. La population vit essentiellement : (i) des activités extractives, importantes économiquement mais à forte empreinte écologique ; (ii) de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, des activités fortement tributaires des effets des variations climatiques. Ces différents facteurs constituent un risque pour la réussite de la mise en œuvre du PRI. Les catastrophes naturelles et leurs conséquences humanitaires restent elles aussi, quasi imprévisibles et constituent un risque majeur pour la continuité de tout élan de développement économique et social.

229. Pour atténuer ce risque, les autorités entendent créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnemental puissent se concrétiser. En complément, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience du pays aux changements climatiques, en intégrant les priorités environnementales dans la planification stratégique et les budgets annuels à travers l'allocation de ressources financières conséquentes.

5. CADRE OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE INTERIMAIRE (PRI) 2022-2025

5.1. MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Axe # 1 : Rectification institutionnelle	
Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire	
Action prioritaire 1.1.1 : Prises de toutes les mesures pour aider le CNT dans l'élaboration, la vulgarisation et l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution	
	Activités
1	Prises des mesures du ressort du MPCI pour aider le CNT aux différentes étapes du processus référendaire
Action prioritaires 1.1.5 : Mise en place d'un organe technique et indépendant de gestion des élections	
	Activités
2	Appui technique et financier au fonctionnement de l'organe technique de gestion des élections
Action prioritaire 1.1.6 : Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
	Activités
3	Travaux de cartograhie censitaire en appui au recensement électoral
4	Participation à l'acquisition et au déploiement du matériel nécessaire à la tenue du référendum
5	Participation à l'identification, à la formation et au déploiement des acteurs en charge de l'organisation et de la supervision du référendum
6	Participation à l'opérationnalisation de l'unité spéciale de sécurisation du référendum
Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé	
Action prioritaire 1.2.1 : Réforme du système électoral	
	Activités
7	Accompagnement technique et financier à la réforme du système électoral
Action prioritaire 1.2.2 : Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
	Activités
8	Participation à l'acquisition et au déploiement du matériel nécessaire à la tenue des élections de la base au sommet
9	Participation à l'identification, à la formation et au déploiement des acteurs en charge de l'organisation et de la supervision des élections de la base au sommet
10	Participation à l'organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet
Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
	Activités
11	Amplification de l'unicité de caisse

Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
	Activités
12	Appui à l'initiative pilote de financement des projets par la diaspora
13	Coordination de la recherche de financement pour la réalisation des programmes et projets de développement
14	Opérationnalisation du Fonds Spécial d'Investissement
15	Organisation d'une Table Ronde des partenaires pour le financement du Programme de Référence Intérimaire de la Transition
16	Participation à la réalisation du projet pilote de route à péage
17	Rationnalisation de la création de Fonds et un meilleur encadrement de leur fonctionnement
18	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes et externes
	Mesures de réformes
19	M 2.1.1.1: Adoption d'une méthodologie de tarification pour une tarification de pleine concurrence pour la bauxite
20	M 2.1.1.4: Réalisation d'audits sur les recettes fiscales et non fiscales minières
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
21	Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures et à la Formalisation des Entreprises (PAMORIFE)
Action prioritaire 2.1.2 : Renforcement des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori, des organismes publics	
	Activités
22	Contribution à la production de la loi de règlement et du compte rendu budgétaire
23	Evaluation, refonte et mise en œuvre des outils de contrôle a priori et a posteriori
24	Participation à la mise en application des décisions de justice découlant des procédures financières judiciaires associées aux infractions financières
25	Participation au déclenchement systématique des procédures judicaires associées aux infractions financières
26	Renforcement des capacités a posteriori des recettes et des dépenses
27	Renforcement des mécansimes de contrôle a priori
	Mesures de réformes
28	M 2.1.2.1: Réalisation des audits de toutes les entreprises publiques
29	M 2.1.2.2: Publication des états financiers et de toutes informations de toutes les entreprises de l'Etat
30	M 2.1.2.3: Publication du rapport annuel 2020 sur le portefeuille des organismes publics
31	M 2.1.2.4: Introduction et complément des diagnostics systématiques de performances des entreprises publiques
32	M 2.1.2.5: Mise en conformité des procédures internes de toutes les entreprises publiques avec le nouveau cadre règlementaire
33	M 2.1.2.6: Adoption et mise en œuvre d'une stratégie viable pour traiter les entreprises publiques en difficultés financières

Action priotaire 2.1.3 : Promotion du rayonnement de la Guinée dans le monde et respect des engagements extérieurs	
	Activités
34	Démarrage de la phase 2 de l'audit de la dette intérieure pour la période 2014-2020
35	Paiement régulier du service de la dette
36	Respect des engagements avec les PTF en matière d'appuis-programmes/projets avec les PTF ainsi qu'avec les organisations d'intégration régionale
Action priotaire 2.1.6 : Identification, récupération et sauvegarde des patrimoines bâtis et non bâtis de l'Etat	
	Activités
37	Participation à la récupération et à la sécurisation du patrimoine de l'Etat
38	Participation au renforcement et à la vulgarisation des textes régissant le régime patrimonial de l'Etat
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.1 : Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
	Activités
39	Réalisation du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
40	Suivi du programme national de convergence
41	Suivi de l'exécution des projets inscrits aux PIP
42	Appui au suivi des ODD aux niveaux central et déconcentré
43	Suivi des réformes structurelles
44	Surveillance de l'évolution de la situation de la dette
45	Surveillance des grands équilibres financiers internes et externes de l'Etat
46	Amélioration de la production de statistiques fiables au niveau central et sectoriel
47	Migration des comptes nationaux vers le SCN 2008
48	Finalisation du processus d'extension de l'Indice des prix
49	Réalisation du recensement général des entreprises
50	Réalisation de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
51	Finalisation du recensement national de l'agriculture et de l'élevage
	Mesures de réformes
52	M 2.2.1.1: Approbation et mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant
53	M 2.2.1.3: Etablissement d'un cadre règlementaire et des responsabilités pour une planification, une allocation et une exécution appropriées des investisements publics
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
54	Appui au SIGPIP

Action prioritaire 2.2.1 : Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
55	Assistance technique au suivi d'exécution des projets/DNIP
Action prioritaire 2.2.2 : Renforcement, simplification et optimisation des processus financiers et de passation des marchés publics	
	Activités
56	Evaluation et renforcement des procédures financières
57	Extension du code des marchés publics aux sociétés mixtes, aux EPA, aux socités d'Etat et collectivités décentralisées
58	Finalisation de la réforme des marchés publics
59	Opérationnalisation de la nouvelle Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
60	Sécurisation et rationnalisation des marchés publics
61	Vulgarisation du code révisé des marchés publics et de ces textes d'application
	Mesures de réformes
62	M 2.2.2.1: Renforcement de la gestion de la trésorerie pour aider à prévenir l'accumulation des arriérés
63	M 2.2.2.2: Opérationnalisation du code des marchés publics 2020
64	M 2.2.2.3: Elargissement de la couverture du compte unique du trésor à toutes les entités publiques autonomes et aux administrations régionales et locales
65	M 2.2.2.4: Acquisition et installation d'un système d'information de la compatabilité publique et de la trésorerie
66	M 2.2.2.5: Développement d'un système intégré de passation des marchés en ligne
Action prioritaire 2.2.3 : Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays	
	Activités
67	Amélioration des scores CPIA et PEFA de la Guinée
68	Création des conditions pour l'augmentation des IDE
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.1 : Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales	
	Activités
69	Participation à la mise en œuvre de la loi de programmation militaire en son aspect anti-terroriste
Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
70	Gestion efficace du personnel
71	Renforcement des capacités de production statistique

Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
72	Institution d'un dispositif inclusif (Etat, Société civile et Secteur privé) de suivi et d'évaluation, des politiques, programmes et projets de développement
73	Opérationnalisation du nouveau cadre organique de la DGTCP
74	Participation au renforcement des capacités des administrateurs territoriaux
75	Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques des structures du MEFP
76	Restauration des sessions de programmation des investissements publics
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
77	Appui à la capture du Dividende Démographique
78	Programme d'études pour le développement économique de la Guinée
79	Projet d'Appui à l'Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales (CPIA)
80	Projet d'appui au BTAP
81	Projet d'appui au FDES
82	Projet Gouvernance Economique, Assistance et Renforcement des capacités (EGTACB-FA)
83	Projet Population et Développement
84	Schémas Régionaux d'Aménagement et Développement
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.5 : Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité	
	Activités
85	Diversification et renforcement des outils de financement local
86	Mise en œuvre du Programme WAQF
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
87	Projet autonomisation des femmes/filles et le dividende démographique (SWEED 2)
Action prioritaire 4.1.6: Promotion des droits des femmes et des enfants	
	Activités
88	Capture du dividende démographique
89	Intégration du genre dans les projets et programmes du MEFP

	Action prioritaire 4.1.6: Promotion des droits des femmes et des enfants
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
90	Projet autonomisation des femmes/filles et le dividende démographique (SWEED 2)
	Action prioritaire 4.1.7: Amélioration de la protection sociale
	Mesures de réformes
91	M 4.1.7.1: Harmonisation des données existantes sur les ménages en un seul registre social
92	M 4.1.7.2: Développement des sytèmes de paiement, en utilisant autant que possible la technologie numérique
93	M 4.1.7.9: Réforme des subventions à l'énergie afin d'ouvrir un espace fiscal pour les programmes sociaux qui bénéficient aux pauvres
	Objectif 4.2 : Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes
	Action prioritaire 4.2.3 : Facilitation de l'accès aux ressources financières, humaines et matérielles des initiatives portées par les jeunes et les autres personnes vulnérables
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
94	Projet d'Assistance Technique à l'Emploi des Jeunes (PATEJ)
	Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement
	Objectif 5.1 : Améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services
	Action prioritaire 5.1.1 : Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
95	Fonds Commun d'indemnisation
	Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base
	Action prioritaire 5.2.1 : Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques
	Activités
96	Appuis au développement des infrastructures socio-économiques de base.
	Action prioritaire 5.2.2 : Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
97	Construction du complexe WAQF II
98	Construction et exploitation de 4 immeubles R+4 avec sous-sol dont 3 extensions en R+6 du MEF
99	Etude et construction du siège de l'INS et de la DNIP en R+10
100	Projet de construction et équipement du Centre de formation et de recherche statistique de l'INS à Koloma
101	Réhabilitation des services déconcentrés du MPDE en R+1

Action prioritaire 5.2.2 : Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
102	Réhabilitation/Equipements du MEF et des services déconcentrés
103	Rénovation et extension du bâtiment de l'ex-ministère du plan en R+5
104	Rénovation et extension du bâtiment des marchés publics

5.2. MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.1: Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
	Mesures de réformes
1	M 2.1.1.1: Adoption d'un arrêté fixant le prix de référence de la bauxite guinéenne
2	M 2.1.1.3: Réalisation d'une étude sur les options possibles de taxation de l'exploitation aurifère artisanale
3	M 2.1.1.4: Réalisation d'audits sur les recettes fiscales et non fiscales minières
4	M 2.1.1.5: Renforcement de la présence des évaluateurs de quantité et de qualité des produits miniers destineés à l'exportation
Action prioritaire 2.1.8: Suivi et contrôle rigoureux des activités minières des sociétés et projets miniers	
	Activités
5	Diffusion des données de suivi et de contrôle recueillies
6	Mise en place des mécanismes de suivi et de contrôle des activités sur le terrain
7	Organisation des missions mixtes de contrôle et de suivi
8	Organisation des missions d'inspection
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.3: Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays	
	Activités
9	Organisation de la 7ème édition du Symposium Mines-Guinée
10	Promotion des investissements dans le secteur minier à travers des accords spécifiques avec les grandes entreprises minières internationales
11	Renforcement de la sécurité des affaires

Action prioritaire 2.2.5: Promotion du contenu local et du développement communautaire	
	Activités
12	Amélioration de la gestion du Fonds de Développement Local (FODEL)
13	Elaboration et mise en œuvre d'une convention-type de développement communautaire
14	Vulgarisation et application des textes de loi sur le contenu local pour réduire les conflits entre investisseurs et communautés locales
15	Evaluation de la mise en œuvre du Contenu Local par les projets et sociétés miniers
16	Promotion de la culture de paix et la coexistence pacifique entre les populations et compagnies minières
17	Révision de la convention collective des mines et carrières
18	Vulgarisation des lettres de politique du contenu local et de la RSE
19	Vulgarisation du référentiel national de compensation, d'indemnisation et de réinstallation
20	Adoption et vulgarisation du référentiel national de compensation, d'indemnisation et de réinstallation
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
	Activités
21	Etablissement d'un programme de valorisation du patrimoine géologique, géophysique et minier du pays
22	Examen des listes minières et des quotas de carburants des sociétés et projets miniers
23	Mise en œuvre de nouveaux projets de recherche géologique
24	Mise en place de réseaux de surveillance sismique et piézométrique en Guinée
25	Poursuite de l'exécution des projets et programme de recherche géologique
26	Préparation des rapports périodiques sur la gestion administrative des titres miniers et diverses autorisations
27	Recherche de financement pour l'exécution des projets de géoscience
28	Recherche et collecte des données géologiques et minières détenues par les projets miniers, les sociétés minières et les tiers
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
29	Projet de prospection des métaux de base dans la région de Kissidougou par la méthode géophysique
Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration centrale et locale	
	Activités
30	Finalisation et redynamisation du cadre organique des structures du MMG
31	Opérationnalisation des textes d'application du code minier

Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration centrale et locale	
	Activités
32	Renforcement des capacités des ressources humaines du MMG
33	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du MMG
34	Renforcement du processus de gestion administrative des titres miniers et autorisations diverses
35	Renouvellement du cadre institutionnel du MMG
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
36	Projet de mise en place d'une base de données pour le renforcement du suivi des projets miniers
Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
37	Construction et équipement d'un laboratoire de référence international
	Mesures de réformes
38	M 5.2.1.6: Clarification des rôles et responsabilités conflictuels entre les ministères en charge des mines et des transports
39	M 5.2.1.7: Renforcement des capacités des ministères des mines et des transports
40	M 5.2.1.8: Planification du développement de l'infrastructure partagée et édiction de règles d'accès efficaces pour les utilisateurs
41	M 5.2.1.9: Promotion du développement durable des réseaux ferroviaires pour les nouveaux projets, dans le respect des normes environnementales et sociales
Action prioritaire 5.2.2: Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
42	Etudes Construction des Directions régionales des Mines

5.3. MINISTERE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET ECONOMIE NUMERIQUE

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
	Activités
1	Coordination de la mise en place d'une plateforme de centralisation des recettes des services administratifs
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.3 : Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays	
	Activités
2	Mise en œuvre d'une stratégie de réduction des tarifs d'appel et d'internet
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.1 : Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales	
	Activités
3	Amélioration du cadre réglementaire des TIC et de l'économie numérique
4	Mise en place et opérationnalisation du Centre National d'Alerte, de Prévention et de Riposte aux incidents informatiques
Action prioritaire 3.1.3 : Accélération de la digitalisation des services publics	
	Activités
5	Développement d'un portail unique de services publics
6	Elaboration, validation et adoption du document de politique et de stratégie nationale de digitalisation et de l'économie numérique 2022-2027
7	Mise en place d'un intranet gouvernemental de haut débit
8	Mise en place de la plateforme de gestion électronique des documents et courriers
9	Rapatriement et opérationnalisation du (.GN)
10	Construction d'une base de données Mutualisées Multisectorielles des Infrastructures
Action prioritaire 3.1.4 : Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
	Mesures de réforme
11	M 3.1.4.17: Opérationnalisation de l'Agence du Fonds pour le service universel avec une gouvernance forte et une feuille de route claire

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
12	Cadre réglementaire de déploiement des infrastructures multisectorielles
13	Actualisation de la lettre de politique sectorielle des Télécommunications
14	Elaboration, validation et adoption du document de politique et de stratégie nationale de développement du secteur postal en République de Guinée
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.7 : Amélioration de la protection sociale	
	Mesures de réforme
15	M 4.1.7.2: Développement des sytèmes de paiement, en utilisant autant que possible la technologie numérique
Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Mesures de réforme
16	M 5.2.1.10: Réalisations de toutes études techniques, financières, économiques, environnementales et sociales nécessaires à la construction de la station d'atterrissage du câble sous-marin
17	M 5.2.1.11: Identification du partenaire de connectivité internationale adéquat
18	M 5.2.1.12: Construction d'une station d'atterrissage supplémentaire pour les câbles sous-marins
19	M 5.2.1.13 : Construction et modernisation des stations côtières dans les ports et débarcadères de la basse cote et de fleuve navigable
20	M 5.2.1.14 : Déploiement des réseaux communautaires des services TIC dans les communes rurales non couvertes
21	M 5.2.1.15 : Mise en place des stations de Télécommunication d'urgence dans les centres émetteurs de Sonfonia, Labé, Kankan et N'Zérékouré
22	M 5.2.1.16 : Mise en place des unités de gestion des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les centres émetteurs de Sonfonia, Labé, Kankan et N'Zérékouré
Action prioritaire 5.2.2 : Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Activités
23	Adressage et codification postale
24	Interconnexion des Datas Centers (ARPT, SOGEB, GUILAB, Data Center National)
25	Lancement de Guinée Télécoms
26	Opérationnalisation du service universel postal
27	Réhabilitation et modernisation des centres émetteurs ondes courtes et ondes moyennes Sonfonia, Labé, Kankan et N'Zérékouré

28	Extension des réseaux métropolitain dans les huit (8) régions administratives (Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah, N'zérékouré et la région spéciale de Conakry)
Action prioritaire 5.2.2 : Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Activités
29	Construction d'une base de données mutualisée multisectorielle des infrastructures
30	Construction et équipement des centres d'apprentissage pour la technologie, l'innovation et la communication (Conakry,N'Zerekore,Kankan, Labe,Kindia, Boke)
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
31	Construction d'un Data Center
32	Construction du siège MPTEN
33	Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma Directeur Informatique National
34	Rapatriement, automatisation de la gestion et administrationdu nom de domaine (.GN)

5.4. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Axe # 1 : Rectification institutionnelle	
Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire	
Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
	Activités
1	Formation et déploiement des agents pour assurer la sécurité du référendum
2	Participation à la mise en place d'un corps spécial de sécurisation du référendum
Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé	
Action prioritaire 1.2.2: Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
	Activités
3	Déploiement des agents pour assurer la sécurité des élections de la base au sommet
4	Participation à la sécurisation des élections de la base au sommet
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
7	Amélioration et /ou modernisation des outils de communication interne et externe du MSPC

8	Consolidation de l'opérationnalisation du Fonds social au profit des fonctionnaires de la police nationale
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
9	Intégration des dimensions "genre" et "environnement" dans les politiques, programmes du MSPC
10	Renforcement des capacités humaines, matérielles et opérationnelles du MSPC (recrutements de nouveaux agents, formation et équipements divers)
Action prioritaire 3.1.6: Renforcement du secteur de la défense nationale, de la sécurité publique et de la protection civile	
	Activités
11	Amélioration de l'accès des citoyens et citoyennes aux services de police et de sécurité
12	Elaboration des textes organiques consacrant la restructuration du MSPC
13	Elaboration du projet de décret relatif à la plateforme de signalement des faits de cybercriminalité
14	Elaboration du projet de décret relatif au service de pompiers bénévoles civils
15	Elaboration et adoption de la loi sur la police technique et scientifique nationale
16	Elaboration et mise en application d'outils de gestion (manuel de procédures, conventions de performance, fiche de poste, système de gestion électronique des dossiers…)
17	Elaboration du projet de décret relatif à la plateforme de signalement des faits de cybercriminalité
18	Elaboration du projet de décret relatif au service de pompiers bénévoles civils
19	Elaboration et adoption de la loi sur la police technique et scientifique nationale
20	Achat de Camions Incendie, de Véhicules de secours et d'assistance aux victimes
21	Sécurisation des personnes et des biens
22	Amélioration des relations entre les SPPC et les populations
23	Accroissemennt de la capacité d'investigation de la police technique et scientifique en lien avec la médecine légale ;
24	Renforcement de la Coordination des Brigades Anti-criminalité
25	Confection de carte professionnelle pour chaque agent des SPPC
26	Renforcement de capacité technique et matériel de la Direction Générale des Services de Santé et de la Protection Civile
27	Modernisation du système de transmission et dotation du MSPC d'une application informatique de sécurité intérieure
28	Production annuelle de l'annuaire statistique du MSPC et de la cartographie sécuritaire
29	Professionnalisation des interventions des Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité
30	Opérationnalisation de l'Office de Régulation des Agences de Sécurité et de Protection Civile ;
31	Opérationnalisation de l'Autorité Nationale de la Cyber-sécurité et des Titres Sécurisés ;
32	Opérationnalisation de l'Agence Nationale d'identification
33	Renforcement de la capacité opérationnelle de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des mœurs ;

34 Appui technique et matériels à l'Ecole Nationale de la Police et de la Protection Civile

Action prioritaire 3.1.6: Renforcement du secteur de la défense nationale, de la sécurité publique et de la protection civile

Activités

35 Promotion de la protection des droits de l'homme et des libertés publiques

36 Acquisition d'équipements et de matériels spécifiques de la sécurité et de la protection civile

37 Renforcement de la cyber-sécurité et des innovations à des fins sécuritaires.

38 Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent,

39 Gestion des risques de catastrophes

40 Médicalisation des secours de la sécurité civile

41 Intensification de la lutte contre la grande criminalité et la drogue

42 Présélection des candidats pour les missions de maintien et de stabilisation de la paix des Nations Unies / sélection finale année prochaine

43 Surveillance accrue aux frontières

44 Mise en place d'un Fonds de lutte contre les incendies, secourismes

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.6: Promotion des droits des femmes et des enfants

Mesures de réforme

46 M 4.1.6.19: Octroi aux survivants des violences liées au sexe, de l'accès aux ordonnances de protection et un à logement sûr

47 M 4.1.6.20: Recrutement davantage de femmes policières

Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités

48 Construction, rénovation et/ou réhabilitation d'infrastructures (sièges, commissariats, services d'incendie et de secours…) et équipements

Projets inscrits au PIP 2022-2024

49 Construction de 5 Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité

50 Construction du Centre de Perfectionnement de la Protection Civile

51 Construction du Laboratoire de la Police Scientifique

52 Construction du siège de l'Office de la Protection du Genre, de l'Enfant et des Mineurs (OPROGEM)

53 Construction Ecole Mobile de Kafilia

54	Infrastructures Commissariats et Sapeurs-Pompiers

5.5. MINISTERE DE L'ÉNERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.2: Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.1: Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
	Mesures de réforme
1	M 2.2.1.1: Approbation et mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant
2	M 2.2.1.2: Mise en œuvre de la campagne de communication associée
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
	Activités
3	Accélération et finalisation de la mise en œuvre du plan de redressement de EDG et réexamen des tarifs pour réduire substantiellement la subvention de l'État
4	Réduction de 80%, et si possible, élimination de l'utilisation des groupes thermiques prévus dans la fourniture de l'électricité à Conakry et le remplacement par celle de Kaléta et Souapiti
	Mesures de réforme
5	M 3.1.4.10: Adoption de la nouvelle méthodologie de tarification de l'électricité
6	M 3.1.4.11: Réalisation d'un audit des contrats principaux de production existants et des coûts des carburants
7	M 3.1.4.12: Fonctionnement effectif du Conseil d'Administration d'EDG et établissement de contrat de performance pour le DG
8	M 3.1.4.13: Maintien du rythme des augmentations tarifaires tel qu'établi dans le plan de relance 2020 du secteur pour atteindre l'équilibre financier de l'EDG en 2025-2026
9	M 3.1.4.14: Application des recommandations de l'audit des contrats de production et des coûts des carburants
10	M 3.1.4.15: Exigence de l'alignement des contrats futurs avec le plan de production à moindre coût et leur réalisation à moindre coût
11	M 3.1.4.16: Développement de l'infrastructure de transport d'énergie à la hauteur des nouvelles capacités hydroélectriques
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.7 : Amélioration de la protection sociale	
	Mesures de réforme
12	M 4.1.7.9: Réforme des subventions à l'énergie afin d'ouvrir un espace fiscal pour les programmes sociaux qui bénéficient aux pauvres
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
13	Lancement du projet d'adduction d'eau de Grand Conakry et finalisation des adductions d'eaux dans 25 préfectures
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Mesures de réforme
14	M 5.2.1.13: Elaboration d'une stratégie claire de financement des infrastructures de l'eau sur la base des plans directeurs pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2040
15	M 5.2.1.14: Accroissement de la participation du secteur privé pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
16	M 5.2.1.15: Réalisation d'une étude tarifaire et adoption des mesures appropriées pour garantir que les recettes tarifaires couvrent les dépenses opérationnelles
17	M 5.2.1.16: Investissement dans l'ensemble des infrastructures nécessaires sur toute la chaîne de l'eau pour répondre aux besoins de développement de la Guinée
18	M 5.2.1.17: Comblement du retard massif en matière d'investissement grâce à une combinaison de services d'assainissement en réseau sur site
Action prioritaire 5.2.2: Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Mesures de réforme
19	M 5.2.2.1: Accroissement des infrastructures de transport d'énergie et de distribution d'énergie
20	M. 5.2.2.2: Suppression progressive de la production thermique
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
21	Programme Latrines Publiques/Scolaires : Phase 2
22	Projet d'adduction d'eau potable de cinq villes (Gaoual, Lélouma, Tougué, Lola et Yomou) - AEP 5 Villes
23	Projet de Réhabilitation et d'extension des Réseaux Electriques de Conakry, phase 2 (PREREC.2)
24	Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau et de Developemment à buts Multiples du fleuve Sénégal (PGIRE)
25	Amenagement Hydroelectrique Sambangalou (OMVG)
26	Projet d'interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra-Leone, Guinée / Volet Electrification rurale - Guinée (CLSG/VER)
27	Interconnexion Guinée-Mali
28	Projet Pilote Electrification Rurale Photovoltaïque
29	Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissesment dans les préfectures de N'zérékoré, Lola et Yomou (PAEPA - NLY / 2 GUI 1007)
30	Réhabilitation AEP ville de Kankan
31	Réhabilitation et Extension des Centrales Hydroélectriques de Loffa (Macenta) et Samankou (Télimélé)
32	Projet d'Assainissement de Conakry (PAC - 2GUI 1002)
33	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement dans les Préfectures de Boké et Télimélé (PAEPA-BT) - Eau/Assainissement Boké - Télémélé

Action prioritaire 5.2.2: Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
34	4ème Projet Eau de Conakry Phase I
35	Etude Construction des Barrages Couples Kogbèdou-Frankonèdou 26195 Projet Urbain Eau de Guinée (PUEG)
36	Projet de Rénovation/Extension siège du Ministère
37	Construction et équipements d'un laboratoire moderne pour l'analyse et le contrôle des produits pétroliers
38	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG)
39	Projet d'adduction d'eau à partir du système de potabilisation de l'eau salée dans la sous-préfecture de KABACK, préfecture de Forécariah
40	Hydropur Phase II

5.6. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Axe # 1 : Rectification institutionnelle

Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire

Action prioritaire 1.1.1: Prise de toutes les mesures pour aider le CNT dans l'élaboration, la vulgarisation et l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution	
	Activités
1	Appui au CNT dans le processus d'élaboration, d'adoption et de vulgarisation d'une nouvelle constitution par voie référendaire
Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
	Activités
2	Installation des structures déconcentrées en charge des élections et formation des cadres et agents (directions régionales, préfectorales et sous-préfectorales)
3	Participation à l'acquisition et au déploiement du matériel nécessaire à la tenue du référendum
4	Participation à l'identification, à la formation et au déploiement des acteurs en charge de l'organisation et de la supervision du référendum
5	Participation à l'opérationnalisation de l'unité spéciale de sécurisation du référendum
6	Participation aux travaux de cartograhie censitaire en appui au recensement électoral
7	Participation aux opérations d'enrôlement des électeurs
8	Réalisation d'un état des lieux des infrastructures, des équipements et du matériel électoral existant sur le terrain

Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé	
Action prioritaire 1.2.1: Réforme du système électoral	
Activités	
9	Assainissement du fichier des partis politiques et création d'une base de données
10	Elaboration des avant-projets de lois et de règlements (Code électoral, Charte des partis politiques, décrets et décisions)
Action prioritaire 1.2.2: Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
Activités	
11	Participation à l'acquisition et au déploiement du matériel nécessaire à la tenue de sélections de la base au sommet
12	Participation à l'identification, à la formation et au déploiement des acteurs en charge de l'organisation et de la supervision des élections de la base au sommet
Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et e cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.1 : Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
Activités	
13	Participation à l'organisation du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.1: Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales	
Activités	
14	Amélioration de la gestion administrative et judiciaire des manifestations, défilés, attroupements, réunions et cortèges sur la voie publique
15	Sensibilisation des acteurs sociopolitiques sur les enjeux de la détention des armes légères
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformeé des secteurs de la fonction punblique, de l'éducation de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
Activités	
16	Organisation du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC)
17	Modernisation du système de l'état civil
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
Activités	
18	Participation au renforcement de la sécurité au niveau communal
19	Promotion de la bonne gouvernance administrative à tous les échelons en matière d'accès aux services sociaux de base et autres services publics
20	Renforcement de la décentralisation et du développement local

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
21	Renforcement de la matérisalisation des frontières et de la coordination transfrontalière
22	Renforcement du suivi et de la coordination des ONG et des mouvements associatifs
23	Renforcement du système de contrôle, de suivi et d'évaluation des services et du personnel du ministère
24	Renforcement et modernisation de la communication interne et externe du ministère
25	Restauration de l'autorité de l'Etat
26	Réalisation et validation des études économiques (préfaisabilité et faisabilité) de projets
	Mesures de réforme
27	M 3.1.5.1: Amélioration de la prévisibilité du volume et du calendrier des décaissement aux collectivités locales
28	M 3.1.5.2: Achèvement des exercices de budgétisation participative et des plans de développement locaux résilients au climat dans toutes les administrations locales et approbation des budgets annuels
29	M 3.1.5.3: Exécution transparente et en temps voulu des ressources du FNDL par les collectivités locales
30	M 3.1.5.4: Intégration des méthodes de vérification pour la transparence et la responsabilité de l'utilisation et des résultats des investissements du FNDL
31	M 3.1.5.5: Mise en place d'un budget de fonctionnement annuel minimum pour les collectivités locales
32	M 3.1.5.6: Adoption de la proposition de loi portant code de l'état civil
33	M 3.1.5.7: Renforcement des capacités (financières, matérielles et humaines) de l'Office National d l'Etat civil et de l'identification (ONECI).
	Projets
34	Fonds de développement communes Conakry (FODECON)
35	Programme d'appui ANAFIC
36	Programme National d'Appui aux Communes de Convergence (PNACC)
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.2: Promotion de la réconciliation, de l'unité nationale et respect des droits humains	
	Activités
37	Mise en place et animation du Cadre de Concertation et du Dialogue politique
Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité	
	Activités
38	Promotion de la santé, de la paix sociale, du genre et participation au renforcement de la citoyenneté

Axe # 5 : Infrastructures connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
39	Contribution à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et promotion de la gouvernance du secteur de l'eau en milieu rural et semi-urbain
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
40	Construction de Magasin de Stockage de Vivre Secours
41	Equipement collectif des Ministères Résidents et Préfectures
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
42	Infractuctures Célébration Fête de l'Indépendance Kankan 2015-Déconcentré Intérieur
43	Infractuctures Célébration Fête de l'Indépendance Mamou 2014-Déconcentré Intérieur
44	Infractuctures Célébration Fête de l'Indépendance N'Zérékoré 2013-Déconcentré Intérieur
45	Infrastructures Célébration Fête de l'Indépendance Guinée Maritime 2019-Déconcentré Intérieur
Objectif 5.3 Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire	
Action prioritaire 5.3.3: Amélioration de la gestion des villes	
	Activités
46	Participation à l'assainissement et la salubrité publique des villes
	Mesures de réforme
47	M 5.3.3.6: Réforme des accords de partage des recettes afin de stabiliser et de clarifier les ressources des collectivités locales et d'encourager la collecte des impôts
48	M 5.3.3.8: Augmentation des recettes propres des collectivités locales grâce à une administration fiscale plus efficace

5.7. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

Activités

1 Amélioration du cadre de travail des agents du MJS
2 Renforcement des capacités des athlètes et des encadreurs dans la perspective de la CAN 2025
3 Renforcement des capacités des jeunes et des agents du MJS
4 Révision de la politique nationale de la jeunesse et des sports

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité

Activités

5 Promotion de l'engagement et de la participation des adolescents et des jeunes au développement de leurs communautés
6 Promotion de la participation des jeunes aux instances de prises de décisions
7 Promotion des loisirs sportifs et éducatifs

Action prioritaire 4.1.8: Amélioration de l'état de santé de la population guinéenne

Activités

9 Amélioration de l'accès et de l'offre de services de santé sexuelle et reproductive en faveur des adolescents et jeunes

Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes

Action prioritaire 4.2.1: Amélioration de l'adéquation entre l'offre de formation et l'emploi

Activités

10 Organisation de la semaine mondiale de l'éducation financière ou semaine mondiale de l'argent
11 Organisation du vendredi de l'entrepreneuriat
12 Sensibilisation et formation de 1000 diplômés des Institutions Supérieurs et formation Professionnelles en entreprenariat, techniques de recherche d'emploi et développement personnel
13 Révision et vulgarisation de l'arrêté portant création et fonctionnement du Conseil National de Concertation sur l'Emploi des Jeunes (CNCEJ)
14 Développement de produits par l'Observatoire National de la Jeunesse sur les besoins en formation et l'emploi des jeunes (suivi d'indicateurs et études)

Action prioritaire 4.2.2: Promotion des formations alternatives et renforcement de l'insertion socio-professionnelle	
	Activités
15	Insertion des jeunes à travers le volontariat et le bénévolat
16	Formation et insertion de 100 jeunes dans la filière de fabrication des briques en terre stabilisée
17	Identification, sensibilisation, orientation professionnelle et formation de 400 jeunes non scolarisés et déscolarisés dans au moins 4 corps de métiers
18	Mise en œuvre du projet d'appui à la formation et l'insertion professionnelle des jeunes vulnérables et des migrants en Guinée
19	Formation des formateurs et des encadreurs techniques de haut niveau en jeunesse et sport
Action prioritaire 4.2.3: Facilitation de l'accès aux ressources financières, humaines et matérielles des initiatives portées par les jeunes et les autres personnes vulnérables	
	Activités
20	Création et accompagnement de 50 Start Up
21	Formation à l'esprit d'entreprise de 50 jeunes et financement de 30 microprojets
22	Organisation des plaidoyers auprès du Gouvernement et des PTF pour la mise en place d'un fonds de démarrage et de soutien aux jeunes entrepreneurs
Action prioritaire 4.2.4: Renforcement du cadre programmatique de l'emploi et de l'employabilité des jeunes	
	Activités
23	Finalisation et mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes (SNAPEJ)
24	Coordination du processus d'élaboration, validation et suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi (PNE) centrée sur l'emploi des jeunes
25	Mise à la disposition de l'Etat et de ses partenaires des informations statistiques fiables
26	Projet "Booster les compétences pour l'employabilité des jeunes" (BOCEJ) Phase 2
27	Appui à la prise en compte de la centralité de l'emploi des jeunes dans les stratégies sectorielles, les programmes et budgets sectoriels
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
28	Amélioration et augmentation les capacités d'accueil du MJS
29	Aménagement des infrastructures sportives de proximité
30	Développement des infrastructures socio-économiques et sportives
31	Promotion des travaux HIMO en faveur des jeunes
32	Viabilisation et sécurisation des sites retenus pour la CAN 2025
33	Renovation, extension et équipement des locaux de l'INJEPS

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
Projets inscrits au PIP 2022-2024	
34	Aménagement Espace Multisport et Multidisciplinaire
35	Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (BoCEJ)
36	Construction d'un centre sportif et d'insertion socio-professionnelle pour des jeunes de Bambéto
37	Construction et équipement de maisons des jeunes à Conakry et à l'intérieur
38	Projet COCAN 2025
39	Projet pilote pavage des rues
40	Rénovation et extension du bâtiment de la Direction Nationale Emploi des Jeunes
41	Rénovation et extension du siège du MJS

5.8. MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Axe # 1 : Rectification institutionnelle	
Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire	
Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
Activités	
1	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication en appui au référendum
Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé	
Action prioritaire 1.2.2: Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
Activités	
2	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication en appui aux élections de la base au sommet
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics	
Activités	
3	Accélération de la digitalisation des services du MIC
4	Transition de l'analogie vers le numérique de la Radio et de la Télévision
Action prioritaire 3.1.7: Renforcement et soutien de la communication du Gouvernement	
Activités	
5	Achèvement des réformes institutionnelles de la RTG, de l'AGP et de l'OGP
6	Amélioration des équipements d'archivage du fonds documentaire audio visiuel
7	Elaboration et publication des textes organiques du ministère
8	Equipement et accroissement de la production du Quotidien Horoya
9	Finalisation et publication de la loi sur la publicité
10	Fonctionnement assuré sur l'ensemble du territoire national des émetteurs de radio et de télévision des médias publics
11	Intégration des enjeux de la Transition dans les grilles de programmes des médias publics
12	Mise en place du Conseil consultatif des programmes
13	Organisation d'un séminaire sur la communication gouvernementale
14	Remplacement progressif des équipements analogiques par des équipements numériques dans les médias du service public
15	Renforcement des capacités des journalistes dans le traitement de l'information institutionnelle

Action prioritaire 3.1.7: Renforcement et soutien de la communication du Gouvernement	
	Activités
16	Renforcement des capacités techniques de l'AGP
17	Renforcement des structures en charge de la communication gouvernemetale dans les ministères
18	Soutien de la communication aux activités de développement du pays
19	Opérationnalisation de 4 Directions régionales de l'information et de la communication
20	Création d'une nouvelle chaine de Télévision publique thématique
	Projet inscrit au PIP 2022-2024
21	Renforcement des capacités du journal HORORYA
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
22	Construction, rénovation et maintenance des infrastructures de diffusion et d'archivage pour améliorer l'accès des populations à l'information
23	Construction et équipement des sièges de la Radio rurale, de l'AGP et du FADEM
24	Construction et équipement de 3 Directions régionales de l'Information et de la Communication à Boké, Mamou et à Faranah
25	Construction et équipement de la Maison de la Presse nationale
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
26	Achèvement et extension du siège du MIC à Koloma
27	Projet de rénovation et équipement de la RTG (RTG1. et RTG2)
28	Renforcement des sites de diffusion de la RTG à l'intérieur du pays
29	Rénovation et extension des 4 stations de radios rurales régionales

5.9. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier

Objectif 2.2: Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique

Action prioritaire 2.2.6: Diversification du tissu économique

	Activités
1	Appui en intrants à 100 apiculteurs en intrants
2	Appui aux jeunes et aux femmes à travers un mécanisme de prêt pour les cultures de riz, maïs et maraichères
3	Appui à la création 100 ateliers d'embouche de bovins
4	Appui à la la mise en place de 500 ateliers d'embouche de petits ruminants
5	Appui à la diffusion des porcs améliorés dans les petites porcheries en Guinée Forestière
6	Appui à la mise en place de 150 hangars de stockage d'aliments du bétail chez les éleveurs
7	Appui à la mise en place de 30 unités de production d'aliments pour animaux
8	Appui à la mise en place de 500 ateliers d'embouche de petits ruminants
9	Appui à la rédynamisation des organisations socio-professionnelle de l'élevage
10	Appui à la selection et la conservation de la race N'Dama en Moyen Guinée,
11	Appui aux producteurs dans la mise en place de 500 unités pilotes d'étables-fumières
12	Appui à l'identification des animaux d'élévage par le système électronique
13	Appui à l'insémination de 1000 vaches et 500 petits ruminants dans les élevages en voie d'intensification
14	Appui à l'introduction de coqs raceurs dans les élevages avicoles traditionnels,
15	Mise en valeur de 100 ha d'ananas
16	Mise en valeur de 1000 ha d'anacarde
17	Mise en valeur de 2000 ha de maïs
18	Mise en valeur de 2000 ha de riz
19	Formation de 8 cadres, 300 éleveurs et autres opérateurs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits animaux
20	Vulgarisation des innovations techniques dans les filières (bétail-viande, filière avicole, filière porcine, apicole et laitière)
21	Suivi de l'état d'exploitation des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation des produits animaux
22	Capitalisation des initiatives locales des projets implementés
23	Formation de 150 fabricants d'aliments à l'élaboration des formules alimentaires.
24	Formation de 400 aviculteurs traditionnels en amélioration de l'habitat, santé animale de base et alimentation.

Action prioritaire 2.2.6: Diversification du tissu économique

Activités

25 Mise en place des infrastructures de commercialisation (8 marchés à bétail, 2 parcs de transit, 2 marchés de volailles, 4 boucheries, 2 charcuteries)
26 Mise en place et formation des comités de gestion des infrastructures d'exploitation du bétail et des produits animaux
27 Organisation des foires nationales de l'agriculture et de l'élevage
28 Renforcement des capacités des groupes d'acteurs qui participeront au dialogue politique national
29 Relance des rizieries de Siguiri, Beyla et Mandiana
30 Renforcement des capacités des organisations de producteurs des filières bétail-viande, filière avicole, filière porcine, apicole et laitière

Projets inscrits au PIP 2022-2024

31 Pojet pour la promotion de la Production, de la Transformation et de la Commercialisation du Riz Local en Basse guinée (PRORIL-BS)
32 Programme national d'appui à la campagne agricole
33 Programme Régional de Développement des Chaînes de Valeurs de Riz en Guinée
34 Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG-EAJ)
35 Projet d'Appui aux Systèmes d'Activités Rizicoles en Territoire de Mangrove (SARITEM)
36 Projet d'Etablissement des Fondamentaux de la Filière Avicole en Guinée (PEFFAG)
37 Projet de Développement Agricole Intégré de la Guinée (PDAIG)
38 Projet de Developpement Rural Intégré (horticulture.?)
39 Projet de Développement Rural Intégré Gaoual-Koundara (PDRI/GK)
40 Projet de Renforcement du Système de Contrôle et de certification phytosanitaire en Guinée
41 Sytème Régional de Contrôle des Mouches de Fruits en Afrique de l'Ouest (SYRIMAO)
42 Projet de développement de l'Agriculture Familiale, Résilience, Marchés (AgriFARM)

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.4 : Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance

Activités

43 Approbation de la loi d'orientation agricole
44 Conduite multi-acteurs du processus de la réforme foncière
45 Elaboration et vulgarisation des textes relatifs aux codes de l'élevage et pastoral
46 Elaboration de la note d'orientation méthodologique du dialogue sur la politique foncière nationale

	Action prioritaire 3.1.4 : Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance
	Activités
47	Elaboration et vulgarisation des textes d'application des règlements CEDEAO sur les semences et engrais
48	Former 400 aviculteurs traditionnels en amélioration de l'habitat, santé animale de base et alimentation.
49	Gestion et suivi des baux emphytéotiques
50	Identification des domaines agricoles de l'État et ceux relevant du contentieux franco–guinéen (les ex FAPA: Ferme Agro-pastorale d'Arrondissement)
51	Levé et cartographie du foncier rural de l'État dans les préfectures cibles et sécurisation du foncier rural (mettre les bornes, les pancartes etc).
52	Mise en place d'un système d'information du foncier rural agricole
53	Mise en place et institutionnalisation d'un comité de pilotage multi-acteurs de la réforme foncière Agricole
54	Organisation de la phase I du dialogue sur la politique foncière nationale
55	Promulgation du code pastoral
56	Réalisation d'une étude sur les transactions foncières agricoles et d'une étude sur les conflits fonciers et leurs modes de gestion
57	Rédaction des procédures d'attribution des domaines agricoles de l'État
	Mesures de réformes
58	M 3.1.4.1: Mise à jour et adoption de la feuille de route des réformes foncières et mise en place de ses principaux organes de mise en œuvre
59	M 3.1.4.2: Approbation d'une nouvelle politique et d'une nouvelle loi sur les terres rurales et publication des décrets d'application correspondants
60	M 3.1.4.3: Réalisation d'un inventaire des ressources foncières, agricoles et agro-pastorales
61	M 3.1.4.4: Amélioration du cadre de gouvernance législatif et règlementaire du secteur agropastoral
62	M 3.1.4.7: Restructuration de la SOGUIPAH
63	M 3.1.4.9: Amélioration de certaines chaînes des valeurs
64	M. 3.1.4.4: Mise en place d'un système de suivi des transactions foncières en milieu rural
65	M. 3.1.4.5: Réalisation d'audits stratégiques, financiers et opérationnels de la SOGUIPAH afin d'identifier les options de restructuration et de privatisation des fonctions concernées
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
66	Projet d'Appui aux Statistiques Agricoles et Foncières (PASSAF)
	Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité
	Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes
	Action prioritaire 4.2.3: Facilitation de l'accès aux ressources financières, humaines et matérielles des initiatives portées par les jeunes et les autres personnes vulnérables
	Activités
67	Appui à l'entreprenariat jeune dans le secteur agricole

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités courantes ou de maturation des projets

68 Aménagement/réhabilitation de 3000 ha de terres agricoles
69 Appui au fonctionnement des centres semenciers de Kilissi, de Koba, de Gueckédou et de Bordo
70 Appui au fonctionnement du centre d'expérimentation et de perfectionnement au machinisme agricole (CEPERMAG)
71 Appui au fonctionnement du centre horticole de Dalaba
72 Construction d'un centre national d'insémination artificielle
73 Construction de 12 aires d'abattage communautaires
74 Construction de 3 mielleries
75 Construction de 40 magasins de stockage de produits agricoles
76 Construction de 500 km de pistes rurales
77 Construction de 8 mini-laiteries pour les groupements féminins
78 Construction de deux parcs de transit de bétail à Coyah et à Dubréka
79 Construction de sept (7) abattoirs régionaux
80 Construction deux (2) unités pilotes d'abattage de volailles
81 Finalisation de l'abattoir de Kagbélen
82 Réalisation de 1200 km d'ouvrages de franchissement
83 Renovation du laboratoire national de la protection des végétaux de Kindia, Foulaya

Projets inscrits au PIP 2022-2024

84 Construction et équipement du siège de la Direction Nationale de l'Agriculture
85 Projet abattoir de Kagbelen
86 Projet de Construction d'une clôture de 686 mètres à CEPERMAG Sonfonia
87 Projet de Construction et d'Equipement du Siège ANASA
88 Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR)

5.10. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics	
Activités	
1	Renforcement de la digitalisation aux niveaux central et déconcentré de l'enseignement supérieur
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
Activités	
2	Sécurisation des diplômes délivrés par les institutions d'enseignement supérieur
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
Activités	
3	Amélioration de la qualité des textes règlementaires des institutions d'enseignement supérieur et des centres de recherche
4	Amélioration des ressources humaines, des ressources financières et des marchés
5	Amélioration du pilotage de institutions d'enseignement supérieur basée sur une théorie du changement
6	Les conditions d'études et les conditions de travail des enseignants sont améliorées
7	Promotion de la coopération interuniverisitaire
8	Réalisation d'un diagnostic approfondi des institutions d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des services centraux
9	Redynamisation de la recherche scientifique et de l'innovation
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité	
Activités	
10	Renforcement de l'accès et de l'inclusivité dans le système de l'enseignement supérieur
Action prioritaire 4.1.8: Amélioration de l'état de santé de la population guinéenne	
Activités	
11	Intégration de la dimension santé et sécurité au travail dans la gestion des institutions d'enseignement supérieur

Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
Action prioritaire 4.2.1: Amélioration de l'adéquation entre l'offre de formation et l'emploi	
	Activités
12	Amélioration de la gestion des orientations des bacheliers
13	Amélioration des relations entre le MESRSI et les institutions d'enseignement supérieur
14	Consolidation des acquis professionnels des étudiants pour qu'ils soient plus compétitifs sur le marché de l'emploi
15	Réadaptation des programmes de formation aux priorités de développement national
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
24	Accroissement de l'offre en infrastructures universitaires
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
25	Construction du Laboratoire des Composés Naturels LACONA
26	Construction Nouvelles Infrastructures à l'Universite Labe (Sites : Hafia I et 2)
27	Equipement de laboratoires des universités Gamal Abdel nasser de Conakry, de Kindia, et l'institut Supérieur de Technologie de Mamou
28	Institut de recherche CREVAT
29	Programme d'Appui à ISAV/VGE de Faranah
30	Projet de Réhabilitation et d'Extension de l'Université de Kindi
31	Réhabilitation du Centre de Recherche Scientifique Conakry Rogbané (CERSCOR)
32	Réhabilitation et Extension de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
33	Réhabilitation et extension de l'université Général Lansana Conté de Sonfonia

5.11. MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.4: Renforcement de la lutte contre la corruption et les pratiques assimilées	
Activités	
1	Poursuite de l'adhésion de la République de Guinée à l'initiative de transparence dans la pêche FITI
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.4: Reprise des exportations des produits halieutiques guinéens vers les marchés porteurs de l'UE	
Activités	
2	Etablissement d'un nouvel accord de pêche avec l'UE
3	Suivi de la mise en œuvre de l'autorisation d'exporter les produits halieutiques de la Guinée vers les marchés de l'U.E
Action prioritaire 2.2.6: Diversification du tissu économique	
Projet inscrit au PIP 2022-2024	
4	Projet de développement de la pisciculture commerciale familiale
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
Activités	
5	Amélioration de l'efficacité des cadres et agents de l'Etat
6	Mise en œuvre des reformes institutionnelles du MPEM
7	Actualisation du Code de la Pêche Maritime et élaobration des textes d'application des Codes de la Pêche Maritime, de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
8	Production de connaissanes sur l'état des ressources et les mécanismes de gestion des ressources halieutiques
9	Renforcement du suivi du système d'immatriculation du parc piroguier
Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration centrale et locale	
Activités	
10	Elaboration et mise en œuvre du plan triennal de formation et de renforcement de capacité des cadres du MPEM
11	Restructuration et dotation en équipements des services déconcentrés et affectation des cadres
12	Appui au renforcement de capacités des acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Action prioritaire 3.1.8: Obligation de débarquement des quotas conformément aux dispositions du plan de pêche 2021	
	Activités
13	Détermination des conditions d'exportations des produits de pêche (Autorisation Préalable d'exportation)
14	Détermination des quantités à débarquer par navire et par société dès après la délivrance des autorisations
15	Réalisation des infrastructures administratives sur 5 ports/débarcadères
16	Suivre les débarquements en conformité avec les prévisions
17	Amélioration de la gouvernance des débarcadères
Action prioritaire 3.1.9: Restructuration du Centre National de Surveillance et de Police des Pêches (CNSP)	
	Activités
18	Acquisition d'un patrouilleur de grande autonomie et de sept vedettes côtières pour renforcer la surveillance et la police des pêches
19	Recrutement et renforcement de capacités de nouveaux inspecteurs et observateurs de pêche
20	Renforcement de la coopération dans le domaine du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches
21	Renforcement des systèmes de Suivi - Contrôle et Surveillance (SCS)
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
	Activités
22	Appui à l'opérationnalisation du Centre d'Appui à la Pêche et à l'Aquaculture (CAPA) pour l'approvisionnement en intrants de pêche, de navigation et de sécurité maritime
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
23	Aménagement de 5 débarcadères de pêche artisanale à Matoto, Forécariah, Boffa et Boké
24	Aménagement d'étangs piscicoles (élévage du poisson)
25	Appui à la construction de 8 unités de fabrique d'aliments piscicoles à base de sous produits locaux et installation d'écloseries
26	Construction d'entrepôts frigorifiques dans les 4 régions naturelles du pays, de chambres froides à proximité des grands marchés de Conakry, de fabriques de glace pour la conservation du poisson, de hangars de fumage

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
27	Protection du grand écosystème marin du courant des canaris (CCLME)
Action prioritaire 5.3.1: Renforcement de la sécurité foncière, de la protection des réserves forestières et de la biodiversité	
	Activités
28	Finalisation du Plan Stratégique Halieutique de la Guinée 2023-2027
29	Participation à la préservation et à la restauration des écosystèmes dégradés (marres, fleuves, mangrove)
30	Activités de promotion de l'économie bleue

5.12. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.1: Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
	Activités
1	Approvisionnement des marchés en denrées de première nécessité sur tout le territoire guinéen à des prix abordables et équitables
	Mesures de réforme
2	M 2.2.1.1: Approbation et mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant
3	M 2.2.1.2: Mise en œuvre de la campagne de communication associée
Action prioritaire 2.2.2: Renforcement, simplification et optimisation des processus financiers et de passation des marchés publics	
	Activités
4	Suivi de l'application de la loi PPP
Action prioritaire 2.2.3: Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays	
	Activités
5	Amélioration de l'image du pays
6	Conduite des réformes concourant à l'amélioration de la compétitivité du pays
7	Création de l'observatoire national de la compétitivité
8	Organisation d'activités de promotion

Action prioritaire 2.2.3: Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays	
	Activités
9	Renforcement du contrôle qualité et de conformité de tous les produits fabriqués en Guinée ou entrant sur le territoire national
10	Suivi de l'application du Code des investissements
Action prioritaire 2.2.5: Promotion du contenu local et du développement communautaire	
	Activités
11	Renforcement des capacités des PME en lien avec le contenu local
12	Uniformisation de la politique nationale du contenu local
Action prioritaire 2.2.6: Diversification du tissu économique	
	Activités
13	Elaboration, validation et adoption de la politique industrielle nationale
14	Identification, écurisation et/ou viabilisation des zones industrielles
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
15	Projet de developpement des Chaines de valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G)
16	Projet d'appui à la compétitivité de la chaîne de valeur miel en Guinée
17	Projet de Renforcement des Capacites Operationnelles de l'Office National de Controle de Qualite
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
	Mesures de réforme
18	M 3.1.4.8: Alignement de l'exonération fiscale sur les produits alimentaires sur le régime du TEC de la CEDEAO
19	M. 3.1.4.6: Suppression de toute exonération fiscale sur le riz et mise en œuvre du régime fiscal de la CEDEAO (TEC) sur le riz importé
Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration centrale et locale	
	Activités
20	Actualisation des lois et textes réglementaires du département et mise en place des organes consultatifs
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024

	Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
21	Construction de la voie d'accès du site de pétit simbaya
22	Zones Industrielles de Guinée (Sécurisation physique et juridique FANYE)
23	Projet de Renovation, d'Extension et d'équipement du siège du Ministère de l'Industrie et des PME
24	Renovation et extention du centre pilote de technoogies industrielles

5.13. MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1: Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

	Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance
	Mesures de réforme
1	M 3.1.4.1: Mise à jour et adoption de la feuille de route des réformes foncières et mise en place de ses principaux organes de mise en œuvre
2	M 3.1.4.2: Approbation d'une nouvelle politique et d'une nouvelle loi sur les terres rurales et publication des décrets d'application correspondants
3	M 3.1.4.3: Réalisation d'un inventaire des ressources foncières, agricoles et agro-pastorales
4	M. 3.1.4.4: Mise en place d'un système de suivi des transactions foncières en milieu rural

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

	Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques
	Activités courantes
5	Amélioration du cadre de vie des populations de Conakry et de l'intérieur du pays
6	Construction de 1.662 logements sociaux et aménagement de 64 hectares à des coûts abordables
7	Construction de la cité administrative et construction/rénovation des résidences des hauts cadres de l'Etat
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
8	Aménagement et viabilisation des terrains devant abriter les constructions des 50.000 logments
9	Construction de la cité ministérielle
10	Désenclavement des quartiers sous-équipés de Conakry
11	Elaboration des schémas directeurs des villes de l'intérieur

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
12	Etd Viabilisation Itin Inter Quart
13	Viabilisation et aménagement des sites des logements sociaux
Objectif 5.3 Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire	
Action prioritaire 5.3.1: Renforcement de la sécurité foncière, de la protection des réserves forestières et de la biodiversité	
	Activités courantes
14	Identification, sécurisation et digitalisation du cadastre foncier en vue d'accroître les recettes de l'Etat
15	Sauvegarde et digitalisation des documents du patrimoine immobilier bâti et non bâti des personnes publiques et privées
Action prioritaire 5.3.3: Amélioration de la gestion des villes	
	Mesures de réforme
16	M 5.3.3.1: Actualisation et mise en œuvre des documents de planification, en commençant par les plans de développement locaux qui favorisent la résilience par la coordination des sols et des infrastructures de la ville de Conakry
17	M 5.3.3.2: Mise en place de plateforme pour une coordination entre les secteurs, les agences et les parties prenantes dans la ville de Conakry
18	M 5.3.3.3: Renforcement de la capacité de mise en œuvre et de veille du respect des règlements d'urbanisme.
19	M 5.3.3.4: Conduite d'opérations d'assainissement des bidonvielles et exploration des moyens efficaces de fourniture des logements sociaux aux plus pauvres
20	M 5.3.3.5: Utilisation de contrats basés sur les performances pour garantir une meilleure qualité des infrastructures construites dans les villes
21	M 5.3.3.7: Amélioration du fonctionnement des marchés fonciers en simplifiant les procédures d'enregistrement des terres, en améliorant les registres fonciers et en garantissant la sécurité d'occupation
Action prioritaire 5.3.4: Amélioration de la gouvernance territoriale pour un développement équilibré du pays	
	Activités courantes
22	Actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
23	Elaboration des Schémas Directeurs des Villes de l'intérieur (Forécariah, Boké, Boffa et. Siguiri)
24	Finalisation et approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Conakry

5.14. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.8: Amélioration de l'état de santé de la population guinéenne	
	Activités
1	Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, sang, infrastructures, équipements et autres technologies de santé de qualité
2	Développement des ressources humaines de qualité
3	Développement du système d'information sanitaire et de la recherche en santé
4	Financement adéquat du secteur pour un accès universel aux soins de santé
5	Promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées
6	Renforcement de la prévention, de la prise en charge des maladies et des situations d'urgence
7	Renforcement des prestations et services de santé, en particulier au niveau préfectoral et communautaire
8	Renforcement du leadership et de la gouvernance sanitaire
	Mesures de réforme
9	M 4.1.8.1: Limitation du rôle du niveau central à la régulation globale du secteur de la santé en termes de gestion technique et financière
10	M 4.1.8.2: Octroi d'une réelle autonomie aux districts de santé pour la mise en œuvre de leurs activités (planification, formation, recrutement et suivi)
11	M 4.1.8.3: Nomination de jeunes directeurs de districts sanitaires au niveau de la préfecture
12	M 4.1.8.4: Renforcement des capacités des districits sanitaires en nommant des directeurs dotés de connaissances les plus récentes sur les systèmes de santé et d'outils de planification, de formation et de suivi innovants
13	M 4.1.8.5: Mise en application des lois et règlements existant en matière d'approvisionnement en médicaments
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
14	Projet d'Appui au Secteur de la Sante Post Ebola - PASSPE
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
15	Construction du Siège du Service National de la Médecine de Travail
16	Programme Réconstruction système de santé
17	Projet de construction de 08 Unités Régionales d'Hémodialyse en Guinée

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques (suite)	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
18	Projet de construction du Centre d'Opération d'Urgence de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de la République de Guinée à Conakry
19	Projet de reconstruction des magasins au siège de la pharmacie centrale de Guinée
20	Réh/Extension de l'Hôpital de Kouroussa

5.15. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Axe # 2 : Cadre macro-économique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.5 Renforcement des mecanismes de sanction conformement aux lois et reglements en vigueur	
	Activités
1	Elaboration et signature du décret de création et d'attribution de l'Observatoire du Code d'Ethique Professionnelle de l'Agent Public et organisation des sessions de vulgarisation du Code dans les ministères et institutions.
2	Organisation de sessions de vulgarisation du Code de Conduite de l'agent public dans les ministères, dans les institutions et dans les Directions et Services du MTFP.
3	Elaboration des manuels de procédures de gestion des ressources humaines et de l'administration publique.
4	Contrôle des structures et des effectifs de l'administration publique
5	Contrôle de l'application des dispositions du Code du travail et du Code de Sécurité Sociale pour les secteurs mixtes et privés
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.4 : Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé et autres secteurs de gouvernance	
	Activités
7	Examen des textes et cadres organiques des structures des departements ministeriels
8	Elaboration et signature du decret d'application du Statut Général des Agents de l'Etat (L0027), portant sur les principes et règles de mobilité des agents publics
9	Elaboration et mise en place d'un système de gestion des carrières et de gestion prévisionnelle des effetifs, des emplois et des compétences de la Fonction publique.
10	Developpement de modules informatiques de gestion des Concours et examens permettant l'organisation rapide et securisée de sessions de recrutement des agents
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
11	Réalisation de l'opération de recensement biométrique des agents et du projet d'interconnection des fichiers FGA de la Fonction publique et du fichier Solde du Budget (FUGAS).

Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capactités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale	
	Activités
12	Organisation de sessions de formation sur les thématiques liées à l'adminstration publique et à la gestion des ressources humaines de l'Etat, à l'intention des membres des Cabinets, des Directeurs et Chefs de Services des ministères ainsi que d'environ 3 300 agents par an.
13	Organisation de sessions de formation sur les thématiques liées à la Deconcentration, aux textes de l'administration regionale, préfectorale et sous-préfectorale, à l'intention des services deconcentrés et des administrateurs territoriaux : gouverneurs, prefets et sous-prefets.
Action prioritaire 3.1.7: Renforcement et soutien de la communication du Gouvernement	
	Activités
6	Formation des services de communication sur les thématiques liées à l'administration publique, notamment sur le Droit d'Accès à l'Information Publique.
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits de l'homme	
Action prioritaire 4.1.7 : Amelioration de la protection sociale	
	Activités
14	Révision et adoption du Code de Securité Sociale (activité mise en œuvre par la CNSS qui relève du MTFP).
15	Adoption de la loi sur l'assurance maladie obligatoire . (activité mise en œuvre par la CNPS qui relève du MTFP).
16	Révision du texte regissant l'organisation du dialogue social avec les partenaires sociaux
17	Organisation du Forum National du dialogue social.
Action prioritaire 4.1.8 : Amelioration de l'Etat de Santé de la population guinéenne	
	Activités
18	Elaboration et adoption de la politique nationale de Santé et Securité au travail (activité mise en œuvre par le Service National de Santé au Travail, transferé au MTFP)
Objectif 4.2 : Ameliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
Action prioritaire 4.2.1 : Amelioration de l'adéquation entre l'offre de formation et l'emploi	
	Activités
19	Renforcement des capacités de 2000 demandeurs d'emploi, et accompagnement à travers des stages pour l'insertion socio-professionnelle par l'Agence Guinéenne de Promotion de l'Emploi (AGUIPE structure transferéé au MTFP) .
20	Opérationnalisation de l'Observatoire National du Travail et de l'Emploi (O.N.T.E) et réalisation des études sur l'évolution du travail et l'emploi
Action prioritaire 4.2.4 : Renforcement du cadre programmatique de l'emploi et de l'employabilité	
	Activités
21	Elaboration et adoption de la Politique Nationale de l'Emploi (activité mise en œuvre par la Direction Nationale du Travail et des Lois Sociales, transferée au MTFP).

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
Activités courantes ou de maturation des projets	
22	Réhabilitation et rénovation des locaux de l'immeuble abritant les Directions et services BSD/DNRA/DNTE/IGT/DNTELS, cité chemin de fer
23	Réalisation et validation d'Étude Economique (Étude de préfaisabilité, de faisabilité des projets et programmes de Développement).
24	Construction de huit agences régionales de la caisse nationale de prévoyance sociale
25	Construction d'un bâtiment R+3 des services déconcentrés du MTFP dans les 7 régions administrative (Inspection Régionale de l'Administration Publique, Travail et les DRH régionaux)
26	Construction d'un bâtiment R+2 abritant le siège de l'Inspection du Travail
Projets inscrits au PIP 2022-2024	
27	Réhabilitation et extention /construction du siége du Ministère du Travail et de la Fonction Publique
28	Travaux de construction du siège social de l'Institut National de Formation et de Perfectionnement (INFP)
29	Réhabilitation et extention du siège de la Caisse National de Securité Sociale
30	Poursuite de la construction du siège Social de la CNPS
31	Travaux de construction de l'Ecole Nationale d'Administration (INFP)

5.16. MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
Activités	
1	Mise en place d'un mécanisme d'octroi de crédit d'investissement touristique.
2	Révalorisation et sécurisation des ressources fiscales et parafiscales dans les domaines de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat
Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.2: Renforcement, simplification et optimisation des processus financiers et de passation des marchés publics	
Activités	
3	Révision des contrats de bail et de location avec les exploitants du parc hôtelier de l'Etat.
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
4	Création et opérationnalisation de la chambre des métiers de l'artisanat
5	Création et restructuration des faitières dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'artisanat.
6	Elaboration/Révision lois et textes reglementaires dans les domaines de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat
7	Inventaire et classification du patrimoine Culturel
8	Mise en œuvre d'un système de classification (normes de qualité) des établissements d'hébergement touristique et de restauration (EHTR)
9	Mise en place d'une plateforme de concertation interministérielle pour la facilitation du fait touristique.
10	Mise en place des Conseils d'Administration des EPA
11	Opérationnalisation de la stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme
12	Organisation des activités promotionnelles et de valorisation des produits artisanaux
13	Ratification des conventions et traités dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'artisanat
14	Recensement National des Artisans de Guinée
15	Révision de la lettre de politique de developpement de l'artisanat
16	Révision des statuts des OPA conformément à la Loi 056 du 08 Décembre 2017 portant Gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale (suite).	
	Activités
17	Suivi des projets prioritaires dans les domaines de la Culture, le Tourisme et l'Artisanat.
18	Vulgarisation des textes de Lois et Conventions dans les domaines de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat.
	Projets 2022-2024
19	Projet d'études de la Cartographie des Sites touristiques de la République de Guinée
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.2: Promotion de la réconciliation et de l'unité nationale	
	Activités
20	Organisation d'évènements de sensibilisation et de promotion de la Cohésion nationale.
21	Renforcement des capacités des artisans, artistes, hommes et Femmes de Culture pour la Promotion de la Cohésion Sociale de la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité	
	Activités
23	Participation et appui aux foras et concours sur le plan national et international
24	Relance du Festival National des Arts et de la Culture
25	Restructuration, Modernisation et Relance des ballets et Ensembles nationaux sur la scène nationale et internationale
Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
Action prioritaire 4.2.2: Promotion des formations alternatives et renforcement de l'insertion socio-professionnelle	
	Activités
26	Mise en œuvre du Programme-cadre pour le développement des arts, de la culture et du patrimoine, en tant que vecteurs pour la création d'emplois et de richesses
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités de maturation de projets
27	Aménagement et équipement des centres d'exposition des produits artisanaux de Boke, Dalaba, Kankan et N'zerekore
28	Construction et équipement d'un musée national moderne
29	Construction et équipement d'un centre de lecture et d'animation culturelle régionale
30	Construction et équipement de la cinémathèque nationale de Guinée
31	Construction et équipement du centre international de percussions
32	Construction et équipement du palais de la culture
33	Constuction et équipement des villages artisanaux dans les 8 chefs lieux des regions administratves
34	Finalisation des travaux de construction et d'équipement du Centre Multiculturel de la Mamaya à Kankan
35	Finalisation des travaux de réhabilitation de la Cité Niger de Faranah.
36	Réhabilitation et la valorisation du site du Voile de la Mariée.
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques (suite)	
	Projets inscrits au 2022-2024
37	Construction d'un Espace Multiculturel à Kankan (Mamaya)
38	Programme Construction villages artisanaux
39	Réhabilitation Cité Niger Faranah

Objectif 5.3 : Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire

Action prioritaire 5.3.1: Renforcement de la sécurité foncière, de la protection des réserves forestières et de la biodiversité

Activités

40 Application du plan stratégique du developpement durable du tourisme.

41 Activités de promotion de l'économie bleue

5.17. MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES VULNERABLES

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

Activités

1 Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédures du Ministère

2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation et de perfectionnement des agents en collaboration avec le Centre de Perfectionnement Administratif

3 Promotion de la bonne gouvernance, de l'éthique et d'adoption d'un comportement vertueux des agents du département

Projets inscrits au PIP 2022-2024

4 Programme d'appui au renforcement de capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures du Ministère de l'Action Sociale et de l'Enfance

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité

Activités

5 Autonomisation de 300 groupements de femmes, 50 associations de personnes handicapées à travers l'octroi de subventions remboursables

6 Organisation et tenue des journées internationales de la femme, de l'enfant et des personnes vulnérables

7 Valorisation du travail social à travers l'érection du centre Jean Paul II, en centre de formation des assistants et éducateur sociaux.

Projets inscrits au PIP 2022-2024

8 Appui à la Réintégration des Migrants

9 Projet de Riposte Sociale Post COVID-19

10 Relance Sociale post Ebola

Action prioritaire 4.1.6: Promotion des droits des femmes et des enfants	
	Activités
11	Mise en place de mesures d'application et de sensibilisation sur le respect des engagements internationaux en matière de lutte contre les violences basées sur le genre
12	Renforcement de la représentativité des femmes à toutes les instances de prises de décisions
13	Tenue des statistiques sur le viol en général et le viol des mineures en particulier
	Mesures de réforme
14	M 4.1.6.1: Suppression des contraintes à l'éducation par le biais de transfets monétaires conditionnels, de bons d'achat et de bourses d'études, de subventions aux directeurs d'écoles et aux familles, et de programmes d'alimentation scolaire
15	M 4.1.6.2: Création d'espaces sûrs pour les adolescentes afin de leur fournir des compétences pratiques et techniques ainsi que des connaissances en matière de santé sexuelle et génésique
16	M 4.1.6.5: Promotion d'une éducation sexuelle complète à l'intérieur et à l'extérieur des écoles et mettre à la disposition des contraceptifs (également pour les jeunes femmes) afin de permettre aux femmes et aux filles de retarder leur grossesse.
17	M 4.1.6.6: Autonomisation des adolescentes sur le plan économique par le biais de programmes de moyens de subsistance alternatifs, de programmes d'autonomisation des adolescents et d'intervention de mobilisation communautaire
18	M 4.1.6.7: Renforcement de l'autonomie économique des femmes par le biais de programme de microfinance, de transfert d'argent, de programmes de moyens de subsistance alternatifs, de formations professionnelles et d'un meilleur accès aux opportunités d'emplois
19	M 4.1.6.8: Promotion des changements de comportement et de normes sociales par le biais de programme de mobilisation communautaire et travail avec les hommes et les garçons
20	M 4.1.6.9: Promotion des pratiques parentales saines et la participation des hommes à l'éducation des enfants par des campagnes de sensibilisation, des conseils aux couples et des programmes de mobilisation communautaire
21	M 4.1.6.10: Sensibilisation des jeunes à la violence liée au sexe et aux normes de genre
22	M 4.1.6.11: Application des lois existantes pour règlementer le mariage des enfants et les MGF
23	M 4.1.6.12: Concevoir des programmes de transfert d'argent liquide dont les conditions sont liées à la réduction du mariage des enfants
24	M 4.1.6.13: Interdiction de mariage avant 18 ans et application de la législation en coopération avec les communautés et les structures locales
25	M 4.1.6.14: Promotion des normes sociales visant à interdire le mariage des enfants et à retarder la formation des familles au sein de la communauté
26	M 4.1.6.15: Adoption d'une législation qui criminalise la violence liéeau sexe
27	M 4.1.6.16: Promouvoir les normes sociales autour de l'interidction des MGF
28	M 4.1.6.17: Octroi aux survivants l'accès à la justice et aux services de prise en charge des VBG en formant les professionnels des services
29	M 4.1.6.18: Facilitation du processus d'enquête et d'audience des cas de VBG
30	M 4.1.6.19: Octroi aux survivants de la violence liée au sexe l'accès aux ordonnaces de protection et un logement sûr
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
31	Amenagement et équipement du jardin d'enfants de Kaporo

Action prioritaire 4.1.6: Promotion des droits des femmes et des enfants	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
32	Appui promotion du genre
33	Autonomist.fem/Entr Féminin
34	Projet de lutte contre la violence basée sur le Genre et les Mutilations Génitales Féminines
35	Renforcement des capacités institutionnelles Féminines Nationale (Egalité Genre et Droit reproductif)
36	Système de Protection de l'Enfant en Guinee (SYPEG) Relance Sociale Post Ebola (PERSIF)
Action prioritaire 4.1.7: Amélioration de la protection sociale	
	Activités
37	Appareillage de 400 personnes handicapées dont 250 enfants et distribution de 600 aides techniques à la marche
38	Extension sur le territoire nationale, de l'enregistrement des personnes vulnérables, bénéficiaires potentiels de programmes d'aide sociale dans la base de données du RSU
39	Prise en charge de 2.500 enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection
40	Réalisation d'une étude sur la situation globale des personnes handicapées en Guinée
41	Adaptation des infrastructures socio-économiques et numériques à l'usage des personnes handicapées
	Mesures de réforme
42	M 4.1.7.1: Harmonisation des données existantes sur les ménages en un seul registre social
43	M 4.1.7.3: Augmentation de la couverture des filets de sécurité en mettant l'accent sur les pauvres
44	M 4.1.7.4: Etablissement d'une collaboration avec l'agence du système d'alerte précoce, les partenaires humanitaires, etc. afin de coordonner la fourniture de filets de sécurité adaptatifs pour améliorer l'efficacité et la couverture. L'accent devant être mis sur les pauvres et vulnérables
45	M 4.1.7.5: Augmentation des dépenses publiques pour les programmes de protection sociale
46	M 4.1.7.6: Poursuite du développement des sytèmes d'identification, de registre social, de ciblage et de paiement, et étendre leur portée
47	M 4.1.7.7: Augmentation de la couverture des filets de sécurité ayant fait leurs preuves, tels que les programmes "plus"de transferts en espèces
48	M 4.1.7.8: Mise en place d'un filet de sécurité adaptatif capable de répondre aux besoins à plus long terme par le biais de programmes qui contribuent à renforcer la résilience des pauvres, et de fournir une assistance pour atténuer l'impact des chocs sur les populations touchées de manière rapide et efficace
49	M 4.1.7.9: Valorisation du travail social par l'érection du Centre Jean Paul II en centre de formation des asssitants et éducateurs sociaux
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
50	Centre d'Apprentissage Personnes Handicapées.
51	Equipement du Centre National d'Orthopédie de Donka (CNO)
52	Projet d'appui à l'insertion des personnes vulnérables de la Cité de Solidarité
53	Réintégration et Autonomisation des Personnes Handicapées

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités de maturation de projets

54 Construction des infrastructures du Ministère

55 Rénovation des écoles spécialisées

56 Création et construction d'un institut de formation en travail social

57 Construction et équipement d'un bâtiment R+3 du siège du Registre Social Unifier (RSU

58 Projet de rénovation et extension de la Direction Nationale de l'Enfance

59 Programme National D'appareillage orthopédique

60 Projet de Lutte contre le MGF-VBG Phase 4

61 Appui à la promotion du genre

Projets inscrits au 2022-2024

62 Construction et équipements (Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean-Paul II)

63 Progr.réh. construction des CAAF

64 Programme de Construction et équipements des Antennes du Fonds Dév. Social et Solidarité FDSS

65 Rénovation et extension de la Direction Nationale du Genre et de l'Equité

5.18. MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, DE L'INTEGRATION AFRICAINE (…)

Axe # 1 : Rectification institutionnelle	
Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire	
Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
Activités	
1	Coordination de la participation de la diaspora au référendum constitutionnel
Action prioritaire 1.2.2: Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
Activités	
2	Coordination de la participation de la diaspora aux différents scrutins
Axe # 2 : Cadre macro-économique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.1: Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition	
Activités	
3	Réalisation d'une enquête nationale sur les transfrts de fonds de la diaspora guinéenne
4	Organisation d'une réunion des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources
Action prioritaire 2.1.3: Promotion du rayonnement de la Guinée dans le monde et respect des engagements extérieurs	
Activités	
5	Participation de la Guinée aux rencontres internationales et suivi de la mise en œuvre des décisions
6	Renforcement des liens de coopération bilatérale et multilatérale de la République de Guinée et de ses partenaires au développement
7	Organisation de séminaires, de colloques et d'événements culturels et artistiques sur la Guinée dans les pays cibles
8	Organisation de conférences et séminaires sur les grands enjeux internationaux
9	Mise en œuvre de la politique d'insertion et de soutien des cadres Guinéens dans les organisations et institutions internationales
Objectif 2.2: Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique	
Action prioritaire 2.2.1: Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	
Activités	
10	Organisation de missions économiques et commerciales en Guinée et dans des pays ciblés
11	Rassemblement des Guinéens de l'étranger et coordination de leurs contributions aux développement socioéconomique du pays
12	Organisation d'un forum sur les opportunités économiques en Guinée et participation de la Guinée aux fora internationaux pour la promotion des entreprises, produits et services guinéens
Action prioritaire 2.2.1: Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques	

	Activités
13	Prospection à l'étranger de nouveaux partenariats et de nouveaux marchés pour les industries et PME guinéennes
14	Mise en œuvre du programme cadre d'appui à la diplomatie économique, à l'intelligence stratégique et à la coopération internationale
15	Mise en place d'un dispositif national d'intelligence économique et. Renforcement des capacités des acteurs dudit dispositif
16	Organisation d'un séminaire annuel de sensibilisation des diplomates guinéenns sur les enjeux liés à la promotion des intérêts économiques, culturels et touristiques
17	Conception et plublication de supports sur les opportunités d'affaires en Guinée
18	Promotion de la Guinée en termes d'attractivité d'investissements, de contrats commerciaux dans les secteurs à fort potentiel de développement socioéconomique
19	Mise en place d'une base de données sur l'aide publique au développement et cartographie des partenaires techniques et financiers
20	Mise en place d'un système de recherche, de collecte et d'analyse d'information sur l'évolution des relations économiques dans les pays partenaires et sur la scène internationale

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

	Activités
20	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de modernisation des méthodes de travail
21	Mise en œuvre des textes régissant l'organisation et la gestion de la carrière diplomatique et consulaire
22	Renforcement de la communication institutionnelle du département
23	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des cadres

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits de l'homme

Action prioritaire 4.1.4: Amélioration de la coordination et de la protection des guinéens vivant à l'étranger

	Activités
24	Mise en place du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger
25	Renforcement de l'assistance consulaire aux Guinéens de l'Etranger
26	Facilitation du retour volontaire des Guinéens de l'étranger et de leur réinsertion
27	Opérationnalisation du Fonds d'Assistance aux Guinéens Rapatriés

Objectif 4.2 : Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
Action prioritaire 4.2.1: Amélioration de l'adéquation entre l'offre de formation et l'emploi	
Activités	
28	Profilage et déploiement des cadres de la diaspora dans l'administration publique
29	Référencement de la base de données de cadres de la diaspora auprès des entreprises et institutions exerçant en Guinée
Action prioritaire 4.2.3: Facilitation de l'accès aux ressources financières, humainnes, matérielles des initiatives portées par les jeunes et les autres personnes vulnérables	
Activités	
30	Mise en place d'un fonds d'assistance aux investissements de la diaspora
31	Mise en place d'un cadre intégré d'accompagnement institutionnel de la dispora pour la création d'entreprises
Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
Activités de maturation de projets	
32	Etudes techniques, architecturales, contrôle et supervision du projet d'extension du MAECIAGE
33	Projet de construction du centre de formation et de perfectionnement diplomatique (CEFOPED)
34	Projet de réhabilitation d'étanchéité de la dalle du bâtiment abritant la Direction Nationale des Guinéens de l'Étranger sis à Kaloum
35	Projet de partenariat à flux inversé entre la Guinée et la Tunisie pour l'amélioration des chaines de valeur de l'export des filières mangue et anacarde
Projets inscrits au PIP 2022-2024	
36	Acquisition de Chancelleries, Résidences et Consulats
37	Construction Ambassades et Chancelleries de Guinée Acquisition de Chancelleries, Résidences et Consulats
38	Projet d'extension du siège du Ministère sis à Koloma (R+8) et Projet de rénovation et d'extension du siège du Ministère à Kaloum

5.19. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics	
Activités	
1	Création d'un espace de E-learning technique et professionnel
2	Création d'une base de données des archives et courriers entrants.

Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics	
	Activités
3	Création et opérationnalisation du portail parcours pro
4	Installation des classes intélligentes (Smart classes) dans les CFP
5	Lancement du recensement biométrique des effectifs des EETFP (Enseignants et élèves)
Action prioritaire 3.1.4: Conduite des réformes des secteurs de la fonction publique, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des mines, de l'énergie et autres secteurs de gouvernance	
	Activités
6	Centralisation des résultats des examens nationaux et création d'une synergie entre les ministères de l'éducation
7	Instauration et opérationnalisation des conseils d'établissements et les CA
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.	
	Activités
8	Dotations de 10 Ecoles Normales d'Insitituteurs (ENI) en Motos pour la supervision pédagogique,
9	Achat de matières d'œuvre pour les travaux pratiques dans les EETFP
10	Acquisition d'équipements informatiques et de matériels pour les cadres du niveau central
11	Elaboration et vulgarisation de la Stratégie Nationale de l'ETFP
12	Formation des animateurs de l'ENPETP (Refonte organisationelle, redefinition de la stratégie)
13	Formation et deploiement des formateurs des EETFP en fonction des compétences techniques
14	Installation de la mobilité dans les ERAM
15	Réalisation d'une étude sur les besoins des secteurs prioritaires
16	Renforcement des capacités des cadres de l'administration de l'ETFP
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes	
Action prioritaire 4.2.1: Amélioration de l'adéquation entre l'offre de formation et l'emploi	
	Activités
17	Lancement d'incubateurs agricoles dans les Ecoles Nationales d'Agricultures et d'Elevages (ENAE)
18	Lancement de nouvelles formations liées aux chaines de valeurs porteuses (Apiculture, embouche bovine, ovine, pisciculture…
19	Organisation des journées de la formation professionnelle et de l'Emploi

Action prioritaire 4.2.3: Facilitation de l'accès aux ressources financières, humaines et matérielles des initiatives portées par les jeunes et les autres personnes vulnérables	
	Activités
20	Développement de l'apprentissage des métiers du secteur de l'artisanat urbain et péri –urbain dans les ETFP
21	Développement /révision des filières en lien avec les besoins du marché du travail
22	Installation des Foodlab dans les ENAE
23	Instauration de la formation par alternance dans les ETFP
24	Lancement du mécanisme de financement des agri preneurs dans les ENAE

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités
25	Rénovation des CFP de Donka et de Ratoma sur approche chantier écoles / HIMO
26	Construction de nouveaux centres de formation: CFP Chemin de Fer sur le site de Symbayah, ENEPS de DALABA, 2 ERAM (Kindia, Mamou), 4 CAFPPS
27	Rénovation et équipement du CEED de Pita, 8 CFP et ENI Kankan et Labé
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
28	Construction et équipement de l'Ecole Nationale de l'Education physique et Sport (ENEPS)
29	Extension et réhabilitation du Centre d'Education à l'Environnement et au Développement (CEED, Pita)
30	Programme de Réhabilitation des Centres de Formations Professionnelles (CFP)
31	Projet-Construction etEquipement de 8 ERAM

5.20. MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Axe # 1 : Rectification institutionnelle

Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire

Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
	Activités
1	Formation des unités d'intervention de la Gendarmerie Nationale
2	Participation à la sécurisation des acteurs en charge des éléctions

Action prioritaire 1.1.6: Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible	
Activités	
3	Renforcement de la sécurité des frontières terrestres, aériennes et maritimes;
4	Sécurisation du déploiement du matériel électoral
Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé	
Action prioritaire 1.2.2: Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet	
Activités	
5	Participation à la sécurisation du processus électoral avant, pendant et après
Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier	
Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique	
Action prioritaire 2.1.6: Identification, récupération et sauvegarde des patrimoines bâtis et non bâtis de l'Etat	
Activités	
6	Sécurisation, Démolition, Assainissement
Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.1: Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales	
Activités	
7	Formation des forces de défense et de sécurité en matière de protection des libertés
Action prioritaire 3.1.6: Renforcement du secteur de la défense nationale, de la sécurité publique et de la protection civile	
Activités	
8	Amélioration des équipements de communication et d'information
9	Renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense selon la Loi de Programmation Militaire
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.1: Améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services	
Action prioritaire 5.1.1: Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes	
Projets inscrits au PIP 2022-2024	
10	Formation et équipement du Bataillon du Génie Militaire

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
11	Construction Base Vie des Forces Spéciales
12	Programme de construction du Ministère de la Défense nationale

5.21. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance	
Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique	
Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics	
	Activités
1	Dotation du MEPU-A d'un Mini DATA Center
2	Enrôlement biométrique des élèves et le personnel enseignant
3	Mise en place d'un dispositif de collecte et d'exploitation des données du secteur de l'éducation
Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité	
Objectif 4.1: Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains	
Action prioritaire 4.1.3: Renforcement des programmes d'éducation civique et morale	
	Activités
4	Actualisation les textes règlementaires sur les violences en milieu scolaire.
5	Dotation en kits de sonorisation huit clubs de civisme et de citoyenneté des huit régions administratives du pays.
6	Organaisation de la semaine nationale de mérite scolaire
7	Production des annuaires statistiques et rapport d'analyse
8	Validation des textes réglementaires sur les violences en milieu scolaire.
Action prioritaire 4.1.9: Amélioration des performances du système éducatif	
	Activités
9	Alphabétisation de 860 000 jeunes/adultes
10	Déployement d'une plateforme de formation à distance en faveur des enseignants
11	Dotation des enseignants et encadreurs pédagogiques en tablettes pour la formation continue
12	Elaboration du document de politique de la formation continue des enseignants

Action prioritaire 4.1.9: Amélioration des performances du système éducatif	
	Activités
13	Extension et perennisation des cantines dans les zones sous scolarisées
14	Formation des cadres du niveau central en technique de travail en équipe
15	Formation des directeurs d'école en leadership pédagogique et administratif
16	Formation des encadreurs et enseignants à la tenue des Classes Multi Grades
17	Formation des encadreurs et enseignants à l'éducation inclusive
18	Formation des IRE et DPE/DCE au management public
19	Mise en œuvre des approches innovantes ELAN, JOLLY PHONICS, FLN-PEC
20	Mise en place du dispositif de formation continue
21	Normalisation des évaluations dans les classes intermédiaires
22	Pérennisation des cantines scolaires existantes : Approvisionnement des écoles en vivres et non vivres
23	Relance des centres régionaux de formation continue
24	Renforcement des capacités des assistants gestionnaires des ressources (AGR) dans la gestion des ressources humaines du MEPUA
25	Renforcement des capacités des enseignants de CE en français et mathématiques
26	Renforcement des capacités des enseignants de CM en français et mathématiques
27	Renforcement des capacités des enseignants de CP en lecture et calcul
Action prioritaire 4.1.9: Amélioration des performances du système éducatif	
	Activités
28	Renforcement des capacités des professeurs de collège en didactique des disciplines (français, maths, physique, chimie et Biologie)
29	Vulgarisation et suivi de la mise en œuvre du document standard Eau-Hygiène et Assainissement en milieu scolaire
Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement	
Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base	
Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques	
	Activités courantes ou de maturation des projets
30	Achèvement de la rénovation de 20 CEC en moyenne et en haute Guinée
31	Achèvement des contrats construction/rénovation de 293 sdc en cours d'exécution au Primaire
32	Achèvement des contrats en cours d'exécution au niveau des DPE
33	Achèvement des contrats en cours d'exécution au secondaire
34	Achèvement du centre d'Alphabétisation de Koumana dans la préfecture de Kouroussa

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités courantes ou de maturation des projets

35 Aménagement de 1500 points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas
36 Aménagement de 23 points d'eau dans les collèges qui n'en disposent pas
37 Confection de 3 244 tables Bancs au primaire
38 Confection de 3074 tables bancs au secondaire
39 Construction de 220 nouvelles salles de classe
40 Construction de 266 nouvelles salles de classe dans les établissements a faible capacité d'accueil
41 Construction de 1500 bloc de latrines dans les écoles qui n'en disposent pas
42 Construction et Equipement de 1000 SDC
43 Construction et Equipement de 18 SDC à Dixinn
44 Construction et Equipement de 1800 SDC en remplacement des écoles (classes) à hangar dans le collège
45 Construction et équipement de 20 centres NAFA
46 Construction et Equipement de 210 SDC au primaire dans les préfectures de Dalaba, Pita et Kissidougou
47 Construction et équipement de 4 CFC
48 Construction et équipement de 5 DPE/DCE
49 Construction et Equipement de 55 SDC dans les écoles à cycle incomplet
50 Construction et Equipement de 56 SDC en remplacement des écoles (classes) à hangar dans le collège
51 Construction et Equipement de 90 SDC en remplacement des écoles (classes) à hangar
52 Construction et équipement du siège du MEPU A
53 Construction et équipements des écoles maternel publiques
54 Equipment de 5 DPE en mobilier de bureau
55 Etudes et supervision de la rénovation et équipement des 120 SDC
56 Etudes et supervision de la rénovation et équipement des 97 SDC
57 Rénovation de 252 salles de classe
58 Rénovation de 546 salles de classe
59 Rénovation et Equipement de 97 SDC dans les lycées situés dans six régions (Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré)
60 Rénovation et Equipements des bureaux du MEPU-A et le Bâtiments de l'IGE
61 Rénovation et Equipements des bureaux du SNIES

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Projets inscrits au PIP 2022-2024

62 Construction des Bâtiments Administratifs , IRE/DPE
63 Construction/Rénovation/Réhabilitation/Equipement des écoles au Secondaire
64 Etudes/Construction du siège du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation à Koloma
65 Travaux de Construction/Réhabilitation des Centres d?alphabétisation

5.22. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Axe # 1 : Rectification institutionnelle

Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire

Action prioritaire 1.1.1 : Prises de toutes les mesures pour aider le CNT dans l'élaboration, la vulgarisation et l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution

Activités

1 Mise à disposition d'un pool d'experts magistrats pour appuyer la commission des lois du CNT dans tout le processus.

Action prioritaire 1.1.4: Mise en place d'institutions fortes

Activités

2 Création d'une commission opérationnelle de travail pour l'élaboration et la révision des textes régissant les institutions

Action prioritaires 1.1.5 : Mise en place d'un organe technique et indépendant de gestion des élections

Activités

3 Participation à l'élaboration / révision des textes régissant l'organe électoral.

Action prioritaire 1.1.6 : Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible

Activités

4 Participation au processus référendaire (supervision, règlement des contentieux, proclamation des résultats définitifs)
5 Monitoring de la consultation référendaire

Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé

Action prioritaire 1.2.2 : Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet

Activités

6 Formation des magistrats en charge des contentieux
7 Participation au processus électoral (supervision, règlement des contentieux)
8 Monitoring des élections

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier

Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique

Action prioritaire 2.1.2 : Renforcement des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori, des organismes publics

Activités

9 Participation au processus de contrôle a posteriori par la Cour des Comptes

10 Participation au renforcement du cadre juridique des mécanismes de contrôle ;

11 Appui au renforcement des capacités du personnel de la Cour des Comptes

Action priotaire 2.1.4: Renforcement de la lutte contre la corruption et les pratiques assimilées

Activités

12 Participation au renforcement du cadre juridique des mécanismes de lutte contre la corruption

13 Renforcement de capacités opérationnelles de la CRIEF, des Cours et Tribunaux

Action priotaire 2.1.5: Renforcement des mécanismes de sanction conformément aux lois et règlements en vigueur

Activités

14 Elaboration et vulgarisation du manuel de procédures

15 Mise en place et opérationnalisation du conseil de discipline

16 Renforcement des capacités du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.1 : Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales

Activités

17 Vulgarisation et mise en œuvre de la lettre de politique nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme ;

18 Finalisation des actes préparatoires pour la tenue du procès des événements du 28 septembre 2009 (finition des travaux de construction du tribunal ad hoc, formation des magistrats, mise en place du fonds d'indemnisation des victimes)

19 Mise en place d'un logiciel de contrôle quotidien de l'activité des juridictions et des établissements pénitentiaires ;

20 Mise en place du Fonds d'aide juridictionnelle

21 Adoption du projet de loi sur l'aide juridictionnelle pour apporter une assistance judiciaire gratuite aux populations les plus vulnérables

Projet inscrit au PIP 2022-2024

22 Projet de réforme de l'Etat de Droit

Action prioritaire 3.1.2: Renforcement de l'indépendance, de la crédibilité et des moyens d'action de la justice

Activités

23 Mise en œuvre du programme de formation continue du personnel judiciaire
24 Recrutement périodique et formation des auditeurs de justice et élèves greffiers
25 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Centre de Formation Judiciaire
26 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de l'inspection judiciaire et pénitentiaires
27 Recrutement, formation et affectation des gardes pénitentiaires
28 Mise en œuvre du statut particulier des gardes pénitentaires et du régime juridique des établissements pénitentaires

Mesures de réforme

29 M 3.1.2.1: Validation et adoption de la politique pénale
30 M 3.1.2.2: Validation et adoption de la politique pénitentiaire
31 M 3.1.2.3: Validation et adoption des textes d'application du code de procédure pénale
32 M 3.1.2.4: Validation et signature des textes d'application relatifs au statut particulier du personnel pénitentiaire et au régime juridique des établissements pénitentiaires
33 M 3.1.2.5: Adoption du projet de loi sur l'aide juridictionnelle

Action prioritaire 3.1.3: Accélération de la digitalisation des services publics

Activités

34 Participation au projet de modernisation de l'état civil.
35 Poursuite de la mise en place du projet de digitalisation du casier judiciaire central

Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

Activités

36 Mise en œuvre de la lettre de politique nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme
37 Mise en œuvre du programme de formation sur les droits de l'homme
38 Monitoring du milieu carcéral, des manifestations publiques
39 Organisation des journées portes ouvertes sur la justice
40 Relance des activités de la cellule d'orientation

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.2: Promotion de la réconciliation, de l'unité nationale et respect des droits humains

Activités

41 Mise en œuvre de la lettre de politique nationale de promotion et de protection des droits de l'homme ;

Action prioritaire 4.1.2: Promotion de la réconciliation, de l'unité nationale et respect des droits humains

Activités

42 Mise en œuvre du programme de formation sur les droits de l'homme ;
43 Monitoring du milieu carcéral, des manifestations publiques ;
44 Relance des activités des bureaux d'accueil et d'orientation des justiciables dans les juridictions ;
45 Campagne nationale sur la consolidation de la paix de la cohésion sociale et de l'unité nationale ;
46 Identification, actualisation et vulgarisation des savoirs et pratiques locaux de prévention des conflits.

Axe # 5 Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1 : Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités

47 Construction et équipement de la cour suprême ;
48 Construction et équipement de deux cours d'appel (Labé et N'Zérékoré) ;
49 Construction et équipement de 25 tribunaux de première instance ;
50 Construction / réhabilitation / équipement de 8 maisons centrales à l'intérieur du pays ;
51 Construction / réhabilitation /équipement 26 prisons civiles ;
52 Construction et équipement de 12 maisons de justice ;
53 Construction et équipement de 8 centres de réinsertions pour mineurs ;
54 Sécurisation de l'assiette foncière de la justice (élaboration des plans de masse, des titres fonciers, clôture…)

Projets inscrits au PIP 2022-2024

Action prioritaire 5.2.1 : Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Projets inscrits au PIP 2022-2024

55 Construction et équipement d'une maison à Yorokoguia
56 Dotation de 25 établissements pénitentiaires en eau potable
57 Programme de modernisation des infrastructures pénitentiaires
58 Réhabilitation de la Maison Centrale de Conakry
59 Restauration des Cours et tribunaux

5.23. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier

Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique

Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition

Activités

1 Création d'un fonds fudiciaire pour soutenir les actions de conservation de la diversité biologique dans les Aires Protégées

2 Renforcement des capacités du fonds pour l'environnement et le capital naturel

3 Mobilisation et sécurisation des ressources internes nécessaires au financement des Projets, Programmes et les activités des services techniques planifiées

4 Renforcement de la procédure de recouvrement des taxes environnementales et redevances forestières

Action prioritaire 2.1.2 : Renforcement des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori, des organismes publics

Activités

6 Contrôle a priori des projets de textes à incidence financière des opérations budgétaires du Ministère

7 Organisation de missions de contrôle de la fonctionnalité des structures et l'application des manuels de procédures

Action priotaire 2.1.3: Promotion du rayonnement de la Guinée dans le monde et respect des engagements extérieurs

Activités

9 Établissement du planning annuel des rencontres internationales sur l'environnement

10 Organisation des journées nationales et internationales en lien avec les AME auxquels la Guinée est Partie

11 Paiements des contributions dans le cadre de la mise en œuvre de l'exécution des projets et programmes environnementaux

12 Validation et mise en œuvre du Plan d'Investissement et le Plan de Partenariat de la Contribution Déterminée au niveau National

Objectif 2.2: Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique

Action prioritaire 2.2.6: Diversification du tissu économique

Activités

13 Promotion de l'économie verte et de l'économie bleue

Projet inscrit au PIP 2022-2024

14 Création d'un marché à des fins de développement et d'utilisation de ressources de BIOGAZ en Guinée

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

15 Appui à l'élaboration et à la validation des actes de création des EPA
16 Conduite de missions de coordination à l'intérieur et à l'extérieur du pays
17 Élaboration et mise en œuvre du plan annuel de formation des cadres et agents du MEDD
18 Élaboration et suivi des actes de gestion des carrières des agents
19 Élaboration, assemblage et vulgarisation des manuels de procédures des services, agences, directions, projets et programmes du MEDD
20 Formation des points focaux sur les AME
21 Réalisation et validation d'études économiques (Études de préfaisabilité, études de faisabilité, avant-projet, avant-projet détaillé...)
22 Renforcement de la gestion des ressources matérielles
23 Sensibilisation des communautés rurales et autres acteurs locaux sur les AME.
24 Suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités du MEDD

Action prioritaire 3.1.7: Renforcement et soutien de la communication du Gouvernement

25 Appui à la gestion du site web et la base de données du MEDD
26 Promotion de la communication et la visibilité des activités du ministère

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.2: Améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes

Action prioritaire 4.2.2: Promotion des formations alternatives et renforcement de l'insertion socio-professionnelle

Projets inscrits au PIP 2022-2024

27 Appui à la promotion de l'Entreprenariat Social à travers la production locale des cuisinières solaires dans les préfectures de Boffa; Forécariah; Dubréka; Boké; Koundara; Fria

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.1 : Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités

28 Achèvement du bâtiment administratif du MEDD
29 Équipement du Laboratoire d'Analyse Environnementale
30 Réhabilitation des locaux des Inspections Régionales de l'Environnement et du Développement Durable

Objectif 5.3 Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire

Action prioritaire 5.3.1: Renforcement de la sécurité foncière, de la protection des réserves forestières et de la biodiversité

Activités

31 Actions de sensibilisation et de plaidoyers pour la protection de l'environnement et l'intégration du concept genre et changement climatique
32 Aménagement des 5 000 hectares de forêts urbaines et périurbaines à l'échelle nationale
33 Appui au développement des activités génératrices de revenus résilientes
34 Contrôle et suivi des Évaluations Environnementales
35 Élaboration de la Stratégie Nationale Genre et Changement climatique vision 2040 assortie d'un plan d'actions
36 Élaboration des projets des codes de l'assainissement, des aires protégées et leurs textes d'application
37 Élaboration et vulgarisation des textes d'application des codes forestier, de l'environnement, de protection de la faune sauvage et de règlementation de la chasse
38 Facilitation de l'accès inclusif à l'énergie propre
39 Identification et cartographie des sites écologiques sensibles dégradées
40 Mise en défens des zones dégradées
41 Mise en œuvre de la convention de Stockholm
42 Production de 13 750 000 plants pour le reboisement
43 Reboisement de 5 000 hectares de sites écologiques sensibles dégradées
44 Renforcement de la gestion durable des ressources forestières
45 Renforcement des capacités du centre d'échange d'informations sur la biosécurité
46 Revues périodiques de suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle
47 Suivi et contrôle des établissements classés et humains
48 Validation et vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre les feux de brousse
49 Vulgarisation de la Stratégie Nationale du Développement Durable et son de plan d'actions et appui à la mise en œuvre de son plan d'actions
50 Inventaire actualisé des ressources forestières et fauniques
51 Promotion des énergies renouvelables et des technologies alternatives
52 Poursuite des initiatives engagées dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement
53 Renforcement de la résilience des communautés vulnérables au changement climatique
54 Elaboration du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA)

Projets inscrits au PIP 2022-2024

55 Aménagement et Gestion Intégrée des Zones de Mangroves (Dubréka-Boffa)
56 Appui à l'Aménagement et à la Gestion Durable des Forêts Classées de Ziama, Diecké et Mont Bero.
57 Conservation de la Biodiversité des Monts Nimba et Simandou

Action prioritaire 5.3.1: Renforcement de la sécurité foncière, de la protection des réserves forestières et de la biodiversité

Projets inscrits au PIP 2022-2024

58 Conservation de la Biodiversité du Haut Niger dans les préfectures de Faranah et Kouroussa
59 Défense et Restauration des Écosystèmes des zones minières
60 Elaboration du Processus Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA)
61 Mise en oeuvre de la convention de Montréal-OZONE Guinée
62 Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
63 Mise en place ceinture verte
64 Programme d'appui à la vulnerabilité des riverains et des ressources naturelles dû au changement climatique dans le bassin hydrographique de konkouré
65 Programme d'Appui Pour le Suivi de la Mise en oeuvre des Accords Multilateraux sur l'Environnement (AME)
66 Programme de restauration écologique par la création et appui de forêts communautaires dans les régions de la Basse Guinée, Moyenne Guinée et Haute Guinée
67 Projet d'appui à la conservation de la biodiversité et la restauration de l?intégrité des forêts de la zone de transition savane ? forêt
68 Projet d'Aménagement durable et de reboisement bassin versant de SAMOU, Kindia
69 Projet de gesiton intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé (PGIRN-PBF)
70 Projet de production des Essences forestières menacées de disparition et Réboisement des Zones dégradées Basse guinée et Haute Guinée
71 Projet de Reboisement Communautaire du Bassin Arachidier - PRECOBA
72 Projet de reboisement restauration du couvert végétal des zônes dégradées des têtes de sources et berges des cours d'eau en haute Guinée
73 Projet de renforcement du centre d'echange d'information sur la biosecurité (BCH) et finalisation des documents de biosecurité
74 Projet de restauration des berges du fleuve Milo et affluents et résilience des communautés riveraines
75 Projet de restauration et de mise en défens de 250 ha des galeries forestières des berges des mares menacées de disparition, dans le haut bassin du fleuve Tinkisso
76 Projet Gestion intégrée Ressources Naturelles Bassin Superieur du Fleuve Loffa
77 Projet parc national Badiar Reboisement 2500 ha de Teck-Acacia
78 Projet Régional Polychlorobiphényle (PCB) (2è phase)
79 Projet Restauration des Ecosystèmes des mares dans les Préfectures Kouroussa, Dabola et Siguiri
80 Restauration de l'espace forestier dégradé et deboisé des zones riveraines de concéssions minières dans la préfecture de Boffa
81 Restauration, conservation des espèces de Rôniers en voies de disparition dans les préfectures de Koundara, Gaoual, Mali et Siguiri
82 Valorisation des Ressources de Biodiversité de la forêt classée de Niayalama

Autres projets existants

83 Projet d'adaptation basée sur les écosystèmes en Haute Guinée
84 Projet de renforcement de la résilience des communautés locales les plus vulnérables de la Guinée Forestière face au changement climatique
85 Projet d'adaptation au changement climatique dans le bassin versant de Konkouré grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles et à la promotion de technologies climato-intelligentes

	Autres projets existants
86	Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales côtières de la Guinée face à l'érosion côtière due au changement climatique
87	Programme Environnement et Gestion Durable du Capital naturel (PEGED-CN)
	Action prioritaire 5.3.2: Evaluation du potentiel de pollutions, des nuisances et des risques affectant la santé des populations et de l'environnement et initiation des mesures de miti
	Activités
88	Assainissement total piloté par la communauté
89	Évaluation du potentiel de pollutions et de nuisances des activités minières sur les milieux récepteurs de la région de Boké

5.24. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

	Activités courantes ou de maturation des projets
1	Acquisition d'un serveur de stockage des données et d'un réseau internet
2	Acompagnement des nouvelles strucrures (AOTUC, ONR, CASER, AGEROUTE, ARTFM)
3	Capitalisation et mise en œuvre des acquis du Programme d'Assistance au Secteur des Transports (PAST)
4	Coordination des activités du MIT (TDR, notes conceptuelles, planification, programmation, CDMT, suivi, création site web, Infographie, reporting, etc)
5	Diagnostic Organisationnel de la SNCFG
6	Elaboration du bulletins d'information trimestriels du MIT
7	Elaboration du Plan Stratégique du MIT
8	Équipements: deux (2)véhicules de Mission et outils informatqoiiue avec accessoires
9	Etablissement des projets cadres de conventions techniques de coopération, suivi et contrôle des projets des différents Ministère du MIT (DNER, DNRPC, FER) LBTP , M.A.E.F, MUAT
10	Etude APS d'un système de transport de passagers sur site propre (Bus Rapide Transit - BRT) sur 21 km entre Kaloum et Sonfonya
11	Etude APS du Projet de Chemin de fer Conakry-Kouria
12	Etude APS du projet de transport urbain maritime à Conakry
13	Etude du projet de construction/réhabilitation des aéroports régionaux de Labé, Kankan et N'Zérékoré
14	Finalisation du cadre institutionnel et de gouvernance

Action prioritaire 3.1.5: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

Activités courantes ou de maturation des projets

15 Préparation des Programmes des missions de contrôle géotechnique des chantiers en cours en République de Guinée
16 Préparation du rapport d'activité annuel
17 Production de l'Annuaire Statistique des Transports
18 Projets pour la mise en place d'une carte géotechnique pour la Rep Guinée (formation & équipements)
19 Réalisation d'un voyage d'études dans 4 pays africains (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal et Maroc ou Bénin
20 Réalisation de l'enquête Origine - Destination
21 Renforcement des capacités des services de l'Administration du secteur des Infrastructures et des Transports
22 Renforcement des capacités du personnel du BSD

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.1: Améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services

Action prioritaire 5.1.1: Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes

Activités courantes ou de maturation des projets

23 Acquisition d'équipements de travaux publics (Promoteur "SOIPRES")
24 Construction de la Route Boké Gaoual
25 Construction de la route Lola N'zoo
26 Construction de la Route Tintioulen-Baranama (66 Km)
27 Construction du pont de Balaki
28 Construction du pont de Sankarani à Mandiana (185 ML)
29 Construction du Pont Soumba
30 Construction et aménagement de l'Echangeur du Rond-point de Bambeto y Compris la Transversale N°2 dans la ville de Conakry
31 Finalisation de la constitution du repertoire exhaustif du reseau routier
32 Financement des travaux de construction d'un pont unique de 126 m à Tanènè en remplacement des 4 ponts existants
33 Identification des points critiques sur le réseau routier, Collecte et traitement des données routières
34 Programme d'entretien routier Financement BND
35 Programme d'entretien routier Financement FER
36 Programme de bitumage des 10 Préfectures jamais bitumées
37 Programme de construction et de réhabilitaion des routes préfectorales
38 Programme de recherche sur les matériaux locaux de constructions routières

Action prioritaire 5.1.1: Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes	
	Activités courantes ou de maturation des projets
39	Projet de construction de deux routes d'intégration régionale Dabola - Kouroussa (RNI) et Kissidougou PK63 - Gueckédou (RN2) - Lot 1 : Dabola - Cissela (68,06 Km)
40	Projet de construction de deux routes d'intégration régionale Dabola - Kouroussa (RNI) et Kissidougou PK63 - Gueckédou (RN2) - Lot 2 : Cissela - Kouroussa (82,94 Km)
41	Projet de construction de deux routes d'intégration régionale Dabola - Kouroussa (RNI) et Kissidougou PK63 - Gueckédou (RN2) - Lot 3 : Kissidougou PK63 - Gueckédou (18,5 Km)
42	Projet de construction de la route Boké Quebo–Frontière Guinée Bissau
43	Projets Équipements matériel de Labo dans le cadre rehabilitation des tronçons des routes RNI et RN2
44	Reconstruction des aéroports Régionaux
45	Réhabilitation de route Coyah-Mamou-Dabola (357 Km)
46	Réhabilitation et Aménagement de la route Guckédou-Kondembadou (35 Km) et 10 Km de voirie Urbaine
47	Travaux construction en 2×2 voies de la voie des transversales T8 ,T9 et T10 (Nord et Sud) 14,413km yc MDC
48	Travaux construction en 2×2 voies de la voie Express Sonfonia - Kagbélén (T7 -T11)
49	Travaux construction et réhabilitation de 13 km de voiries dans la ville de pita yc Mission de contrôle
50	Travaux construction et réhabilitation yc Mission de contrôle de voiries dans la ville de Labé (15 km) et Dalaba(12,60 km)
51	Travaux construction et bitumage de 15 km de voiries de Conakry (phase 2) yc Mission de contrôle
52	Travaux construction et bitumage de 15,6 km de voiries urbaine de la ville de Siguiri yc la Mission de contrôle
53	Travaux de Construction de la Route Coyah-Farmoréah-Frontière Sierra Léone
54	Travaux de construction de la route RN7 Kankan-Mandiana-Fleuve Sankarani
55	Travaux de Construction et de bitumage de 12,5km de voiries dans la ville Beyla yc Mission de contrôle
56	Travaux de Construction et de bitumage de 12,6km de voiries dans la ville Lola.
57	Travaux de construction et de réhabilitation de 15km de voiries dans la ville de Kouroussa yc Mission de contrôle
58	Travaux de construction sur le pont Milo à Kérouané (lot1)
59	Travaux de pavage et de fourniture de 25,34 km à Siguiri yc la Mission de contrôle
60	Travaux de reconstruction et de réhabilitation de 70km de voiries urbaines et construction de 2 échangeurs à Conakry
61	Travaux prioritaires d'aménagement et de bitumage de 23 km dans la ville de Conakry.
62	Travaux Prioritaires de Construction Et de bitumage des voies d'accès Au camp Militaire de Samoreyah, Institut Pastoria et rectification du virage dangereux de la contournante de Kindia (12 Km) y MDC,
63	Voiries urbaines des villes identifiées pour abriter les matchs de la CAN 2025
	Projets inscrits au PIP 2022-2024
64	Aménagement et Bitumage de 10,77 km de voie Urbaine dans la ville de Tougué

65 Aménagement et Bitumage de 8 km de voie Urbaine dans la ville de Koubia

Action prioritaire 5.1.1: Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes

Projets inscrits au PIP 2022-2024

66 Aménagement et Bitumage de 8,20 km de voie Urbaine dans la ville de Lélouma
67 Bit. Voiries de Kindia (Samoria)
68 Butimage de 15 Km dans le district de Koma
69 Cinq (5) ponts de désenclavement à Conakry
70 Construction de 3 ponts sur l'axe routier Senko-Sokourala-frontiere Cote D'Ivoire
71 Construction et Bitumage de la Route N'Zérékoré Yomou
72 Construction et Bitumage de la Route Nationale Boke-Gaoual
73 Construction et bitumage de la route nationale Faranah-Dabola
74 Construction route Gueckedou Nongoya
75 Construction Route RN 38 Tronçon Tintioulen-Sabadou Baranaman
76 Construction T8 T9 T10 (N-S)
77 Construction/Bitumage Voirie de Macenta
78 Constructionet de Réhabilitationde 15 km de voiries Urbaines dans la ville de Kouroussa
79 Cont Réh. Routes Préfectorales et Communautaires
80 Entretien mecanise de la route Faranah-Dabola Entretien Telemele-Kindia
81 Mise en place d'un système de détresse et de sécurité maritime en République de Guinée
82 Programme de bitumage de la voirie urbaine de 10 Préfectures non encore bitumée.
83 Projet de construction de la Route Labé-Mali-Kédougou
84 Projet de construction du pont de Mandiana sur le fleuve de Sankarani
85 Projet de construction, réhabilitation ou entretien d'infrastructures routières pour l'organisation de la CAN 2025
86 Projet de Reconstruction du Pont Soumba sur la route Nationale N°3
87 Projet de Reconstruction et de Réhabilitation de 70 Km de la Voirie Urbaine de Conakry et Construction des Échangeurs de Matoto et Kagbelen à Conakry.
88 Projet de Réhabilitation de la route PK 53 Guékédou- Kondébadou
89 Reconstruction de la Route Coyah- Farmoréyah -Frontière Sierra Leone 75Km
90 Reconstruction et bitumage de 20,625 km de voiries dans la ville de Forecariah
91 Reconstruction et bitumage de la route Kankan Kissidougou
92 Reconstructions et bitumage de la route Mamou-Faranah-Kissidougou Remplacement 2 Bacs (Kerouane et Koussi)
93 Réhabilitation de la Route (RNI) Coyah-Mamou-Dabola
94 Rehabilitation Tolo-Poredaka-Kourou-Ketiguin-Bodie

95 Rénovation du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics

Action prioritaire 5.1.1: Construction et rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes

Projets inscrits au PIP 2022-2024

96 Rénovation du Siège du Ministère des Travaux Publics
97 Route Guékédou-Koundou-Fangamadou
98 Route Labe-Seriba- Madina-Gounass
99 Travaux d'Aménagement et de bitumage de la Route Boké-Québo 20 000 troncon Boké-Dabis (Lot 1).
100 Travaux d'entretien sur le réseau routier
101 Travaux de construction d'Aménagement de l'échangeur de Bambéto y compris la Transversale N°2 (T2) dans la ville de Conakry
102 Travaux de Construction des voies d'évitement du train Dubreka EXPRESS
103 Travaux de Construction en béton armés de Balaki
104 Travaux de construction et de bitumage de 12,6 km de voiries Urbaines dans la ville de Beyla
105 Travaux de construction et de Bitumage de 15.6 km de voiries urbaine dans la ville de Siguiri
106 Travaux de Construction et de Réhabilitation de 13 km de voiries dans la ville de Pita.
107 Travaux de construction et de Réhabilitation de la voiries urbaine de la ville de Lola(12.5 km) Lot2
108 Travaux de construction et de Réhabilitation de voiries dans les villes de Labé 15 km et Dalaba 12,60 km
109 Travaux de Pavage de la voirie de Siguiri 45 km
110 Travaux de réhabilitation des Aéroports Régionaux
111 Travaux des Transversales T5, T6 et T7 de la voirie de Conakry.
112 Travaux Prioritaires d'Aménagement et de Bitumage de 23 km de voiries dans la ville de Conakry

Action prioritaire 5.1.2: Optimisation des procédures portuaires et aéroportuaires

Activités courantes ou de maturation des projets

113 Organisation des journées des Chargeurs
114 Achat et distribution des gilets de sauvetage
115 Acquisition d'un navire d'au moins 42 places
116 Acquisition d'une vedette de servitude
117 Acquisition de 10 camions semi remorques
118 Acquisition de Radios VHF , HF et stations météorologiques
119 Acquisition des systèmes et équipements (SIOMA et SADIS) de la météorologie aéronautique
120 Amélioration de la qualité de service
121 Amélioration des mesures de sécurité et de sûreté dans les eaux et ports guinéens

122 Assistance en escale

Action prioritaire 5.1.2: Optimisation des procédures portuaires et aéroportuaires

Activités courantes ou de maturation des projets

123 Certification de l'Aéroport International Ahmed Sékou Touré
124 Conception d'une base de données Statistiques
125 Construction d'un quai clinker et d'un quai multiservices de 400 mètres linéaires dans la Zone Est du Port, et aménagement d'un terre-plein de 10 hectares adossés aux quais
126 Construction de la pénétrante routière de 4 km reliant le port à l'autoroute.
127 Création d'un poste de port state control a Boffa et Forécariah
128 Diagnostic organisationnel de l'AGAC
129 Dragage d'entretien et d'approfondissement du Port
130 Edition du cahier statistiques des chargeurs
131 Élaboration des Normes de Navigation dans les chenaux et les embouchures des fleuves.
132 Élaboration du Guide des Chargeurs
133 Études et Réalisation de la mise en conformité de la plateforme aéroportuaire
134 Études pour la finalisation des travaux de la gare maritime de sandervalia
135 Finalisation des travaux de construction des aires de stationnement des camions et de répos des conducteurs : Tamagaly ; Cissela ; Kourémalé (Siguiri)
136 Finalisation des Travaux de construction du Centre logistique de Kaglélen
137 Harmonisation des documents techniques d'exploitation conformément aux normes OACI
138 Identification, acquisition et rénovation des Magasin d'État à usage d'entrepôt dans la zone spéciale de Conakry
139 La lutte Incendie
140 Mise à jour du repertoire des chargeurs
141 Modernisation et extansion de l'aéroport
142 Modernisation et extension du parking
143 Modernisation et mise à niveau du système d'information
144 Programmation et contrôle du mouvement des unités Navales dans les chenaux et les embouchures.
145 Programme de formation à l'utilisation de modèles hydrométéorologiques
146 Programme de formation pour l'utilisation et la maintenance des équipements d'hydrométéorologie
147 Projet de construction d'un Ponton et un quai à Fotoba-Part SNG
148 Projet de reconstruction et equipements des feux de signalisation maritime
149 Projet de reforme institutionnelle de la DNMM
150 Projet de vulgarisation du code maritime de la République de Guinée
151 Recensement, mise à jour et diffusion à tous les usagers des cartes de navigation avec la position des points d'ancrage et de transbordement.

152 Rédaction des textes d'application du Code maritime

Action prioritaire 5.1.2: Optimisation des procédures portuaires et aéroportuaires

Activités courantes ou de maturation des projets

153 Réhabilitation des infrastructures météorologique
154 Renforcement du réseau météorologique
155 Renouvellement des aides à l'atterrissage (Localier, DME-ATT et Glide Path)
156 Révision des coordonnées géodésiques WGS84 de l'Aéroport AST de Conakry
157 Sensibilisation dans les débarcadères
158 Sureté
159 Travaux d'extension de 06 hectares des terre-pleins du terminal à conteneurs

Action prioritaire 5.1.3: Amélioration des transports urbains et interurbains

Activités courantes ou de maturation des projets

160 Acquisition de 200 bus de grande capacité pour le transport public de personnes
161 Amélioration de la desserte ferroviaire du train Conakry - Express
162 Commémoration de la journée africaine de la sécurité routière et la journée mondiale du souvenir des victimes de la route (information, communication, éducation et sensibilisation)
163 Construction des ralentisseurs de vitesse (dos d'âne) répondant aux normes à Conakry
164 Construction et exploitation d'un centre national environement et sécurité automobile(CNESA)à Kouria
165 Elaboration et vulgarisation des textes d'application du code de la route et de la LOTRIT
166 Emission et Suivi de la gestion du DUT (lettre de voiture)
167 Formation du personnel à l'étranger aux métiers de sécurité routière
168 Formation et Sensibilisation des Entreprises et associations socio-professionnelles dans le secteur des Transports
169 Fourniture et implantation de 1 500 panneaux de signalisation verticale à Conakry et dans 5 villes de l'intérieur du pays (Boké, Labé, Kankan, Faranah et Nzérékoré)
170 Fourniture et implantation des délinéateurs (plots de balisage) au Carrefour KPC de Lambanyi (Projet pilote)
171 Fourniture et installation des feux sémaphoriques sur neuf (9) carrefours de Conakry
172 Fourniture et installation des panneaux d'éclairage solaire sur neuf (9) passages à niveau (croisement entre les rails et les routes) à Conakry
173 Institution et célébration d'une Semaine Nationale de la Sécurité Routière (SENASER)
174 Inventaire du Patrimoine ferroviaire
175 Maintenance et amélioration des feux sémaphoriques existants
176 Mise en place et animation des clubs/cellules de sécurité routière dans les écoles
177 Mise en œuvre du plan de circulation du Kaloum
178 Mise en place et gestion d'une base de données fiable sur les accidents de la circulation

179 Opérationnalisation du pesage des poids lourds

Action prioritaire 5.1.3: Amélioration des transports urbains et interurbains

Activités courantes ou de maturation des projets

180 Organisation des campagnes de déflexion et d'Uni sur le réseau routier du Ministère des Infrastructures et des Transports à la demande de la DNER

181 Organisation des campagnes intensives de sensibilisation des usagers de la route sur l'incivisme, le respect des feux sémaphoriques, le port du casque, etc. à l'aide des affiches publicitaires, des spots audios et vidéos et des plateaux

182 Réalisation des travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) sur 36 000 mètres linéaires à Conakry

183 Réalisation du Chemin de Fer Conakry - Kouria

184 Renouvellement et rajeunissement du parc de véhicules lourds de transport de marchandises

Objectif 5.2: Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services de base

Action prioritaire 5.2.1: Construction, réhabilitation et maintenance des infrastructures socio-économiques

Activités

185 Construction des bâtiments devant abriter les installations du Système Mondial de Détresse et de Sécurité Maritime (SMDSM)

186 Rénovation du siège du LBTP

187 Construction du siège de l'AGAC

188 Construction du siège de la DNMM

189 Construction de 05 ponts à Conakry (Kissosso, Demoudoula, Kassongna, Kiroti, Kakimbo)

190 Professionnalisation des transporteurs urbains de Conakry et Renouvellement/Rajeunissement du parc de véhicules de transport urbain de Conakry

191 Acquisition de 10 camions semi remorques

192 Projet de construction d'un Ponton et un quai à Kassa

193 Construction du siège de la SNCFG

194 Rénovation et équipement du siège de la Direction Nationale de la météorologie

5.25. MINISTERE DU BUDGET

Axe # 1 : Rectification institutionnelle

Objectif 1.1 : Adopter une nouvelle Constitution par voie référendaire

Action prioritaire 1.1.1 : Prises de toutes les mesures pour aider le CNT dans l'élaboration, la vulgarisation et l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution

Activités

1 Prises des mesures du ressort du MB pour aider le CNT aux différentes étapes du processus référendaire

Action prioritaires 1.1.5 : Mise en place d'un organe technique et indépendant de gestion des élections

	Activités
	Action prioritaires 1.1.5 : Mise en place d'un organe technique et indépendant de gestion des élections
	Activités
2	Appui technique et financier au fonctionnement de l'organe technique de gestion des élections
	Action prioritaire 1.1.6 : Préparation et organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible
	Activités
3	Appui technique et financier à l'organisation d'un référendum constitutionnel libre et crédible
	Objectif 1.2 : Garantir un processus électoral inclusif, équitable, crédible et apaisé
	Action prioritaire 1.2.1 : Réforme du système électoral
	Activités
4	Accompagnement technique et financier à la réforme du système électoral
	Action prioritaire 1.2.2 : Organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet
	Activités
5	Participation à l'organisation des élections libres et transparentes de la base au sommet
	Axe # 2 : Cadre macroéconomique et financier
	Objectif 2.1 : Assurer la continuité de l'Etat, garantir la qualité et la moralisation de la gestion publique
	Action prioritaire 2.1.1 : Mobilisation et sécurisation des recettes internes et externes nécessaires à la bonne conduite de la Transition
	Activités
6	Poursuite de l'effort d'immatriculation des contribuables
7	Poursuite de la dématérialisation des procédures administratives
8	Mise en place d'un dispositif d'élargissement et fiabilisation de l'assiette, de sécurisation du recouvrement et de renforcement de la gouvernance des recettes de TVA
9	Amélioration de la fonction de recouvrement des impôts et taxes par la DGI et la DGD
	Action prioritaire 2.1.2 : Renforcement des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori, des organismes publics
	Activités
10	Conduite annuelle de la procédure d'élaboration de la loi de règlement
11	Modernisation du pilotage stratégique et opérationnel en développant le dispositif de contrôle interne intégrant l'analyse des risques
12	Renforcement des capacités a posteriori des recettes et des dépenses
13	Renforcement des mécansimes de contrôle a priori
14	Réalisation des inventaires annuels

15 Mise des administrations déconcentrées en état d'exécuter leurs crédits budgétaires conformément au manuel de procédures d'exécution de la dépense publique

Action prioritaire 2.1.2 : Renforcement des mécanismes de contrôle, a priori et a posteriori, des organismes publics

Activités

16 Transfert conformément au plan d'engagement, des crédits au titre de transferts et subventions en faveur des collectivités locales

17 Mise en œuvre de dispositions pour faire respecter les délais dans le circuit d'exécution des dépenses publiques

18 Accélération du déploiement des modules du GUCEG

19 Extension de la couverture du GUCEG à tous les autres frais, impôts et droits appliqués aux opérations commerciales du cordon douanier

20 Normalisation des processus de traitement de fin de gestion

Action priotaire 2.1.3 : Promotion du rayonnement de la Guinée dans le monde et respect des engagements extérieurs

Activités

21 Finalisation les discussions sur le programme économique et financier du Gouvernement avec le FMI et les autres PTFs

22 Respect des engagements avec les PTF en matiière d'appuis-programmes/projets avec les PTF ainsi qu'avec les organisations d'intégration régionale

Action priotaire 2.1.6 : Identification, récupération et sauvegarde des patrimoines bâtis et non bâtis de l'Etat

Activités

23 Participation à la récupération et à la sécurisation du patrimoine de l'Etat

24 Participation au renforcement et à la vulgarisation des textes régissant le régime patrimonial de l'Etat

Objectif 2.2 : Renforcer la gestion financière et le cadre macroéconomique

Action prioritaire 2.2.1 : Restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques

Activités

25 Amélioration de la concertation et de la collaboration dans l'élaboration du cadrage macroéconomique et du cadrage macro budgétaire

26 Elaboration de la stratégie budgétaire de moyen terme

27 Elaboration des projets de loi de finance

28 Animation de la chaîne de Planification, programmation, suivi-évaluation

29 Programmation de dépenses publiques soutenables

30 Rationalisation des dépenses de transfert et de fonctionnement

Action prioritaire 2.2.2 : Renforcement, simplification et optimisation des processus financiers et de passation des marchés publics

Activités

31 Gestion des Ressources financières et matérielles

32 Identification et élaboration des textes d'application manquants de la LORF

33 Revision et adoption du texte portant organisation et fonctionnement de la Direction nationale de la comptabilité matières et du matériel

34 Production et publication de toutes les annexes au PLF prescrites par la LORF et finalisation de l'implémentation du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique

Action prioritaire 2.2.2 : Renforcement, simplification et optimisation des processus financiers et de passation des marchés publics

Activités

35 Etablissement de la norme budgétaire qui permet de distinguer les entretiens et réparations éligibles au titre 3 et ceux éligibles au titre 5

36 Mise en place d'un outil moderne de comptabilité des matières

Action prioritaire 2.2.3 : Amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays

Activités

37 Contribution à l'amélioration des scores CPIA et PEFA de la Guinée

38 Assainissement du climat des affaires

Axe # 3 : Cadre légal et gouvernance

Objectif 3.1 : Poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique

Action prioritaire 3.1.1 : Garantie de l'Etat de droit et respect des libertés fondamentales

Activités

39 Participation à la mise en œuvre de la loi de programmation militaire en son aspect anti-terroriste

Action prioritaire 3.1.5 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique centrale et locale.

Activités

40 Gestion efficace du personnel

41 Renforcement des capacités de production de statistique budgetaire et fiscale

42 Consolidation de l'ancrage de la culture de la performance

43 Renforcement de la gouvernance informatique

44 Rénovation en profondeur de la gestion des ressources humaines

45 Renforcement des capacités d'analyse économique

46 Renforcement des capacités des ressources humaines et Institutionnelles

47 Renforcement de la transversalité entre les régies de recettes

48 Participation à l'institution d'un dispositif inclusif (Etat, Société civile et Secteur privé) de suivi et d'évaluation, des politiques, programmes et projets de développement

49 Renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles

50 Révision des cadres organiques des differentes directions

51 Participation au renforcement des capacités des administrateurs territoriaux

Axe # 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Objectif 5.2 : Renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base

Action prioritaire 5.2.2 : Construction, réhabilitation, amélioration et renforcement des infrastructures de production et de transport des secteurs de la télécommunication, des hydrocarbures, de l'hydraulique et de l'énergie, etc.

Projet inscrit au PIP 2022-2024

52 Constrcuction des directions régionales des services déconcentrés inntérieurs des impôts

53 Construction des directions régionales des douanes

5.26. SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Axe # 4 : Action sociale, emploi et employabilité

Objectif 4.1 : Renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et le respect des droits humains

Action prioritaire 4.1.5: Amélioration de la justice sociale, économique et renforcement de l'inclusivité

Activités courantes ou de maturation des projets

1 Promotion d'un climat de paix et d'unité nationale

2 Lutte contre les tendances religieuses déviationnistes

3 Rénovation de la mosquée de Morigbeya

4 Construction de la mosquée de Sabadoubranama.

5 Construction de la mosquée de Tanene

6 Construction de la mosquée centrale de Kolom

7 Construction de la mosquée centrale de Gbessia port

8 Achèvement, équipement, aménagement extérieur de la mosquée de Misside

9 Rénovation et gestion des cimetières

Projets inscrits au PIP 2022-2024

10 Construction et rénovation des mosquées à l'intérieur

11 Projet de construction et de rénovation des églises à l'intérieur

ANNEXES

MATRICE DES INDICATEURS ET CIBLES DE RESULTATS DU PRI

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025	Sources
	Années	Valeurs		
Axe 1 : rectification institutionnelle				
Taux de participation au référendum	2020	61,18%	75,00%	MATD et OGE
Taux de participation aux élections locales	2018	40,00%	80,00%	
Taux de participation aux élections législatives	2020	58,04%	78,00%	
Taux de participation aux élections présidentiielles	2020	78,80%	83,00%	
Proportion de sièges occupés par les femmes à l'assemblée nationale	2020	17,00%	25,00%	
Proportion de sièges occupés par les femmes dans la commune	2019	22,08%	30,00%	
Axe 2 : cadre macroéconomique et financier				
Taux de croissance réel en %	2018-2021	5,8	6,5	MEFP, MB, ANLC, BCRG et Comité CPIA
Prix à la consommation en % (fin de période)	2018-2021	10,2	8,2	
Recettes de l'Etat en % du PIB	2018-2021	13,1	14,0	
Solde budgétaire de base en % du PIB	2018-2021	0,0	0,1	
Réserves disponibles brutes en mois d'importations	2018-2021	2,3	3,0	
Dette publique totale en % du PIB	2018-2021	40,8	45,5	
Indice de perception de la corruption	2018-2021	27,5	32,0	
Indice CPIA/Gestion économique	2020	3,5	3,7	
Indice CPIA/Politique sectorielle	2020	3,3	3,5	
Indice capacité statistique	2020	51,1	53,0	

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025	Sources
	Années	Valeurs		
Axe 3 : cadre légal et gouvernance				
Indice CPIA/Qualité de l'administration publique	2020	3,0	3,1	MEFP et Comité CPIA
IIAG/Participation, droits et inclusion	2020	38,3	39,0	
Nombre de texte adopté et/dispositionns règlementaires et politique pour garantir l'accès à l'information publique	2010	1,0	3,0	
Axe 4 : action sociale, emploi et employabilité				
IIAG/Développement humain	2020	45,2	46,0	MEFP, MEPUA, METFP, MESRSI, MPFEPV et Comité CPIA
Indice CPIA/Politique de lutte contre l'exclusion sociale	2020	3,4	3,5	
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000	2019	111,0	110,0	
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances	2019	550,0	548,0	
Ratio de dépendance démographique	2019	0,9	0,8	
Prévalence de la malnutrition chronique	2019	24,4	19,0	
Taux net de scolarisation au primaire	2019	84,1	85,0	
Taux net de scolarisation au collège	2019	33,6	35,0	
Taux brut d'achèvement au primaire	2019	61,6	65,0	
Taux brut d'achèvement au collège	2019	18,2	20,0	
Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	2019	709,0	700,0	
Indice de parité au primaire	2019	0,8	1,0	
Indice de parité au secondaire	2019	0,7	0,9	
Indice de parité dans l'enseignement technique	2019	1,1	1,0	

Libellés des indicateurs	Références		Cibles 2025	Sources
	Années	Valeurs		
Indice de parité dans l'enseignement supérieur	2019	0,4	0,4	
Taux de chômage urbain des jeunes	2019	14,2	12,0	
Taux de chômage urbain des femmes	2019	7,6	6,0	
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté nationale	2019	0,4	0,4	
Indice de la pauvreté multidimensionnelle	2018	0,7	0,6	
Indice de développement du genre	2019	0,817	0,850	
Indice de parité du revenu	2018	2 fois pour fois pour les hommes	1,9	
Indice du développement humain	2019	0,477	0,480	
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 34 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	2019	37,1%	36,0%	
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total	2019	77,4%	75,0%	
Indice de Gini	2019	0,272	0,272	

MATRICE DES ACTIONS URGENTES ET STRUCTURANTES POST-IMMERSION

Activités	Localités	Échéances (N = nombre d'années)		
		N < 1	1 < N ≤ 2	N ≥ 2
Ministère de l'Economie des Finances et du Plan				
Achat d'un coffre-fort pour les trésoreries	Macenta, Beyla, Kérouané, Siguiri, Mali, Lelouma, Pita, Gaoual, Koubia, Télémelé, Coyah et Dubreka	X		
Rénovation des bureaux du trésor	Guéckédou, Mandiana, Lelouma, Forecariah	X		
Equipement des agents du trésor en matériel informatiques	Toutes les régions et toutes les préfectures	X		
Finalisation des bureaux en construction	Direction nationale du Contrôle des marchés publics, de l'INS, du FDES	X		
Rénovation ou construction des bureaux et résidence des autres services déconcentrés	Toutes les autres régions et toutes les autres préfectures		X	
Formation des cadres des structures déconcentrées	Toutes les régions et toutes les préfectures	X	X	
Redéploiement du personnel non posté du département vers les régions et préfectures en sous effectifs	Toutes les régions et toutes les préfectures	X	X	
Missions semestrielles conjointes de suppression des travaux	Toutes les régions et toutes les préfectures	X	X	
Ministère des Infrastructures et Transports				
Travaux d'entretien et de réparation du bac de 60T de Koukoutamba situé sur la RN27	Tougué - Dinguiraye	X		
Reconstruction du pont de 19 ml et 4 m de hauteur sur l'axe routier	Hafia – Dara Labé et 2 dalots dans la P/Labé	X		
Réparations du BAC de Koukoutamba	R / Labé	X		
Réparations du BAC de Gadha Woundou	Mali	X	X	
Bitumage de la voirie urbaine	Mali, Lélouma, Koubia et Tougué	X	X	
Travaux d'entretien de l'axe Doghol Touma-Pita	Pita	X		
Entretien de la Route Tougué-Fello Koundouwa-. Mali	Tougué-Mali	X		
Semi-Réhabilitation de la route Mamou-Pita	R/ Mamou	X		

Activités	Localités	Échéances (N = nombre d'années)		
		N < 1	1 < N ≤ 2	N ≥ 2
Dégagement des installations anarchiques (Effectif) ; nouveau contrat de réhabilitation en perspective	Aéroport de Labé	X		
Bitumage voiries	Lola et Beyla, Yomou et Macenta,	X		
Bitumage voiries	N'Zérékoré-Yomou, Lola-N'Zoo-Fr. C.I,	X		
Construction des 7 ponts sur la route Beyla-N'Zérékoré (RNI)	Beyla ,N'Zérékoré	X		
Bitumage voiries	Kérouané , Dabola, Kankan,	X		
Paiement de fonds de contrepartie du Pont Sankarani à Mandiana		X		
Paiement des Indemnisations des PAP de la route Dabola-Kouroussa		X		
Paiement de décomptes de la Mission de contrôle du pont Milo à Kérouané		X		
Paiement des entreprises pour le pavage de la voirie de Siguiri		X		
Paiement des décomptes de BEGEC pour le bitumage de la voirie de Kouroussa		X		
Bitumage de la route	Coyah-Mamou-Dabola	X		
Bitumage des voiries urbaines	Kindia, Gaoual et Koundara	X		
Bitumage de la route	Kindia-Télimélé-Gaoual	X		
Bitumage de la route	Coyah-Farmoriah	X		
Entretien de la Route	Kindia-Télimélé	X		
Entretien de la Route et les ponts	Kindia-Koumbaya et Songoronya-Sokial-Sokia2	X		
Semi-Rehabilitation de la Route Kagbelen-Pont de Khorira		X		
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime				
Redéployer les cadres à tous les niveaux de l'administration.				
Renforcer l'environnement institutionnel et juridique favorable à la bonne gouvernance.				
Equiper les locaux et acquérir les moyens de fonctionnement y afférents en vue d'améliorer les conditions de travail des cadres.				
Développement des infrastructures adéquates pour une meilleure contribution du secteur des pêches.				

Activités	Localités	Échéances (N = nombre d'années)		
		N < 1	1 < N ≤ 2	N ≥ 2
Mise aux normes sanitaires des moyens de transport, de conservation et de traitement des produits de la pêche et des intrants			X	
Mise aux normes des établissements de traitement, de transformation et de stockage des produits de la pêche			X	
Structuration des filières de la chaîne de valeur			X	
Ouverture de centres pilotes de démonstration (des écloseries pilotes, des unités de fabrique d'aliment et des structures de démonstration d'élevage intensif) ;			X	
Renforcement des capacités		X		
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable				
Établissement d'une fiche de poste pour chaque Cadre et Agent	33 Préfectures	X		
Construction et acquisition de matériels et équipements de chaque service	Toutes les régions et préfectures	X		
Mise en place d'une base de données des infrastructures, équipements et matériels		X	X	
Matérialiser les limites avec des espèces exotiques pour la sécurisation des sites				
Ministère de l'Artisanat et du Tourisme				
Établissement de répertoires régional et national des structures hôtelières, d'hébergement, de restauration et de loisirs	Les préfectures des huit régions	X		
Élaboration du programme cadre pour le développement du secteur culturel	Partout	X	X	
Mise en place de la Chambre des Métiers de l'Artisanat	Partout	X	X	
Assises nationales du tourisme	Partout	X	X	
Révision du Code de l'Artisanat	Partout	X	X	
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de valorisation de sites touristiques régionaux	Les préfectures des huit régions	X	X	

Ministère de l'Information et de la Communication				
L'acquisition des matériels roulants, équipements de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, ainsi que d'équipements informatiques, de consommables et d'équipements de relais de grande capacité pour une couverture complète de la radio et de la télévision.	Territoire nationales	X	X	
La mise à disposition des équipements solaires de relais pour les éventuels délestages.	Chaque station de radio		X	
Partenariat avec les sociétés de téléphonies présentes dans les différentes préfectures pour la desserte en électricité des sites de diffusion et des installations des radios et télévisions	Chaque région ou préfecture		X	
Sensibilisation des populations sur les questions de paix, de cohésion sociale et de solidarité et des acteurs des médias publics et privés au respect				
Mise à disposition de mobiliers et d'équipements dans les différentes Maisons régionales de la Presse.				
Ministère de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle				
Moralisation de la Gestion par la réédition des comptes	Tous les centres de formation, à l'échelle nationale, régionale ou préfectorale	X	X	
Ouverture des comptes bancaires avec double signature pour chaque institution de formation	Tous les centres de formation, à l'échelle nationale, régionale ou préfectorale	X	X	
Rénovation de certains établissements	Au moins une par région	X	X	
Mise en place désormais d'une plateforme d'inscription et de réinscription des apprenants en ligne	Tous les centres de formation, à l'échelle nationale, régionale ou préfectorale	X	X	
Institution d'incitations pour l'inscription des filles dans les filières techniques	Tous les centres de formation, à l'échelle nationale, régionale ou préfectorale	X	X	
Créations de formations privées s'orientées vers les filières de formation technique	Dans des régions	X	X	
Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures				
Eclairage publique dans les villes		X	X	X

Electrification rurale des sous-préfectures		X	X	X
Adduction d'eau potable		X	X	X
Installation de la fibre optique		X	X	X
Ministère de la Promotion Féminine de l'Enfance et des Personnes Vulnérables				
Appui à l'institutionnalisation des activités économiques des femmes en vue d'opérationnaliser le Fonds d'appui dédié aux activités économiques féminines		X		
Appui à 270 Groupements féminins en milieu rural		X		
Appui à la création de 120 entreprises féminines sur 3 ans		X	X	X
Renforcement des capacités d'intervention des Services Genre et Equité		X		
Renforcement de la synergie d'action entre les différents acteurs de prise en charge DS FVV (Officier de police judiciaire, OPROGEM, BSPPV, magistrat, professionnels de justice, Santé, Assistants sociaux, religieux, communicateurs traditionnels, Médias, ONG, OSC)		X		
Amélioration du statut social des femmes		X		
Prévention des multiples formes de privations et de violations des droits des enfants ;		X		
Accélération de la mise en œuvre du plan stratégique national du mariage d'enfant		X		
Appui à la réinsertion scolaire ou socioprofessionnel de 6 000 enfants en situation de rue, en conflit avec la loi, en situation de mobilité, victimes de viol, d'exploitation et de mariage		X		
Renforcement des capacités communautaires sur la responsabilité parentale et civique prenant en compte les besoins et les droits des enfants		X		
Amélioration du statut nutritionnel, éducatif, de protection et de développement harmonieux de 3000 enfants de 2 à 6ans		X		

Opérationnalisation du Centre gériatrique existant et intégration de 4 hôpitaux régionaux pour la prise en charge des maladies du troisième âge		X		
Opérationnalisation de services de prise en charge intégrée des femmes souffrant de fistule, des personnes handicapées, des personnes atteintes d'albinisme et des Personnes indigentes.		X		
Autonomisation économique des personnes handicapées.		X		
Amélioration de l'accès à l'eau des localités vulnérables		X		
Prévention du Handicap		X		
Retrait des populations mendiantes des artères publiques des grandes villes		X		
Mise en place d'un mécanisme de pilotage du Programme national d'accélération de la réponse sociale		X		
Mission d'accompagnement et conduite du changement		X		
Mise en place d'outils pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme		X		
Finalisation de la Fiabilisation des données sur les ressources humaines présentes dans les structures déconcentrées et établir le besoin du plan de déploiement et de recrutement				
Renforcement de la présence du Ministère dans les régions, préfectures, et des sous-préfectures non accessibles à travers la récupération / réhabilitation de bâtiments de l'Etat				
Renforcement des compétences de vie et la maîtrise des Lois de l'Administration Publique pour les fonctionnaires des structures déconcentrées (L0025, L0026 et L0027)		X		
Renforcement des capacités organisationnelles du service de Communication		X		

Elaboration du Plan de Communication du Programme National d'Accélération de la Réponse Sociale		X		
Information des Médias, PTF et Organisations de la société civile sur le Programme		X		
Mise en œuvre de la communication de lancement du Programme		X		
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime				
Redéploiement du personnel - Ameublement des services déconcentrés conformément au Décret de structuration du ministère d'ici fin Août 2022		X		
Collecte d'informations sur la consommation moyenne de poissons par les populations		X		
Quantification des besoins mensuels de la population en produits de pêche		X		
Pour chaque société de pêche détentrice de licences de pêche, fournir des informations sur les quantités mensuelles débarquées au port de Conakry, les quantités mis sur le marché local, les quantités de poissons acheminées vers l'intérieur du pays, les quantités exportées		X		
Appui à la construction d'entrepôts frigorifiques dans les 4 régions naturelles, de chambres froides à proximité des grands marchés		X		
Construction des points de vente du poisson au kilogramme		X		
Appui à la restauration des écosystèmes aquatiques dégradés par le curage des marres et fleuves		X		
Appui à l'amélioration de la qualité des emballages des produits de pêche transportés vers les marchés locaux		X		
Appui à la construction de 10 unités de fabriques d'aliments de poisson		X		
Appui à la construction d'écloserie de poisson		X		
Identification des fermes piscicoles pouvant adopter le système intensif		X		

Construction des centres pilotes de démonstration (des écloseries pilotes, des unités de fabrique d'aliment et des structures de démonstration d'élevage intensif) permettant le développement de la pisciculture intensive		X		
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation				
Finalisation des infrastructures dans les institutions universitaires	N'Zérékoré, Kankan Labé Kindia	X		
Sécurisation des sites d'extension universitaires	Kankan, Labé, Kindia	X		
Mise à niveau des équipements informatiques, de Laboratoires et de documentations dans toutes les Institutions visitées	N'Zérékoré, Kankan Labé Kindia	X		
Mise en place des espaces numériques de travail (ENT) dans les dix-sept (17) IES publiques conformément à la feuille de route	Nationale	X		
Connexion des IES publiques, IRS/CDI et mise en place de leur interconnexion		X		
Création de sites web, de plateformes digitales de formation et de bases de données de recherche et de documentation dans les IES, IRS/CDI		X		

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PRI

Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) 2021-2025 est le produit d'une démarche méthodologique en quatre (4) étapes, que sont : (i) l'analyse de la situation de référence ; (ii) le cadrage stratégique ; (iii) le cadrage opérationnel ; et (iv) les processus participatifs.

Cette démarche tient compte de la volonté des Autorités de ne pas rompre la chaîne PPBSE au cours de la Transition. Cette considération appelle à sous-tendre l'élaboration du PRI par les hypothèses de travail ci-dessous.

Hypothèses de travail

La première hypothèse sous-jacente à la démarche méthodologique d'élaboration du PRI, postule que les Autorités de la Transition ont besoin d'un référentiel programmatique (cadre stratégique et cadre opérationnel) pour apporter une réponse structurée à l'impératif de refondation de l'Etat et aux défis connexes.

Une telle réponse appelle : (i) à inscrire l'action publique durant cette Transition, dans un cadre stratégique en cohérence avec les enjeux nationaux et internationaux ; et (ii) à faire des choix budgétaires pertinents, réalistes et financièrement soutenables, pour garantir la faisabilité des priorités de la Transition.

La deuxième hypothèse postule que les instruments de programmation et de budgétisation prévus par la LORF restent valides au cours de la période de transition. Or ces instruments ne peuvent pas être élaborés ex nihilo. Ils doivent être ancrés dans un cadre opérationnel élaboré en cohérence avec le cadre stratégique.

Le corollaire est que le CBMT et les CDMT qui sont la traduction budgétaire des choix stratégiques faits en amont de la chaîne PPBSE, continueront d'encadrer au cours de la Transition, la programmation pluriannuelle des dépenses dans le respect des équilibres financiers de l'Etat.

La troisième hypothèse postule que le PRI doit être légitime pour permettre son utilisation comme référentiel par tous les acteurs du développement. Il s'agit là d'une exigence qui ne peut être satisfaite qu'en rendant le processus de son élaboration participatif et inclusif.

Analyse de la situation de référence

Où se situe la Guinée dans sa marche vers l'émergence et la prospérité (Vision 2040)? En quels termes se posent les problèmes de développement du pays ? Telles sont les questions auxquelles répond l'analyse de la situation de référence.

Les produits de l'analyse de la situation de référence sont :

- un état des lieux rétrospectif ;
- une analyse diagnostique
- une appréhension de la problématique du développement national.

Les outils de l'analyse de la situation de référence sont :

- les données du RGPH III de 2014 ;
- les résultats d'enquêtes (EHCVM 2018-2019, EDS 2018, notamment) ;

- les agrégats macroéconomiques (comptes nationaux, TOFE, balance des paiements et situation monétaire) ;
- la note de politique générale de soutien à la Transition de la Banque mondiale ;
- le rapport des consultations au titre de l'article IV des statuts du FMI, pour 2021 ;
- les rapports d'études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du PNDES II sur les thématiques émergentes ci-après :
  - le rôle de l'innovation dans la transformation structurelle de l'économie ;
  - l'accélération de la transition numérique;
  - la promotion de l'économie verte ;
  - la fragilité et les points d'ancrage d'une stratégie de résilience ; et
  - la valorisation du capital humain : bilan et perspectives.

Cadrage stratégique.

D'ici à la fin de la Transition, où la Guinée voudrait-elle se situer sur la trajectoire définie par les ODD et l'Étude Nationale Prospective ? Et comment le pays compte-t-il concilier les priorités de la Transition avec les objectifs de développement à plus long terme ? Telles sont les questions auxquelles le cadrage stratégique s'attache à répondre.

Les produits du cadrage stratégique sont :

- une mise en évidence des défis institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux, de la Transition ;
- une théorie du changement (objectif, hypothèses sous-jacentes, résultats finaux…) ;et
- des axes d'intervention.

Les outils utilisés pour cet exercice sont :

- l'analyse de la situation de référence ;
- les référentiels légaux (Charte, LORF et RGGBCP…)
- les référentiels politiques (discours du Président de la Transition, feuille de route, lettre de mission au Premier Ministre…) ;
- les référentiels stratégiques [Vision « Guinée 2040 », Agenda 2063 de l'UA, Vision 2050 de la CEDEAO et Programme 2030 de Développement Durable] ;
- les référentiels normatifs (principes, valeurs, approche d'intervention…) ;
- les règles de la Gestion axée sur les résultats (GAR)
- les outils de priorisation des ODD,

Cadrage opérationnel

Une fois le cadre stratégique établi, la suite de la démarche méthodologique a consisté à décliner chacun des axes du PRI en interventions plus détaillées.

Le produit de cette étape de la démarche méthodologique, est le cadre opérationnel du PRI, qui décline par axe et par priorité stratégique, les activités, projets et mesures de réformes que devront mettre en œuvre les différents ministères au cours de la période de transition.

En termes de format, le cadre opérationnel est un tableau présentant deux niveaux de désagrégation.

- Le premier niveau décline chaque axe du PRI, en objectifs et chaque objectif, en actions prioritaires. A ce niveau, la responsabilité de mise en œuvre des actions, incombe à plusieurs ministères.
- Le deuxième niveau désagrège par département ministériel compétent, chaque action prioritaire en activités, mesures de réforme et projets d'investissement.

Les outils utilisés pour cet exercice sont :

- le cadre stratégique du PRI ;
- la matrice du cadre logique issue de la retraite gouvernementale des 20 et 21 novembre 2021 ;
- les lettres de mission du Premier Ministre aux ministres ;
- les plans d'action des départements ;
- les documents de politique ou de stratégie sectorielle valides ;
- le PIP 2022-2024 ;
- le canevas de fiche de programmation élaboré par le MEFP.
- la matrice des mesures de politique contenue dans la note de politique générale de soutien à la Transition de la Banque mondiale

Processus participatif

Les trois (3) étapes « techniques » d'élaboration du PRI, ont nécessité des interactions avec les ministères sectoriels, des PTF, de la société civile et du secteur privé.

Les interactions avec les ministères ont pris la forme de mini-ateliers de planification opérationnelle dont l'objectif est d'élaborer des cadres opérationnels cohérents avec le cadre stratégique du PRI

Les interactions avec les PTF ont consisté à recueillir leurs observations, commentaires et amendements sur le cadre stratégique du PRI.

Les interactions avec la société civile et le secteur privé ont pris la forme d'ateliers de concertations, avec comme objectif de permettre à chaque catégorie d'acteur, d'enrichir par ses contributions, la version préliminaire du PRI.

L'étape ultime du processus participatif est l'atelier de validation qui a regroupé autour du MEFP, les ministères sectoriels, les représentants des PTF, de la société civile et du secteur privé.

L'objectif principal de cet atelier est de valider le document du Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) 2022-2025, et de façon spécifique :

- de procéder à la relecture de la version à date du document du PRI ;
- d'apporter les amendements résiduels, susceptibles d'améliorer sa qualité tant sur le fond que sur la forme ; et
- de produire la version finale du projet de PRI, qui sera soumise au Gouvernement.

TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

AGREGATS MACROECONOMIQUES	Avant le PRI		PRI 2022-2025			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CROISSANCE ECONOMIQUE						
PIB	7,00%	4,90%	5,30%	6,10%	6,50%	6,50%
PIB par tête	4,70%	2,60%	3,00%	3,80%	4,10%	4,20%
PNB/tête (en US$)	1 205	1 285	1 551	1 715	1 867	2 117
PIB/tête (en US$)	1 198	1 277	1 543	1 706	1 858	2 107
PIB à prix courants (milliards GNF)	137 739,4	153 283,2	172 621,0	198 497,0	224 758,0	260 649,3
PIB à prix courants (millions USD)	14 400,2	15 700,4	19 388,0	21 921,6	24 406,9	28 299,6
INVESTISSEMENT						
FBCF totale (en % du PIB)	14,80%	15,10%	15,30%	17,10%	17,60%	16,00%
FBCF publique (en % du PIB)	1,60%	2,20%	1,80%	2,30%	2,20%	1,80%
FBCF privée (en % du PIB)	13,20%	12,90%	13,50%	14,80%	15,50%	14,20%
INFLATION						
Prix à la consommation en moyenne annuelle	10,60%	12,60%	12,10%	10,10%	9,80%	8,20%
Déflateur implicit du PIB	4,20%	6,10%	7,00%	8,40%	6,40%	8,90%
BUDGET DE L'ETAT						
Recettes courantes (en % du PIB)	10,00%	10,50%	9,40%	11,00%	10,80%	9,90%
Dépenses courantes (en % du PIB)	11,80%	13,30%	10,80%	9,50%	9,40%	8,80%
Dépenses en capital (en % du PIB)	3,40%	5,10%	4,00%	3,70%	3,50%	3,00%
Epargne budgétaire (en % du PIB)	-1,80%	-2,80%	-1,40%	1,50%	1,40%	1,10%
Solde net de gestion (en % du PIB)	-2,30%	-1,80%	1,40%	-1,40%	-1,40%	-1,20%
Solde dons inclus en % du PIB	-2,30%	-1,80%	1,40%	-1,40%	-1,40%	-1,20%
Solde dons exclus en % du PIB	-3,40%	-2,40%	0,70%	-2,10%	-2,00%	-1,70%
Solde primaire (en % PIB)	-0,90%	-1,30%	1,90%	-0,90%	-0,90%	-0,80%
Besoin de financement (+) (en % du PIB)	29,00%	19,50%	3,50%	28,00%	27,80%	22,90%
DETTE						
Encours de la Dette (millions USD)	4938,9	6963,8	7988,4	9976,1	12015,1	13922,5
Encours de la Dette (en % du PIB)	34,30%	44,40%	41,20%	45,50%	49,20%	49,20%
BALANCE DES PAIEMENTS						
Solde sur Biens et services (en millions USD)	2561,3	5367,6	5794,1	6300,6	6793,8	11023,2
Compte courant (n c.transf.pub.) en millions USD	2552,1	5120,9	5775,6	6289,6	6777,4	11030,3
Compte courant (n c.transf.pub.) en % du PIB	17,70%	32,60%	29,80%	28,70%	27,80%	39,00%
Solde global en millions USD	4807,2	10019,8	7351	7462,2	8031,3	12462
Solde global en % du PIB	33,40%	63,80%	37,90%	34,00%	32,90%	44,00%
Capacité/Besoin de financement en millions USD	2710,7	5250,5	5960,1	6508,8	6986,5	11252,3
MONNAIE						
Masse Monétaire	37 420,7	40 581,5	42 693,1	44 018,2	47 938,4	52 705,9
M2/PIB	27,20%	26,50%	24,70%	22,20%	21,30%	20,20%
Taux de change /USD	9 565,1	9 763,0	8 903,5	9 054,9	9 208,8	9 210,4
Taux de dépréciation	4,20%	2,10%	-8,80%	1,70%	1,70%	0,00%
Taux de change /EURO	10 919,2	11 549,3	9 200,0	9 384,0	9 571,7	10 050,3
Taux de dépréciation	6,20%	5,80%	-20,30%	2,00%	2,00%	5,00%
Avoirs extérieurs bruts en millions USD	1 988,5	2 022,8	2 755,1	3 931,2	4 681,2	5 193,9
Avoirs extérieurs bruts en mois d'importations	3,8	4,9	5	5,1	5,2	5,3
POPULATION (en milliers)	**12 474,2**	**12 832,8**	**13 201,8**	**13 581,4**	**13 971,8**	**14 373,6**